

INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



RAPPORT ANNUEL ÉCONOMIQUE 2022

📍 Saint-Martin

A stylized map of Saint-Martin with a location pin icon pointing to the island. The map is light gray and partially obscured by a teal graphic element.

PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale des missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société, et les spécificités ultramarines en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.

L'IEDOM est présidé par Ivan Odonnat, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



LA THÉMATIQUE D'ILLUSTRATION DU RAPPORT 2022 : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les territoires ultramarins ont une forte dépendance aux énergies fossiles. Produire des énergies renouvelables constitue un enjeu non seulement environnemental mais aussi stratégique pour assurer une maîtrise durable de l'approvisionnement en énergie des territoires et pour permettre une moindre sensibilité aux prix du pétrole et du gaz. L'Outre-mer dispose d'atouts naturels en matière d'énergies renouvelables : hydroélectricité, géothermie, biomasse... L'accélération de la transition écologique est aussi pour les territoires un fort potentiel de développement et d'emploi.

Crédits photos de couverture :

Installation photovoltaïque au stade Jean-Louis Vanderpool
© Philippe Guistinati
Société Energy Solar SXM

Installation photovoltaïque sur batterie pour renvoi d'informations de la citerne d'eau de la SAUR à Concordia
© Philippe Guistinati
Société Energy Solar SXM

Réalisation :  [AGENCEZEBRA.COM](https://www.agencezebra.com)

**INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

SIÈGE SOCIAL
115, rue Réaumur - 75002 PARIS



Saint-Martin

Rapport annuel
2022

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

Avant-propos	9
Saint-Martin en bref	10
Synthèse	13
CHAPITRE I Les caractéristiques structurelles	17
Section 1 Géographie et climat	18
1. Aperçu géographique	18
2. Climat	18
Section 2 Repères historiques	20
Section 3 Cadre institutionnel	21
1. Dans le paysage administratif français	21
2. Dans le paysage communautaire	24
3. Les évolutions majeures	25
4. La coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten	26
CHAPITRE II Panorama de l'économie saint-martinoise	29
Section 1 La population	30
Section 2 Les principaux indicateurs économiques	34
1. Le produit intérieur brut	34
2. L'emploi et le chômage	37
3. Les prix	41
4. Les échanges extérieurs	43
Section 3 Les politiques et finances publiques	44
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	44
2. Le système fiscal	46
3. Les finances publiques	50
CHAPITRE III Les caractéristiques structurelles	53
Section 1 Aperçu général	54
Section 2 L'agriculture, l'élevage et la pêche	56
1. Aperçu structurel	56
2. L'agriculture	56
3. L'élevage	59
4. La pêche	60
Section 3 L'énergie	62
1. Contexte législatif et réglementaire	62
2. L'énergie électrique	62

Section 4 L'eau et l'assainissement	65
1. La gestion de l'eau	65
2. La production, le stockage et le réseau de distribution	66
3. La consommation d'eau potable et le nombre de clients	66
4. Le réseau d'assainissement	67
5. Les projets et perspectives du secteur	68
Section 5 Les déchets	69
1. Aperçu structurel	69
2. La gestion des déchets	69
Section 6 L'environnement	72
1. La protection et le maintien de la biodiversité à saint-martin	72
2. Des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement	73
3. Le plan de prévention des risques naturels	73
Section 7 Le bâtiment et les travaux publics	75
1. Aperçu structurel	75
2. L'activité du btp	75
3. Le logement	77
Section 8 Le tourisme	79
1. Aperçu structurel	79
2. L'activité du secteur	80
3. Les activités de croisière et de plaisance	81
4. Le tourisme de séjour	82
5. Perspectives	84
Section 9 Les transports	85
1. Aperçu structurel	85
2. Les activités portuaires	85
3. Les activités aéroportuaires	88
Section 10 Les autres services marchands	91
1. Aperçu structurel	91
2. L'activité du secteur	92
Section 11 Les services non marchands	93
1. L'éducation	93
2. La santé	98
CHAPITRE IV L'évolution monétaire et financière	101
Remarques méthodologiques	102
Section 1 Aperçu général	103
Section 2 Structure du système bancaire et financier	104
1. Organisation du système bancaire	104
2. La densité du système bancaire	105

Section 3 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	109
1. Les taux d'intérêt	109
2. L'observatoire des tarifs bancaires	118
3. Le surendettement	119
Section 4 L'évolution de la situation monétaire	121
1. Les avoirs financiers des agents économiques	121
2. Les concours à la clientèle	124
3. L'équilibre emplois-ressources	127
4. L'activité fiduciaire	128
5. Les grandes tendances du financement des secteurs	129
ANNEXES	131
1. Les actifs financiers des établissements financiers installés localement (EFIL)	132
2. Les encours de crédits des établissements financiers installés localement (EFIL)	133

Saint-Martin

Bathymétrie
(Profondeur en mètres)



Trait de côte

Réseau hydrographique principal

Etang

Couvert forestier

Couvert végétal

Mangrove

Chef-lieu

Lieu-dit

Frontière

Réseau routier principal

Liaison maritime

Zone bâtie

Zone d'activité

Zone aéroportuaire

Aéroport

Port de commerce

Centrale diesel

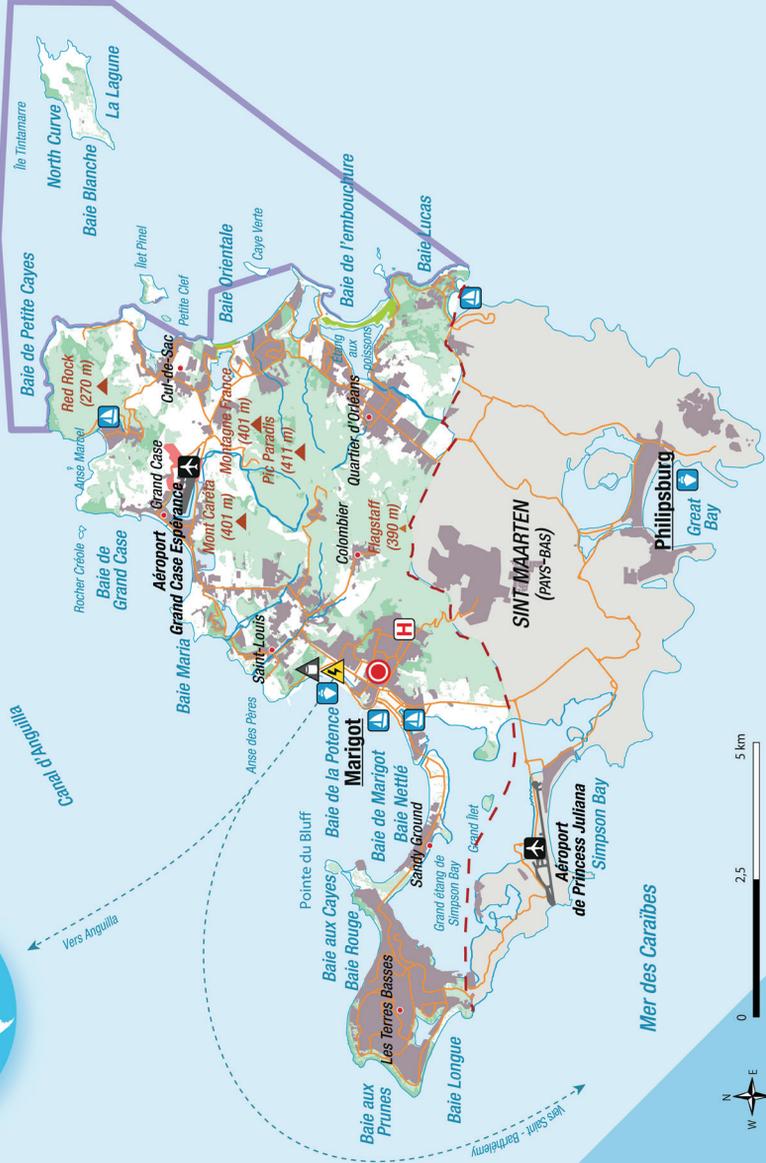
Zone de stockage d'hydrocarbures

Zone de protection particulière



Sources : Natural Earth, Free vector and raster map data @ naturalearthdata.com, IGN BD-CARTO 2019, IEDOM, Atlas Caraïbe MRSH Université de Caen Normandie. Réalisation : Frédérique Turbout, MRSH Université de Caen Normandie, 2021.

Océan Atlantique



Avant-propos

L'année 2022 marque un tournant pour l'économie de Saint-Martin, qui enregistre une nette reprise après deux années difficiles liées à la pandémie mondiale de Covid-19. Avec l'assouplissement des restrictions sanitaires, l'activité économique de Saint-Martin renoue en effet avec la croissance.

Le secteur du tourisme, pilier de l'économie saint-martinoise, a été durement touché par deux événements successifs majeurs : le passage de l'ouragan Irma en septembre 2017, puis la crise sanitaire de 2020-2021. Après avoir atteint un niveau historiquement bas en 2020, la fréquentation touristique connaît une reprise spectaculaire en 2022, avec une augmentation de 145 % sur un an. Cette renaissance du tourisme est cependant confrontée à un défi majeur : l'insuffisance de structures d'accueil de qualité, certaines en place portant encore les stigmates d'Irma. L'investissement dans la modernisation et le renforcement de ses infrastructures touristiques constitue ainsi une condition indispensable pour assurer une croissance durable de la partie française de Saint-Martin.

Autre secteur clé de l'économie, le BTP a vu son activité tirée par les travaux de reconstruction post-Irma dont les effets commencent à s'estomper. Toutefois, le dynamisme de la promotion immobilière, stimulé par l'intérêt croissant des investisseurs extérieurs (en particulier de Saint-Barthélemy) et soutenu par les financements du secteur bancaire local, prend aujourd'hui le relais et se traduit par une augmentation de 10 % des effectifs salariés du secteur. Cet élan ne pourra cependant être maintenu qu'en investissant dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

Enfin, le secteur des transports, aérien comme maritime, montre également des signaux de reprise encourageants, malgré un nombre de visiteurs qui reste en deçà des niveaux de 2019. Il est confronté cependant à la concurrence de la partie néerlandaise de l'île, dont les infrastructures tant portuaires qu'aéroportuaires constituent des facteurs d'attractivité naturels, en raison d'une capacité d'accueil nettement supérieure. Là encore, Saint-Martin doit poursuivre ses investissements pour constituer une destination de choix, visant un tourisme alternatif, s'appuyant notamment sur l'authenticité et la « French touch ».

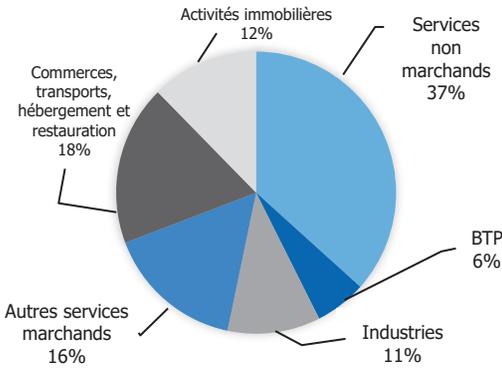
Dans ce contexte, grâce à son expertise économique et financière, l'IEDOM contribue notamment à éclairer les prises de décision stratégiques, en publiant des données qu'il collecte auprès de nombreuses sources des deux côtés de l'île, dont la banque centrale de Sint-Maarten et bientôt, le nouvel Institut territorial de statistiques et d'études économiques de Saint-Martin. En développant progressivement ses activités à Saint-Martin, tels que la collecte des bilans d'entreprises, l'échange de billets en euros endommagés, les actions d'éducation budgétaire et financière auprès des élèves, ou encore l'accueil des particuliers dans son Bureau d'Accueil et d'Information (BAI) de Marigot (consultation des fichiers Banque de France, dépôt d'un dossier de surendettement), l'IEDOM étend progressivement son offre de services au bénéfice des différents acteurs économiques de l'île.



Thierry BELTRAND
Directeur de l'IEDOM Guadeloupe,
Saint-Martin et Saint-Barthélemy

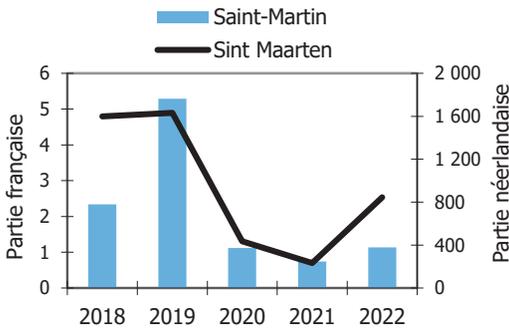
Saint-Martin en bref

Répartition de la Valeur Ajoutée en 2020



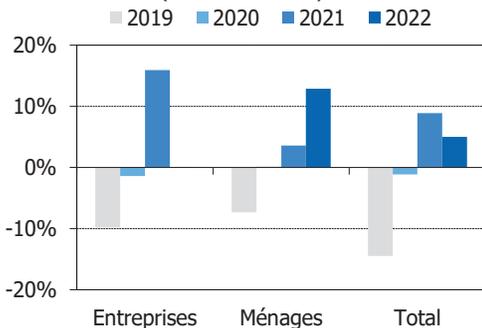
Source : Insee

Nombre de croisiéristes sur l'île (nombre d'entrées, en milliers)



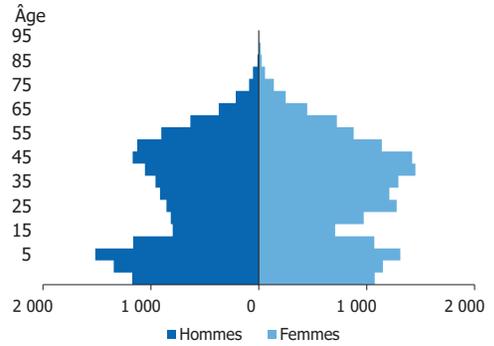
Sources : Port de Marigot, Caribbean Tourism Organisation

Evolution des actifs financiers* (Glissement annuel)



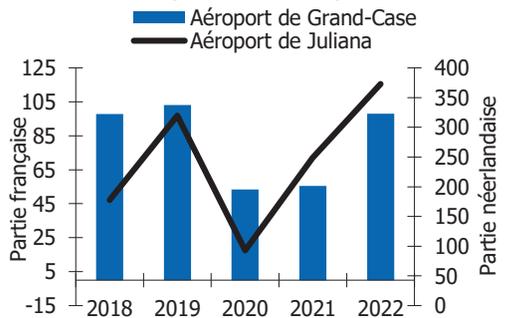
*Données hors La Banque Postale.
Source : IEDOM.

Pyramide des âges de la population Au 1^{er} Janvier 2023



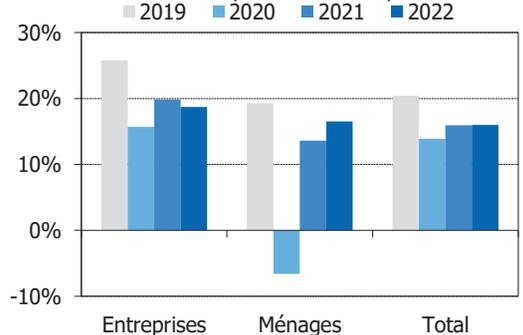
Source : Insee, RP 2020 exploitations principales.

Nombre de passagers aériens sur l'île (arrivées, en milliers)



Sources : Aéroport de Grand-Case, Princess Juliana International Airport.

Evolution de l'encours sain de crédits* (Glissement annuel)



*Données hors La Banque Postale.
Source : IEDOM.

Les chiffres clés de Saint-Martin

	2012	2022	Hexagone 2022
Population			
Population (milliers)	36,5	32,4***	65 835 ⁽¹⁾
dont part des moins de 20 ans (%)	35,4	30,3***	23,27 ⁽¹⁾
dont part des 65 ans et plus (%)	5,6	9,4***	27,66 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²)	688,7	610,5***	121,03 ⁽¹⁾
Développement humain			
IDH en 2010 (2021 pour la France, valeur moyenne mondiale = 0,68 en 2010)	0,68	0,68	0,903 ⁽¹⁾
Indice de Gini (donnée 2020)	ND	ND	0,293 ⁽¹⁾
Taux de pauvreté au seuil local de 60 % (% , 2017)	ND	ND	14,4 ⁽¹⁾
Densité de médecins généralistes en 2018 (pour 100 000 habitants)	ND	ND	148 ⁽¹⁾
Environnement			
Superficie totale (km ²)	53	53	543 965 ⁽¹⁾
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	1	1	297 ⁽¹⁾
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %)	0	2	26,3 ⁽¹⁾
Émission de CO ² par habitant (tonnes métriques, 2019 pour la France)	ND	ND	4,6 ⁽¹⁾
Économie			
PIB (millions d'euros courants, 2021)	544*	549 (2021)	2 501 ⁽²⁾
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume)	ND	ND	2,1 ⁽²⁾
PIB par habitant (euros courants)	14 700 *	16 962 (2021)	36 660 ⁽²⁾
Taux d'inflation (% , en glissement annuel à fin décembre)	ND	ND	5,9 ⁽³⁾
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	33,3	33,1**	7,2 ⁽³⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %)	ND	ND	93,8 ⁽²⁾
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	53	56	144 300 ⁽²⁾
Trafic aérien annuel passagers (en milliers)	201	194	144 810 ⁽⁴⁾
Nombre de croisiéristes arrivés	4 793	1 139	
Parc hôtelier (en nombre de chambres)	1 678	1 214	
Indicateurs monétaires et financiers			
Actifs financiers totaux détenus par les agents économiques auprès des établissements de crédit locaux (en millions d'euros, milliards pour la France)	266	559	3 486 ⁽⁴⁾
Encours sain total (tous établissements, en millions d'euros, milliards pour la France)	87	536	3 378 ⁽⁴⁾
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %)	ND	1,8	2,4 ⁽⁴⁾
Endettement bancaire des entreprises et des ménages (tous établissements, en % du PIB, T3 2022 pour la France)	ND	ND	147 ⁽⁴⁾

(1) Hexagone ; (2) Hexagone+DROM ; (3) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (4) Hexagone + DOM + COM

* Données 2010 **Données 2019 ***Données 2020

Sources : **France** : Insee, Banque mondiale, RTE, Limites maritimes, ACPR, Banque de France **Saint-Martin** : Données mondiales, Aéroport Grand-Case, Aéroport de Juliana, Port de Marigot, Caribbean Tourism Organisation

Les chiffres clés de l'île de Saint-Martin

	2012		2022	
	Saint-Martin	Sint-Maarten	Saint-Martin	Sint-Maarten
Population				
Population (milliers)	36,5	33,2	32,4***	42,7
- dont part des moins de 20 ans (%)	35,4	28,9 (2011)	30,3***	27,4 (2017)
- dont part des 65 ans et plus (%)	5,6	5,2 (2011)	9,4***	7,3 (2017)
Densité de population (hab/km ²)	688,7	977,9	610,5***	1 257,6
Environnement				
Superficie totale (km ²)	53	34	53	34
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	1	ND	1	ND
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %)	0	0	2	0
Économie				
PIB (millions d'euros courants)	544*	986	549 (2021)	1 143 (2021)
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume)	ND	1,4	ND	7,3 (2021)
PIB par habitant (euros courants)	14 700 *	28 460	16 962 (2021)	26 854 (2021)
Taux d'inflation (% , en glissement annuel à fin décembre)	ND	4,0	ND	1,5
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	33,3	11,5 (2011)	33,1**	9,9 (2018)
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	53	97	56	99 (2018)
Trafic aérien annuel passagers (arrivées, en milliers)	101	457	98	373
Nombre de croisiéristes arrivés (en milliers)	4,8	1 753,2	1,1	844,1
Parc hôtelier (en nombre de chambres)	1 678	ND	1 214	3 315
Indicateurs monétaires et financiers				
Actifs financiers totaux détenus par les agents économiques auprès des établissements de crédit locaux (en millions d'euros)	266	ND	559	1 901 (2018)
Encours sain total (tous établissements, en millions d'euros)	87	ND	536	873 (2018)
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %)	ND	ND	1,8	ND

* Données 2010 **Données 2019 ***Données 2020

Sources : **Saint-Martin** : Donnees mondiales, Aéroport Grand-Case, Aéroport de Juliana, Port de Marigot, Caribbean Tourism Organisation, Insee, Banque mondiale, RTE, Limites maritimes, ACPR, Banque de France **Sint-Maarten** : Banque mondiale, Aéroport de Juliana, Population data, Department of statistics, Central bank of Sint Maarten, Energy transitions initiative.

CONJONCTURE INTERNATIONALE : L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RALENTIT NETTEMENT APRÈS LE REBOND ENREGISTRÉ EN 2021

La croissance économique mondiale s'est établie à 3,4 % en 2022, selon les estimations publiées par le FMI en avril 2023, après une forte reprise en 2021 (+6,1 %). Pour l'année 2023, la hausse du PIB devrait de nouveau ralentir pour s'élever à 2,8 % selon le scénario de référence du FMI. L'inflation mondiale devrait baisser de 8,7 % en 2022 à 7 % en 2023 sous l'effet d'un recul des prix des produits de base. L'inflation sous-jacente diminuerait toutefois plus lentement. Le risque de dégradation des perspectives reste élevé, notamment si les perturbations du secteur financier, enregistrées début 2023, s'amplifient au cours de l'année. La persistance des tensions géopolitiques pourrait par ailleurs avoir de nouvelles conséquences sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie alors que la capacité des autorités budgétaires à relever de nouveaux défis est davantage limitée au regard de leurs niveaux d'endettement.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 2,7 % en 2022. Aux États-Unis, le PIB a progressé de 2,1 % et demeure principalement soutenu par la consommation des ménages (+2,7 %) et l'investissement des entreprises (+4,0 %). Dans la zone euro, la croissance a été plus dynamique sur l'année (+3,5 %) mais reste hétérogène d'un pays à l'autre, avec un rythme plus soutenu en Espagne (+5,5 %) et en Italie (+3,7 %) qu'en France (+2,6 %) ou en Allemagne (+1,8 %). Enfin, la hausse de l'activité a été dynamique au Royaume-Uni (+4,0 %) au contraire du Japon (+1,1 %).

Pour 2023, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,3 % dans les économies avancées. Environ 90 % de ces pays verraient leur croissance ralentir par rapport à 2022. La persistance des tensions géopolitiques (et plus particulièrement la guerre russe en Ukraine) ainsi que le resserrement de la politique monétaire participent à ralentir l'activité mondiale. Alors que le FMI table sur une croissance de 1,6 % aux États-Unis en 2023, elle ne serait que de 0,8 % dans la zone euro avec des écarts importants entre les pays (-0,1 % en Allemagne, +0,7 % en Italie, +1,5 % en Espagne). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,6 % en 2023 tandis que le Royaume-Uni verrait son activité reculer de 0,3 % selon le FMI.

Dans les économies émergentes et en développement, la progression de l'activité s'est élevée à 4,0 % en 2022. La croissance a été particulièrement soutenue en Inde (+6,8 %), à l'inverse de la Chine où elle s'est établie à 3,0 %, soit l'année la moins dynamique depuis 1976 (à l'exception de 2020 marquée par la crise sanitaire). Au Brésil, la hausse du PIB s'est établie à 2,9 % tandis que la Russie a enregistré un recul de son activité de 2,1 %. Pour 2023, le FMI anticipe une croissance de 3,9 % dans ce groupe de pays, avec une activité particulièrement dynamique en Chine (+5,2 %) et en Inde (+5,9 %). La progression du PIB serait nettement moins marquée au Brésil (+0,9 %) et en Russie (+0,7 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 18 avril 2023.

Au sortir de la crise sanitaire, l'activité économique repart à Saint-Martin

Après le passage dévastateur de l'ouragan Irma en septembre 2017, l'activité de Saint-Martin avait repris son essor, dès 2019. Mais ce rebond a été aussitôt entravé par la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021. Avec l'assouplissement des restrictions sanitaires, l'économie saint-martinoise s'est montrée à nouveau particulièrement résiliente, puisqu'elle a enregistré une nette amélioration en 2022, sans toutefois effacer totalement les traces de ces deux chocs successifs.

Moteur principal de la croissance à Saint-Martin, **l'activité touristique** repart ainsi à la hausse en 2022. En effet, après avoir atteint un niveau historiquement bas en 2020, la fréquentation de l'île rebondit nettement (+144,8 % par rapport à 2021). Cependant, il convient de noter que ces rebonds ont été précédés d'une reprise en 2019, rapidement effacée par la crise du Covid en 2020. Malgré ces améliorations en 2022, l'offre en structures d'accueil (hébergements et ports de plaisance), qui porte encore les stigmates d'Irma, n'a pas retrouvé son niveau d'avant 2017 et reste conditionnée aux autorisations de réouverture.

Étroitement lié au développement économique et touristique de l'île, **le secteur du BTP** constitue, comme le tourisme, un secteur clé de l'économie saint-martinoise. Les travaux de reconstruction entrepris à la suite de l'ouragan ont permis de redynamiser le secteur pendant un temps mais leurs effets se sont progressivement estompés. Toutefois, le dynamisme de la construction immobilière, stimulé par l'intérêt croissant des investisseurs extérieurs (en particulier de Saint-Barth) et soutenu par les financements du secteur bancaire local, prend aujourd'hui le relais et se traduit par une augmentation de 10,1 % des effectifs salariés du secteur.

Après deux années de fortes perturbations liées à la crise sanitaire, **le secteur des transports** rebondit aussi en 2022 : le trafic maritime avec les îles voisines progresse de 147 % sur un an et la croisière a quasiment triplé (+262 %), avec 845 229 croisiéristes débarqués sur l'île (en quasi-totalité du côté hollandais). Quant aux arrivées aériennes, elles approchent des 500 000 passagers (dont près de 100 000 à l'aéroport de Grand-Case, côté français), au-dessus du niveau post-Covid mais encore en retrait par rapport à celui d'avant-Irma (plus de 600 000 passagers).

En dépit d'une légère baisse en 2022 (-1,5 % en glissement annuel), le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 9,6 % par rapport à 2019 et s'élève à 4 365 personnes. À Saint-Martin, **le taux de chômage** (qui représente plus d'un tiers de la population active) demeure traditionnellement plus élevé que celui observé dans les autres départements français et **le solde migratoire** y est structurellement déficitaire. Aujourd'hui, à l'image de la Guadeloupe ou d'autres départements « ruraux » français, les départs d'une partie de la population jeune ou active, souvent diplômée, qui quitte l'île notamment pour la poursuite de ses études ou la recherche d'un emploi, ne sont pas suffisamment compensés par les arrivées. Cette tendance démographique, observée depuis plusieurs années, mais qui s'est accélérée après Irma, accroît naturellement la baisse et le vieillissement de la population saint-martinoise.

Une activité bancaire bien orientée

Fin 2022, **l'encours de crédits** octroyés à la clientèle de Saint-Martin atteint 535,6 millions d'euros et affiche une croissance soutenue sur un an (+16,0 %, après +15,9 % en 2021). Cette hausse est principalement portée par les crédits aux ménages, avec une accélération notable dans les crédits à l'habitat (+17,6 %) et à la consommation (+14,4 %). Les crédits aux entreprises, bien qu'en ralentissement, enregistrent une augmentation de 18,7 %. Parmi eux, les crédits d'investissement sont en forte progression (+33,2 %), tandis que les crédits immobiliers augmentent moins rapidement (+15,0 %) et les crédits d'exploitation diminuent

(-4,2 %). Cette tendance générale reflète la bonne reprise économique à Saint-Martin et la demande croissante de financements de la part tant des ménages que des entreprises.

Les **actifs financiers** à Saint-Martin progressent à un rythme plus modéré en 2022, soit +5,0 % contre +8,9 % en 2021, pour atteindre 559,2 millions d'euros. Cette croissance est principalement portée par les placements liquides ou à court terme, en hausse de 12,8 %, tandis que les dépôts à vue connaissent une progression plus modérée de 3,4 %, et que l'épargne à long terme affiche une légère hausse de 2,1 %. Les entreprises, principaux déposants dans les banques locales, voient leurs dépôts légèrement reculer (-0,1 %) après une forte croissance en 2021. En revanche, la collecte des actifs financiers auprès des ménages progresse de manière dynamique en 2022 (+12,9 %), et l'encours des actifs financiers des « autres agents » renoue avec la croissance (+2,3 %).

Un avenir économique encourageant

Dans la continuité de 2022, les perspectives économiques pour Saint-Martin restent positives en 2023. Le secteur portuaire montre des signes encourageants de reprise, avec notamment des projets d'expansion du port de commerce prévus en 2023-2024, représentant un investissement de 150 millions d'euros et visant à permettre l'accueil de navires d'une plus grande capacité.

Concernant le tourisme, le secteur poursuit son redressement depuis le début de l'année 2023. Le trafic de passagers maritimes entre Anguille et le port de Marigot se rapproche notamment de son niveau d'avant crise. Le nombre de croisiéristes débarqués se redresse également, tant en partie française que néerlandaise. Si le nombre de passagers aériens débarqués à l'aéroport de Grand-Case a aujourd'hui retrouvé son niveau d'avant-crise, celui à l'aéroport de Juliana devrait rattraper son retard avec l'achèvement des travaux de reconstruction suite aux dégâts causés par Irma.

De nombreux défis subsistent cependant, tels que la concurrence en termes d'attractivité exercée par la partie néerlandaise de l'île (grâce à ses infrastructures portuaires, aéroportuaires ou hôtelières beaucoup plus imposantes, Sint-Maarten est la véritable « porte d'entrée » des touristes sur l'île), l'effacement définitif des stigmates laissés par l'ouragan Irma (des épaves de voitures ou de bateaux sont encore visibles au bord des routes, de même que des bâtiments détruits et laissés à l'abandon), la rénovation et l'extension de l'offre en structures d'accueil touristiques (qui n'a toujours pas retrouvé ses capacités d'avant-Irma) ou encore la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins du secteur touristique et du BTP.

CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles



Frontière franco-néerlandaise à Saint-Martin - ©Thierry BELTRAND

Fixée le 23 mars 1648 par le traité de Concordia, la frontière terrestre sépare la partie française et la partie néerlandaise de Saint-Martin.

375 ans plus tard, le 26 mai 2023, Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, et Silveria JACOBS, Première Ministre du gouvernement de Sint-Maarten, ont signé un accord de délimitation de la frontière sur l'île de Saint-Martin, clarifiant la séparation à Oyster Pond sur la côte est de l'île. Cet accord met fin à un différend de souveraineté en raison de l'imprécision du tracé de la frontière à cet endroit.

Section 1

Géographie et climat

1. APERÇU GÉOGRAPHIQUE

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km², dont la partie française occupe plus de la moitié (53 km²). Elle est composée de deux parties, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay, et affiche 15 km dans sa plus grande longueur et 13 km dans sa plus grande largeur.

Comme presque toutes les îles des Antilles, Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse : son point culminant est le Pic Paradis à 424 mètres d'altitude. La côte est une succession de plages, de lagunes littorales, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots inhabités de Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île. L'intérieur est vallonné, mais comporte des secteurs plats.

2. CLIMAT

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'en Guadeloupe et qu'en Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. La faible pluviométrie est un facteur limitant pour le développement de l'agriculture sur l'île ; en revanche, elle a favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente.

La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C et supérieure à 32°C.

Deux saisons se distinguent : une saison sèche, appelée carême, de décembre à mai et une saison pluvieuse, appelée hivernage, de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense. Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Martin a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar. L'année 2010 a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl (au stade d'ouragan de catégorie 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant de nombreux dégâts. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a dévasté les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, avec des vents soutenus de plus de 300 km/h, et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson. Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles

ainsi qu'un fonds d'urgence¹. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 31 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Martin, contre 5 % à Saint-Barthélemy. La part des bâtiments peu ou pas endommagés est de 47 % du parc de l'île, tandis qu'elle est de 84 % à Saint-Barthélemy. Les dommages plus importants à Saint-Martin s'expliquent notamment par l'impact sur les bâtiments localisés dans les zones à risque.

¹ Cf. encadré « Les mesures des pouvoirs publics post-Irma », IEDOM, Rapport Annuel 2020.

Section 2

Repères historiques

Christophe Colomb débarque sur l'île de Saint-Martin lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Colonisée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors définitivement occupée par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 23 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés¹. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle de nombreux Saint-martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km², chef-lieu Phillipsburg) et une partie française au nord (53 km², siège de la préfecture des « îles du Nord » à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais aient été désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint Maarten est totalement ouverte et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

En 1963, l'île devient une sous-préfecture. C'est aussi l'année de l'arrivée du premier établissement bancaire (Crédit agricole).

Saint-Martin devient une collectivité d'outre-mer après le référendum du 7 décembre 2003. 76,17 % des votes sont à faveur de l'évolution en collectivité d'outre-mer (au titre de l'article 74 de la constitution). La loi organique créant la collectivité d'outre-mer est promulguée le 21 février 2007, mettant fin au rattachement administratif de Saint-Martin au Département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947.

Le premier conseil territorial de la COM est constitué le 15 juillet 2007.

Suite aux dernières élections territoriales de mars 2022, Louis MUSSINGTON est devenu le Président du Conseil territorial, succédant à Daniel GIBBS (2017-2022).

¹ le 26 mai 2023, Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, et Silveria JACOBS, Première Ministre du gouvernement de Sint-Maarten, ont signé un accord de délimitation de la frontière sur l'île de Saint-Martin. Celui-ci clarifie la séparation à Oyster Pond sur la côte est de l'île, et met fin ainsi à un différend de souveraineté en raison de l'imprécision du tracé de la frontière à cet endroit.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République¹. L’ensemble des collectivités d’Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d’Outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d’Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d’Outre-mer) régies par l’article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Martin est désormais distinct de celui de la Guadeloupe.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1 UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

Jusqu’en février 2007, l’île de Saint-Martin était rattachée, en qualité de commune, au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative et ce, malgré la distance (260 km) qui les sépare.

Porté par les élus de l’île dans les années 1980-90, le projet d’une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n’est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d’un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d’elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d’évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l’Assemblée Nationale qui l’ont approuvé ; et le 7 décembre 2003, une consultation a été organisée afin d’entériner la création d’une nouvelle collectivité².

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, une collectivité d’Outre-mer unique, régie par l’article 74 de la Constitution se substituant aux communes existantes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a été approuvé à 76,17 % des suffrages exprimés à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

L’île de Saint-Martin ne relève ainsi que d’une seule collectivité territoriale. Le transfert de compétences s’est réalisé de manière plus progressive qu’à Saint-Barthélemy, en raison d’une situation géographique (partage de l’île avec Sint Maarten) et d’un contexte socio-économique plus complexes.

¹ L’acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² En respect de l’alinéa 7 de l’article 73 qui précise que « la création d’une collectivité se substituant à un département et région d’Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu’ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions et les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Martin est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre, entre autres, les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. En outre, afin de favoriser la concertation, un certain nombre d'instances sont prévues :

- un Conseil économique, social et culturel (CESC), composé de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles et du monde professionnel, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est consulté, obligatoirement et préalablement, sur tous les projets de délibération concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et de la culture saint-martinoises. Il rend un avis sur les résultats de leur mise en œuvre.
- des Conseils de quartier sont également consultés pour les opérations ou projets d'aménagement et d'urbanisme.

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique (code Insee) de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy. Néanmoins, le code 97801 est utilisé par les applications nécessitant une codification à cinq chiffres et le code postal reste le 97150.

¹ L'État conserve les matières régaliennes énumérées dans la Constitution.

² Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du Conseil général) au scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste ayant obtenu le plus de voix.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Martin est régie par le principe d'identité législative¹. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines, et notamment en matière sociale et de droit du travail. Les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

1.4 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La Collectivité de Saint-Martin (COM de Saint-Martin) exerce l'ensemble des compétences dévolues aux Communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Martin est ainsi compétente, depuis 2008, en matière de fiscalité (impôts, droits et taxes), de circulation routière et de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et des établissements publics de la Collectivité. Depuis 2012, la Collectivité de Saint-Martin a récupéré les compétences suivantes : l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie. Enfin, dans la perspective d'un transfert ultérieur de la compétence « Environnement », la loi organique du 21 février 2007 a prévu une habilitation permanente du Conseil territorial, lequel est donc habilité à adapter aux caractéristiques et aux contraintes particulières de la Collectivité les lois et règlements en matière d'environnement.

L'État reste cependant compétent dans de nombreux domaines (sécurité, éducation, santé, politique de l'emploi, droit du travail, hébergement d'urgence, aide alimentaire, délivrance des titres de séjour, contrôle transfrontière, etc) ; d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent Berton occupe ce poste. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot. La présence de l'État est également matérialisée par un service de l'Éducation nationale dirigé par un vice-recteur, une délégation territoriale de l'Agence de santé, un Centre des finances publiques, plusieurs implantations des forces de sécurité (gendarmerie, police, douanes).

Par ailleurs, suite à la promulgation de la loi de découpage électoral du 23 février 2010, un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy existe depuis les élections législatives de 2012. Le 18 juin 2022, Frantz Gumbs a été élu à cette fonction. Saint-Martin dispose également d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer. Depuis septembre 2020, le mandat est occupé par Annick Petrus.

¹ Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux. Néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d’Outre-mer (DROM) et Saint-Martin. Le second est celui des pays et territoires d’Outre-mer (PTOM) qui s’applique aux collectivités d’Outre-mer visées à l’article 74 de la Constitution (sauf Saint-Martin) ainsi qu’à la Nouvelle-Calédonie.

L’Union européenne compte désormais neuf régions ultrapériphériques : l’archipel des Canaries qui fait partie de l’Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal et les cinq départements français d’Outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte, ainsi que la Collectivité d’Outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l’Union et leur régime prévoit, à ce titre, l’applicabilité de principe de l’ensemble du droit communautaire, notamment dans le domaine bancaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie, etc.), reconnues par l’article 349 du Traité de Lisbonne (2009). Ainsi, l’UE admet par exemple un régime fiscal particulier comme l’octroi de mer, le maintien de zones franches et d’entrepôts francs en matière de pêche, des aides d’État avec notamment les aides, notamment fiscales, aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d’Outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers massifs (fonds structurels, relance post-Covid en 2021 avec le programme REACT-UE) au titre de la politique régionale de l’UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel et le rattrapage des régions les moins développées² de l’Union. Le principe selon lequel la détermination des enveloppes destinées à l’aide ne trouve pas d’application dans le cas de Saint-Martin, puisque l’Insee ne publie quasiment aucune statistique relative à la Collectivité de Saint-Martin qui permettrait une évaluation plus juste et véritable de ses besoins.

En 2017, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche en faveur des régions ultrapériphériques afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune. « Renforcer la coopération entre les régions ultrapériphériques, leur État membre respectif et la Commission afin de mieux prendre en compte les intérêts et contraintes qui leur sont propres » constitue le premier pilier de la stratégie. Cette nouvelle stratégie encourage par ailleurs la modernisation du secteur agricole et la valorisation de nouveaux leviers de croissance endogène : économie bleue (en particulier à travers le développement d’une pêche durable), économie circulaire, tourisme responsable, énergie renouvelable, développement de l’accès aux technologies numériques.

La Collectivité de Saint-Martin est une RUP depuis 2009. Il s’agit de la seule collectivité d’Outre-mer régie par l’article 74 à être RUP, les autres étant PTOM. Si ce statut lui permet

¹ Le traité d’Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l’identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L’ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

² En particulier, les régions ultrapériphériques bénéficient d’une aide spécifique du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin de compenser les surcoûts liés à leur éloignement.

notamment de bénéficier des fonds structurels européens, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays et territoires voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses). La stratégie adoptée en 2017 par la Commission européenne promeut toutefois la planification de projets communs clés au niveau régional.

Côté hollandais, Sint Maarten, qui appartenait à l'ancien État autonome de la Fédération des Antilles néerlandaises, au sein du Royaume des Pays-Bas, est devenu, à l'instar de Curaçao et d'Aruba, un État au sein du même Royaume, après la dissolution des Antilles néerlandaises le 10 octobre 2010. Au regard de l'Union européenne, Sint Maarten est, contrairement à Saint-Martin, un PTOM.

3. LES ÉVOLUTIONS MAJEURES

Les années 2008 et 2009 ont vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétences a été réalisé. Certains services de la Collectivité ne sont véritablement opérationnels que depuis 2009, première année de fonctionnement réel.

Au niveau fiscal, une convention de moyens a été signée en mars 2008 même si, durant cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'État, toujours compétent en matière de recouvrement. L'année 2009 marque l'entrée en vigueur de l'autonomie de la Collectivité en matière fiscale avec la mise en place d'un système géré localement. La convention fiscale signée par le Préfet délégué - au nom de l'État - et le Président Gumbs, en décembre 2010, précise le régime d'autonomie de la Collectivité et les modalités d'échanges d'informations entre les signataires, en vue de prévenir l'évasion et la fraude fiscale. La convention a été approuvée par le Sénat et l'Assemblée nationale et publiée officiellement en juin 2011. Le Conseil constitutionnel a d'autre part validé, le 21 janvier 2010, deux lois organiques dotant les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du pouvoir de percevoir l'impôt. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin.

Le 4 juin 2009, le Conseil territorial a adopté la partie du nouveau Code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité. Le principe de la Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) a été voté le 26 novembre 2009. Entrée en vigueur en août 2010, il s'agit d'une taxe sur le chiffre d'affaires général qui concerne l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. Le 1^{er} juillet 2012, son taux est passé de 2 % à 4 % pour la livraison d'électricité et les services de télécommunication. Le 1^{er} février 2013, il a connu la même évolution pour les prestations de services et les ventes de plats à emporter. En octobre 2014, le taux de TGCA à 4 % est généralisé à l'ensemble des ventes au détail de marchandises et des prestations de services¹.

Sur le plan économique, outre la mise en œuvre de nouvelles compétences (aides aux entreprises, continuité territoriale, stratégie économique, etc.), plusieurs établissements publics, dont l'Office du tourisme, le port et l'Établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM) ont été créés. Le Conseil territorial et le Conseil économique social et culturel ont, par la suite, mis en place la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) le 10

¹ Source : Department of Statistics Sint Maarten.

juillet 2009. Depuis janvier 2014, la CCISM dispose de compétences élargies : outre son rôle de Chambre d'industrie et de commerce, elle assume également les rôles de Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de Chambre d'Agriculture.

La Collectivité a aussi institué un Code du tourisme et un Schéma d'aménagement et de développement touristique adopté en 2010 et révisé en 2014. Ce dernier, valable pour la période 2010-2015, a servi de socle à une réflexion stratégique sur le positionnement de Saint-Martin et sur les actions promotionnelles à mener. Il a été remplacé en novembre 2017 par le schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction couvrant la période 2017-2027.

Cette nouvelle stratégie de la Collectivité s'articule autour de sept axes :

- « une organisation proactive pour animer le plan de reconstruction de l'économie touristique ;
- une communication proactive pour accompagner le plan de reconstruction de l'économie touristique ;
- la reconstruction du parc d'hébergement haut de gamme ;
- favoriser et accompagner le développement de filières à fort potentiel ;
- la création du code du tourisme de Saint-Martin ;
- une politique de durabilité pour les générations futures ;
- une politique de projets structurants. »

4. LA COOPÉRATION ENTRE SAINT-MARTIN ET SINT MAARTEN

Du fait de la proximité entre les territoires de Saint-Martin et Sint-Maarten, de nombreux enjeux communs font l'objet d'une coopération renforcée. En particulier, des initiatives existent dans des domaines tels que la sécurité, la santé, le social, l'éducation ou l'aménagement.

Une coopération déjà ancienne

Pour rappel, la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten débute en 1648 avec la signature du traité de Concordia qui, outre la définition des souverainetés française et hollandaise sur l'île, instaure une libre circulation des biens et des personnes sur l'ensemble de l'île. L'accord est étendu à la chasse, la pêche, à l'exploitation commune des salines et à l'extradition des délinquants par la convention franco-hollandaise de 1839.

Plus récemment, le 12 octobre 2010, la France a ratifié l'accord franco-néerlandais d'assistance mutuelle et de coopération des administrations douanières à Saint-Martin. Les échanges initialement informels entre les deux parties de l'île se sont officialisés par le biais d'une instance de dialogue régulière. La première commission de coopération s'est réunie le 2 décembre 2011 à la CCISM sous l'égide du Préfet, du Président de la Collectivité et du Premier ministre de Sint-Maarten. Cette instance permet aux deux États et aux autorités locales de discuter des sujets d'intérêt commun.

Depuis 2014, la coopération s'est structurée autour des réunions quadripartites (République française, Royaume des Pays-bas, Collectivité de Saint-Martin et Gouvernement de Sint-Maarten)

La coopération entre les autorités locales a, malgré cela, eu du mal à se formaliser, compte tenu de l'asymétrie des compétences entre les deux parties de l'île et du manque de clarté concernant la répartition des compétences avec les autorités centrales. Pour y pallier, les autorités de La Haye organisent depuis 2014 une réunion quadripartite (France, Pays-Bas, Sint Maarten et Saint-Martin) annuelle afin de relancer la coopération.

Les échanges liés à la reconstruction post-Irma ont renforcé la collaboration sur les aspects sécuritaires et sanitaires. Cette coopération a donné lieu à la signature d'un mémorandum of understanding (MOU ou Arrangement Administratif) pour la promotion touristique de l'île à travers l'échange d'informations sur l'avancée des travaux de reconstruction des structures touristiques, portuaires et aéroportuaires. La coopération avec la partie hollandaise Sint-Maarten s'est intensifiée avec des réunions régulières de concertation de la cellule d'urgence Q4 (France, Hollande, Saint-Martin et Sint Maarten) en 2018 et 2019.

Ces différentes rencontres ont permis de formuler des propositions concrètes de collaboration en matière de reconstruction, de lutte contre l'immigration illégale, de gestion des déchets et de liaisons maritimes. Sur la base de ces propositions, des décisions ont été prises lors de la 4^e réunion quadripartite qui s'est tenue le 28 juin 2018 à Paris. Un accord de fonctionnement coopératif a été entériné concernant la gestion de crise, afin de coordonner des actions communes visant à alerter et à communiquer avec la population. En temps de crise, les moyens d'intervention d'urgence seront mutualisés. Pour faciliter la traçabilité des biens, les parties se sont engagées à communiquer les données d'importations et d'exportations de marchandises réceptionnées sur une partie de l'île puis acheminées vers l'autre partie de l'île. Concernant l'immigration illégale, les parties se sont engagées à accentuer les contrôles. La coopération policière et judiciaire sera également renforcée, tout comme l'échange d'informations pour lutter contre la fraude aux prestations sociales.

La gestion de la crise sanitaire a fait apparaître des difficultés marquées de coopération

De fortes divergences sont toutefois apparues dans la gestion de la crise de la Covid-19 en 2020 et en 2021. Les seuls compétents en matière de santé étant d'un côté le gouvernement de Sint-Maarten et de l'autre l'État français, l'impossibilité de mettre en place un protocole sanitaire commun, associée à une capacité hospitalière limitée a conduit, pendant près de deux mois, en avril et mai 2020, à l'établissement d'une frontière entre les deux parties de l'île afin de limiter les brassages de populations. Cette situation s'est reproduite avec la différence de gestion de l'accueil des personnes en provenance des pays en « zone rouge » avec une fermeture d'un mois en août et septembre 2020 qui a entraîné des contestations au sein des populations des deux côtés de l'île.

Aujourd'hui, une collaboration renforcée existe, en marge des réunions Q4

En vue de faciliter les échanges sur des sujets de coopération et afin de créer des échanges plus réguliers, en complément des réunions Q4, des réunions bilatérales entre le Préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et la Première ministre du gouvernement de Sint-Maarten ont été mises en place depuis mars 2021. Celles-ci permettent d'échanger sur les sujets de coopération quotidienne et les avancées des projets structurants partagés par les deux parties de l'île. Le Président de la Collectivité est associé à ces échanges lorsque les sujets concernent ses compétences.

Ces échanges ont permis la création de procédures visant à une meilleure coordination en matière de gestion de crise et d'évènements attirant un public important sur les deux territoires. Ils permettent également un suivi plus fin des différents financements engagés dans des projets communs. Ils contribuent enfin à des échanges permettant de lever rapidement les difficultés liées à l'existence de normes et de procédures différentes sur les deux parties de l'île. Au-delà, ces réunions de coopération maintiennent un lien direct entre le Préfet et la Première ministre qui contribue à une meilleure réactivité et compréhension commune face aux enjeux de l'île de Saint-Martin.

CHAPITRE II

Panorama de l'économie saint-martinoise



Supermarché Super U, dans la zone commerciale Hope Estate à Grand Case - ©Thierry BELTRAND

A Saint-Martin, la grande distribution alimentaire est relativement concentrée et l'enseigne Super U (qui dispose de 2 supermarchés, l'un à Marigot et l'autre à Grand Case) domine le marché, suivie de Leader Price (1 supermarché à Mont Vermont) et de Cadisco (plusieurs boutiques alimentaires accolées à des stations services). On estime que la moitié de la distribution alimentaire est assurée par ailleurs au travers de petits magasins ou des échoppes, souvent tenus par des Asiatiques. Côté hollandais, l'offre est plus variée, avec des grandes surfaces à l'enseigne Carrefour (3 supermarchés) ou en libre service de gros (« cash-and-carry »). Des deux côtés de l'île, les règlements en espèces sont fréquents, notamment en dollars américains (environ 1/3 côté français et en quasi-totalité côté néerlandais).

Section 1

La population

POURSUITE DE LA DIMINUTION ET DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2020, 31 801 habitants sont recensés à Saint-Martin. En cinq ans, la population a diminué de 9,3 %, au rythme annuel moyen de -1,6 %. L'évolution démographique de Saint-Martin est étroitement liée aux flux migratoires. Depuis 2012, le nombre d'habitants à Saint-Martin (partie française) diminue, en raison d'une augmentation des départs, désormais plus nombreux que les arrivées.

Pour autant, Saint-Martin se caractérise par une immigration importante, qui représente un tiers de la population totale. En 2017, les services de l'État estimaient qu'en tenant compte de l'immigration clandestine, 42 000 habitants étaient installés sur l'île, côté français. La situation est similaire en partie néerlandaise où 15 000 personnes seraient en situation irrégulière, portant le total d'habitants à près de 55 000. Ainsi, la population réelle de l'île, dans son ensemble, avoisinerait 100 000 habitants.

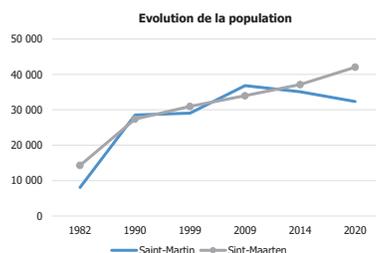
Une population en baisse

En 2020, 32 358 habitants¹ sont recensés à Saint-Martin. La densité moyenne de la population s'élève à 610,5 habitants par kilomètre carré (hab./km²) (230 hab./km² en Guadeloupe et 121,03 hab./km² en France -hors DOM-). Entre 2014 et 2020, la décroissance démographique de Saint-Martin se poursuit : en moyenne, elle enregistre une diminution de 1,3 % chaque année.

Historiquement, la dynamique de la population de Saint-Martin est étroitement liée au solde des entrées et sorties du territoire. C'est à partir des années 1980 que la croissance démographique de l'île a véritablement accéléré : encouragée par les besoins en main-d'œuvre engendrés par le développement immobilier et touristique de l'île, une importante communauté immigrée s'est installée, provenant en particulier d'Haïti. Entre 1982 et 1990, la population a été multipliée par 3,5 (+20 500 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de +17,1 %). Cependant, à partir des années 1990, la population progresse de manière plus modérée et grâce au solde naturel, l'immigration massive des années 1980 s'étant estompée.

Depuis le début des années 2010, l'île connaît un retournement de tendance : les départs sont désormais plus importants que les arrivées. En parallèle, le solde naturel de la population, qui compensait ce phénomène jusqu'en 2012, n'est plus suffisant pour assurer une croissance démographique. À l'image de la Guadeloupe, ces départs sont en grande partie liés aux jeunes qui quittent l'île pour la poursuite d'études ou la recherche d'un emploi.

Alors que les populations des parties françaises et néerlandaises avaient connu une évolution similaire jusqu'en 2012, la population de Sint-Maarten conserve une dynamique orientée à la hausse depuis lors. En 2020, elle atteint 42 044 habitants² (+2,1 % en moyenne annuelle depuis 2014). Par ailleurs, la densité



Source : Insee, Department of Statistics Sint Maarten

¹ Population totale, Insee RP 2020

² Source: Department of Statistics Sint Maarten.

de population est deux fois plus élevée qu'en partie française : elle s'établit à 1 237 hab./km² en 2020.

Un solde naturel qui s'affaiblit

Depuis la période 2009-2014, le nombre de naissances à Saint-Martin diminue. Entre 2009 et 2014, 3 930 naissances étaient enregistrées, contre 3 573 seulement entre 2014 et 2020. Ainsi, le taux moyen de natalité de Saint-Martin sur cette période s'établit à 17,8 ‰, en baisse de 4,1 points par rapport à la période précédente. Ce chiffre demeure néanmoins élevé et reste nettement supérieur à celui de la Guadeloupe et de la France hors DOM (respectivement 12,4 ‰ et 10,7 ‰ en 2020).

En parallèle, le taux moyen de mortalité s'établit à 4,4 ‰ entre 2014 et 2020 (9,8 ‰ en Guadeloupe et 10,0 ‰ en France hors DOM en 2020). Il s'accroît progressivement depuis les années 1990 (4,8 ‰ entre 1990 et 1999). Ainsi, la contribution du solde naturel de la population à l'évolution démographique diminue tendanciellement.

Indicateurs démographiques

	1990 (1)	1999 (2)	2009 (3)	2014 (4)	2020 (5)
Taux de natalité (‰)	22,3	25,0	25,3	21,9	17,8
Taux de mortalité (‰)	6,3	4,8	5,2	2,9	4,4
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	23,4	0,3	4,0	-0,8	-1,6
- dû au solde apparent des entrées sorties	20,3	-2,9	0,2	-2,3	-3,0

(1) Moyenne 1982-1990

(2) Moyenne 1990-1999

(3) Moyenne 1999-2009

(4) Moyenne 2009-2014

(5) Moyenne 2014-2020

Sources : Insee, Recensements de la population 2020, Etat civil.

Une population encore jeune, mais en vieillissement

En 2020, 23,8 % des habitants de Saint-Martin sont âgés de moins de 14 ans, alors que cette part s'élève à 18,9 % en Guadeloupe et à 17,6 % au niveau national. De même, les personnes ayant un âge compris entre 60 et 74 ans représentent 12,5 % de la population (contre respectivement 18,7 % et 16,9 % en Guadeloupe et en France hors DOM).

La population est toutefois vieillissante : en 2020, la proportion des jeunes de moins de 14 ans est en retrait de 8,1 points par rapport à 1999. A contrario, celle de la tranche 60-74 ans est plus élevée de 8,2 points.

Répartition par âge

	Saint-Martin				Sint Maarten			
	1999		2020		2000		2017	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
De 0 à 14 ans	8805	31,9%	7569	23,8%	7760	25,4%	8347	20,6%
De 15 à 59 ans	17152	62,1%	19403	61,0%	21406	70,0%	27086	66,8%
De 60 à 74 ans	1191	4,3%	3961	12,5%	1041	3,4%	4414	10,9%
75 ans et plus	490	1,8%	868	2,7%	392	1,3%	689	1,7%
Total	27638	100%	31801*	100%	30599	100%	40536	100%

* La population municipale en 2020 représente 31 801 habitants

Sources : Insee - Recensements 1999 et 2020, Department of Statistics Sint Maarten (Dernières données disponibles).

Sur la partie néerlandaise de l'île, la répartition de la population en 2017 laisse apparaître une structure par âge proche de la partie française. La part des moins de 15 ans est toutefois plus faible, alors que celle des 15-59 ans est davantage représentée.

De nombreuses familles monoparentales

En 2020, la monoparentalité demeure une caractéristique forte des familles saint-martinoises : elle représente 26,1 % des familles, contre 34,1 % en 2008. En Guadeloupe, la proportion de familles monoparentales est également élevée (55,5 % en 2020), en comparaison de la France entière (23,8 %).

Une part importante de population immigrée

Selon le recensement de la population réalisé par l'Insee en 2020, un tiers des habitants de Saint-Martin est issu de l'immigration (30,0 %). Environ un tiers de la population immigrée est sans activité professionnelle. Ceux étant professionnellement occupés sont essentiellement employés (23,0 % de la population immigrée) ou ouvriers (17,7 % de la population immigrée). Ils représentent près de la moitié des ouvriers à Saint-Martin et 40,1 % des employés.

Part de la population immigrée par catégorie socio-professionnelle

CSP	Population totale	Part de la CSP dans la population totale	Population immigrée	Part de la population immigrée par CSP	Part de la population non-immigrée par CSP
Agriculteurs	51	0,2%	11	22,2%	77,8%
Artisans, commerçants	1 954	6,0%	650	33,3%	66,7%
Cadres	910	2,8%	172	18,8%	81,2%
Professions intermédiaires	2 626	8,0%	469	17,9%	82,1%
Employés	5 567	17,0%	2 235	40,1%	59,9%
Ouvriers	3 574	10,9%	1 718	48,1%	51,9%
Retraités	3 333	10,2%	861	25,8%	74,2%
Sans activité	14 653	44,9%	3 587	24,5%	75,5%
Total	32 668	100%	9 703		

Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire.

DÉFINITIONS

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

L'accroissement total (ou variation totale) de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

La **population immigrée** représente les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continu à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

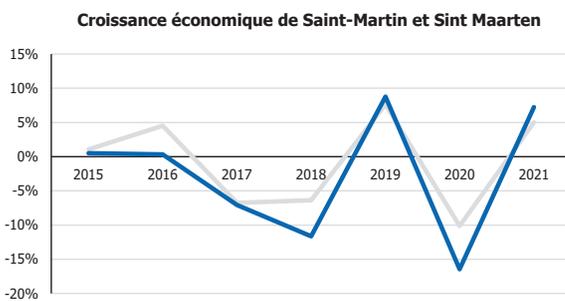
1. LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le manque de données statistiques et le système d'informations statistiques de Saint-Martin ne permettent pas l'élaboration de comptes économiques. Ainsi, le PIB de Saint-Martin résulte d'une estimation. La dernière estimation du PIB de Saint-Martin, réalisée en 2018, portait sur l'année 2014. Sa révision pour les années 2015 à 2021 a été établie en 2023 dans le cadre du partenariat CEROM¹. Les données diffusées concernant le PIB et les valeurs ajoutées de Saint-Martin sont définitives pour les années antérieures à 2019, semi-définitives pour les années 2019 et 2020 et provisoires pour 2021.

1.1 LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Une croissance économique freinée par deux chocs majeurs

En 2021, le produit intérieur brut (PIB) de Saint-Martin s'élève à 549,9 millions d'euros, soit 6,3 % de moins qu'en 2014. Sur cette période, l'activité économique de l'île a été freinée par le passage de l'ouragan Irma en 2017, puis par la crise sanitaire à partir de 2020. De 2014 à 2016, la croissance a été soutenue (+2,7 % en moyenne par an), avant de reculer brutalement en 2017 et 2018 suite au passage de l'ouragan Irma. Après un rebond en 2019 (+6,5 %), elle chute de nouveau, en raison du net ralentissement de l'activité économique durant la crise sanitaire : en 2020, le PIB de Saint-Martin diminue de 12,5 %. En 2021, la croissance repart à la hausse (+4,9 %), favorisée par la levée des principales contraintes sanitaires. Cependant, la perte de PIB engendrée par les deux événements adverses de 2017 et 2020 n'est pas compensée : en 2021, le PIB de Saint-Martin reste inférieur de 17,2 % à celui de 2016.



Source : CEROM, Department of Statistics of Sint Maarten

¹ Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle Calédonie (ISÉE), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

Le PIB par habitant augmente sous l'effet de la baisse de la population

En 2019, le PIB par habitant s'élève à 17 800 €, en hausse de 1,6 % en moyenne par an depuis 2014. Cette évolution s'explique avant tout par la baisse de la population : entre 2014 et 2019, elle diminue de 1,7 % en moyenne par an. Ce recul de la population, entamé en 2008 en raison notamment du départ des jeunes pour la poursuite d'études ou la recherche d'un emploi, s'est accéléré suite au passage de l'ouragan Irma.

L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

L'estimation du PIB de Saint-Martin est réalisée à partir de l'approche production du PIB. Cette approche, exploitant des données sectorielles détaillées, fournit une estimation du PIB à partir de l'estimation des productivités sectorielles.

Jusqu'en 2016, les valeurs ajoutées par branche étaient évaluées à partir des données sur l'emploi par branche issues du recensement de la population (RP) réalisé par l'Insee, et de la productivité par branche à Saint-Martin, estimée comme une combinaison de la productivité de Guadeloupe et de celle de Sint-Marteen.

Depuis le passage de l'ouragan Irma en 2017, la productivité de la Guadeloupe et celle de Saint-Martin ne sont plus comparables et la méthodologie a évolué. À partir de 2017, les valeurs ajoutées sont estimées à partir d'indicateurs sectoriels (emploi issu du recensement de la population, nombre de passagers aériens, production d'eau, d'électricité, compte de Sint-Marteen).

1.2 LA VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2021, la valeur ajoutée de Saint-Martin est estimée à 546,9 millions €, en baisse de 6,3 % par rapport à 2014. Les services non marchands y contribuent pour un tiers. Les secteurs dépendant en partie de l'activité touristique (transports, hébergement et restauration et commerce) comptent pour 19,3 % de la valeur ajoutée. Les secteurs de l'immobilier et de la construction représentent respectivement 12,3 % et 6,5 % de la valeur ajoutée.

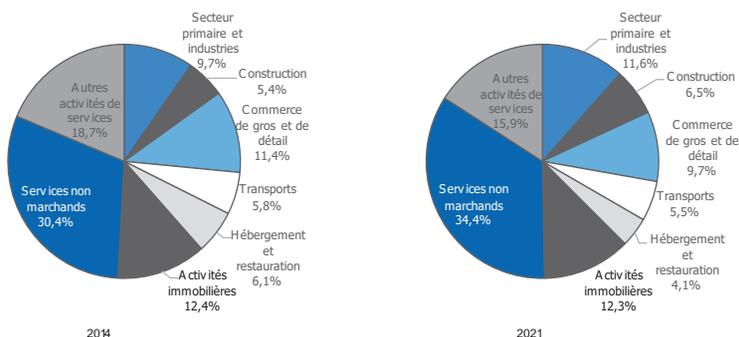
L'activité touristique touchée par les crises qui dynamisent la construction

L'ouragan Irma et la crise sanitaire ont particulièrement affecté l'activité touristique de Saint-Martin. Ainsi les valeurs ajoutées des secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration et commerce s'inscrivent en baisse entre 2014 et 2021 (respectivement -11,1 %, -36,5 % et -20,7 %).

En parallèle, l'activité du secteur de la construction est dynamisée par les travaux de reconstruction engendrée par le passage d'Irma. Bien que ralentie par la crise sanitaire de 2020, elle s'inscrit en hausse en 2021. Entre 2014 et 2021, la valeur ajoutée du secteur de la construction progresse de 12,8 %.

Le secteur de l'industrie se développe entre 2014 et 2021 (+ 1,7 % en moyenne par an). En 2021, il représente 11,4 % de la valeur ajoutée (+ 1,9 point sur la période). Cette expansion est portée par le secteur de l'électricité et celui de l'eau et de la gestion des déchets dont la création de richesse connaissent une croissance importante (respectivement + 3,7 % et + 4,9 % en moyenne par an entre 2014 et 2021). A contrario, l'industrie agroalimentaire et l'industrie manufacturière enregistrent une baisse de leur valeur ajoutée (respectivement - 3,4 % et - 5,5 % en moyenne par an sur la période), en lien avec une consommation des ménages en retrait.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité à Saint-Martin



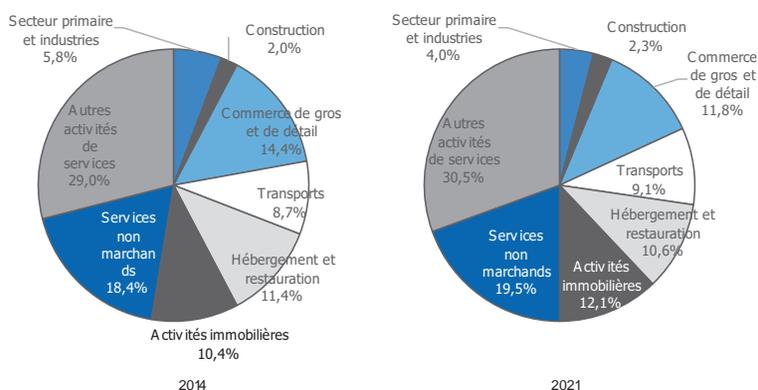
Source : CEROM

L'ÉCONOMIE DE SINT-MAARTEN REBONDIT MIEUX QU'À SAINT-MARTIN

Comme à Saint-Martin, l'ouragan Irma (2017-2018) et la pandémie de Covid-19 (2020-2021) ont lourdement pesé sur l'économie de Sint-Maarten. Le nombre de passagers aériens à l'aéroport de Juliana, dont les infrastructures ont été très endommagées par le cyclone, s'est effondré et l'activité de croisière a chuté de plus de 90 % pendant la crise sanitaire.

Le PIB de Sint-Maarten reste toutefois 2 fois supérieur à celui de Saint-Martin, sur toute la période 2016-2021. Son évolution est un peu plus volatile, surtout après Irma, en raison d'une structure de l'économie davantage tournée vers les secteurs marchands, sensibles aux retournements conjoncturels, alors qu'elle est plus « administrée » côté français. Le PIB par habitant de Sint-Maarten, qui figure parmi les plus élevés de la Caraïbe, est supérieur en moyenne de 70 % à celui de Saint-Martin sur la période. Toutefois, il recule de 18 % entre 2016 et 2021 et l'écart avec la partie française passe de 89 % à 58 % en 5 ans. Ce resserrement résulte d'une évolution démographique qui diverge entre les 2 parties de l'île : la population de Sint Maarten augmente alors qu'elle décroît à Saint-Martin.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité à Sint-Maarten



Source : Centrale Bank van Curacao en Sint Maarten

2. L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

2.1 LA POPULATION ACTIVE¹

Une population active en baisse et un taux de chômage élevé

Entre 2011 et 2020, la population active de Saint-Martin recule de 10,2 %, en raison du phénomène de décroissance démographique qui touche l'île depuis une décennie². En moyenne, la baisse est de 1,2 % chaque année. Les indicateurs du marché de l'emploi se dégradent, en dépit d'un taux d'activité³ de 75 %, plus élevé de 1,2 point qu'en 2011. En 2020, le taux de chômage s'établit à 32,8 % (+2,2 points par rapport à 2011), tandis que le taux d'emploi⁴ baisse de 0,9 point, à 50,5 %.

Pour rappel, entre 1999 et 2011, la population active saint-martinoise augmentait selon un rythme annuel moyen de 1,7 %. Toutefois, sur cette période, le taux de chômage progressait déjà de 3,9 points et s'établissait à 30,5 % en 2011.

Répartition de la population active

	2011		2020		Var. 2020/2011
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs ayant un emploi	12 312	69,5	10 690	67,2	-13,2%
Hommes	6 332	51,4	5 450	51,0	-13,9%
Femmes	5 980	48,6	5 240	49,0	-12,4%
Chômeurs	5 398	30,5	5 206	32,8	-3,6%
Hommes	2 125	39,4	2 000	38,4	-5,9%
Femmes	3 273	60,6	3 206	61,6	-2,1%
Total de la population active	17 709	100,0	15 896	100,0	-10,2%
Taux de chômage	30,5%	-	32,8%	-	+2,2 points
Hommes	25,1%	-	26,8%	-	+1,7 point
Femmes	35,4%	-	38,0%	-	+2,5 points

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2020, exploitation principale.

En partie hollandaise, la dynamique était différente jusqu'en 2018⁵, avec une croissance de la population active de 2,6 % par an en moyenne, sur la période 2011-2018. En 2020, en pleine pandémie et selon la Centrale Bank van Curaçao & Sint-Maarten (CBCS), le nombre d'actifs occupés diminue pour la première fois, à 19 911 personnes contre 20 850 en 2018, et le taux de chômage grimpe de 9,9 % à 15,6 %.

¹ Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation principale (dernières données disponibles).

² Cf. Chapitre II, section 1, « La population ».

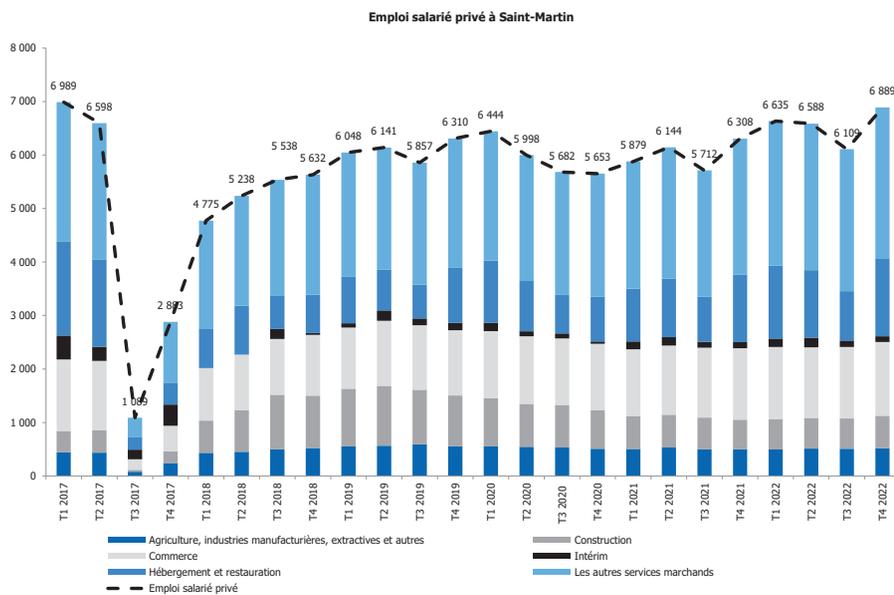
³ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population des 15 à 64 ans.

⁴ Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

⁵ Dernières données communiquées par le « Department of Statistics Sint-Maarten ».

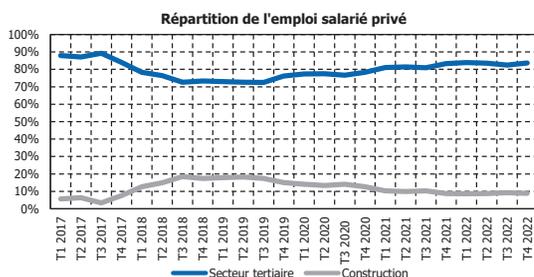
2.2 L'EMPLOI

Après une diminution marquée fin 2017 suite au passage de l'ouragan Irma, l'emploi salarié du secteur privé se redresse. Cette progression, amorcée dès 2018, enregistre toutefois un coup d'arrêt en 2020, en raison de l'impact économique de la crise sanitaire. Depuis 2021, les effectifs salariés du secteur privé retrouvent une dynamique à la hausse, dans un contexte économique plus favorable : fin décembre 2022, 6 889 salariés sont enregistrés, en hausse de 9,2 % sur un an (après +11,6 % fin 2021).



Des emplois concentrés sur le secteur tertiaire

À Saint-Martin, les emplois sont très concentrés sur le secteur tertiaire. En 2022, il représente près de 84 % des emplois salariés du secteur privé. Le commerce et l'hébergement/restauration concentrent chacun un cinquième des effectifs (respectivement 20 % et 21 %), les autres services marchands en représentent 41,1 %. La construction compte pour un peu moins de 10 % de l'emploi privé (8,8 %), à l'instar de l'agriculture et l'industrie réunies (7,5 %).



Avant le passage de l'ouragan Irma en 2017, le secteur tertiaire concentrait près de 90 % des effectifs du privé. L'important effort de reconstruction post-Irma a favorisé les besoins en main-d'œuvre dans le secteur de la construction : les effectifs du secteur sont ainsi passés de 6,8 % de l'emploi salarié privé à près de 20 % des effectifs au troisième trimestre 2018. Depuis fin 2019

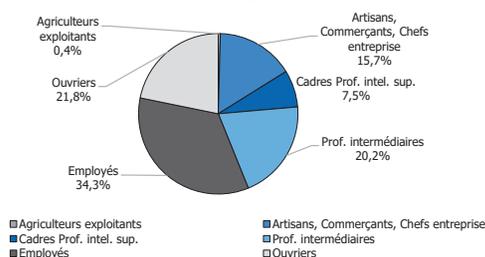
et l'avancée des travaux post-Irma, le poids du secteur de la construction dans l'emploi total tend à diminuer, et celui du secteur tertiaire augmente pour retrouver progressivement son niveau d'avant Irma.

Côté hollandais¹, le secteur tertiaire concentre également la grande majorité des emplois, mais de façon plus marquée que dans la partie française (67 % de l'emploi total à Sint-Maarten contre 54 % à Saint-Martin en 2017). Les « autres services marchands » constituent le premier employeur (28,0 % des emplois), suivis des services non marchands (18,7 %) et du commerce (16,6 %). Le secteur de l'hébergement/restauration concentre à lui seul 16,0 % des emplois, en quatrième position des pourvoyeurs d'emplois.

Une majorité d'employés et de salariés

À Saint-Martin, la ventilation des emplois par catégorie socioprofessionnelle se rapproche de celle de la Guadeloupe. Les employés sont les plus représentés, avec un tiers des emplois. Les professions intermédiaires comptent pour 20,2 % des emplois, tandis que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent un quart des effectifs. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint 7,5 % et celle des agriculteurs 0,4 %.

Répartition de l'emploi total par catégories socio-professionnelles



Source : Insee - Recensement de la population 2020, exploitation principale.

Aussi, comme en Guadeloupe, quatre emplois sur cinq (81 %) à Saint-Martin sont des postes salariés. À Saint-Barthélemy, cette proportion est un peu plus réduite, à 73,2 %.

Une économie informelle importante

Sans qu'elle puisse être évaluée, une fraction importante de l'activité est réalisée de manière informelle, en raison de pratiques courantes telles que la dissimulation d'activité, de salariés, la fausse sous-traitance² ou la dissimulation d'heures supplémentaires.

2.3 LE CHÔMAGE

Un niveau de chômage élevé

En 2020, 5 206 chômeurs sont recensés à Saint-Martin, soit un taux de chômage de 32,8 %, supérieur à celui de 2011 (+2,2 points). À Sint-Maarten, il est de moitié, soit 15,6 % en 2020 selon les estimations de la CBCS (il est même descendu à 8,6 % en 2022, après la reprise post-Covid). Comme à Saint-Barthélemy, le taux de chômage des femmes est plus élevé (38 %) que celui des hommes (26,8 %).

À l'échelle nationale, le taux de chômage est nettement plus élevé à Saint-Martin que dans les départements français de l'hexagone et dans les DOM. En 2020, le taux de chômage s'établissait ainsi à 17,4 % en Guadeloupe ou encore à 7,8 % pour la France entière.

¹ Source : STAT, Statistical yearbook 2017, dernières données disponibles.

² La fausse sous-traitance se définit comme des prêts de main-d'œuvre effectués sous couvert de « contrats » de sous-traitance ne présentant pas les caractères d'un contrat d'entreprise.

Une demande d'emploi de catégorie A en légère baisse

À fin décembre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de nouveau (-1,5 % sur un an). Cette évolution fait suite à une baisse en 2021 (-6,9 %), dans un contexte d'amélioration de la situation sanitaire. Il s'élève désormais à 4 365 personnes.

C'est chez les hommes que le nombre de DEFM A recule (-7 %). Chez les femmes, il repart au contraire légèrement à la hausse (+2,4 %).

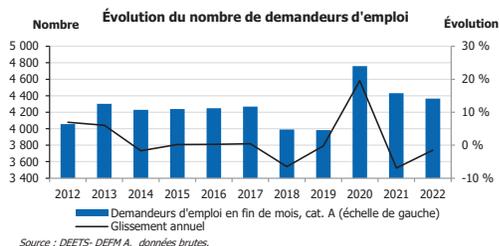
Cependant, le nombre de DEFM de catégorie A, B et C¹ est quasi stable (+0,4 % sur un an). Parmi eux, les demandeurs d'emploi de longue durée (un an ou plus)² en représentent un peu moins de la moitié (48,2 %).

Répartition du nombre de demandeurs d'emploi

Catégorie A	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Demandeurs d'emploi en fin de mois	4 238	4 249	4 267	3 990	3 982	4 760	4 432	4 365	-1,5%
Hommes	1 710	1 782	1 737	1 432	1 508	1 851	1 850	1 720	-7,0%
Femmes	2 528	2 467	2 530	2 558	2 474	2 909	2 582	2 645	2,4%
Moins de 25 ans	451	492	415	340	420	511	458	470	2,6%
Plus de 50 ans	1 317	1 325	1 394	1 408	1 450	1 738	1 628	1 620	-0,5%
Longue durée (un an et plus)*	1 970	1 912	1 883	2 045	1 826	2 270	2 362	2 105	-10,9%

*Catégories A, B et C

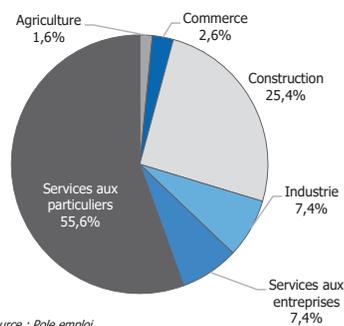
Source : DEETS.



Des besoins en main-d'œuvre qui restent élevés dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)³, réalisée fin 2022 par le Crédoc et Pôle Emploi, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord diminuent de 20,6 % sur un an (-0,8 % en 2021). Avec 1 890 projets de recrutements, ils demeurent toutefois supérieurs aux besoins exprimés avant le passage de l'ouragan Irma (1 580 projets de recrutement étaient prévus fin 2016). Plus de la moitié d'entre eux concerne les services aux particuliers. Depuis 2018, les besoins en main-d'œuvre dans ce secteur sont relativement importants : en moyenne, 1 102 projets de recrutement y sont enregistrés chaque année. En parallèle, la construction et les services aux entreprises concentrent respectivement 25,4 % et 7,4 % des projets de recrutements.

Répartition des projets de recrutement par secteurs



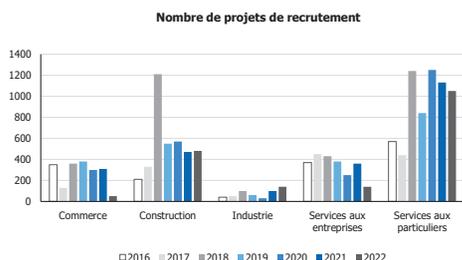
¹ Les DEFM de catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie A concerne les demandeurs sans emploi, la B, les demandeurs ayant exercé une activité réduite courte et les C, les demandeurs ayant exercé une activité réduite longue.

² Depuis 2016, cette statistique est disponible uniquement pour le regroupement des catégories A, B et C.

³ Enquête par questionnaire « Besoins en main-d'œuvre 2020, région Guadeloupe ».



Source : Pôle emploi.



Selon l'enquête, les difficultés de recrutement diminuent : en 2022, 40 % des projets rencontrent des difficultés de recrutement, contre 57 % en 2021.

3. LES PRIX

LE RETOUR D'UNE INFLATION MONDIALE ÉLEVÉE

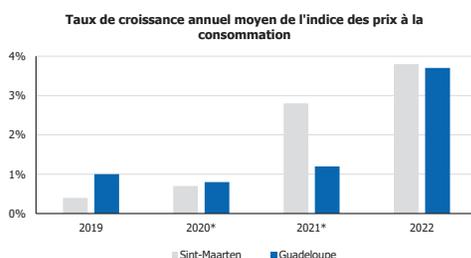
À l'échelle mondiale, la hausse des prix s'intensifie, favorisée par le desserrement des restrictions sanitaires et le conflit russo-ukrainien. En France, l'Indice des prix à la consommation (IPC)¹ progresse en moyenne sur l'année de 5,2 %. En Guadeloupe, il augmente de 3,7 % en moyenne, sur la même période. Saint-Martin n'échappe pas à ce contexte inflationniste. Beaucoup mettent également en avant la « double insularité² » de l'île, qui exacerbe l'impact de l'inflation transmise.

En 2022, si aucun IPC propre n'y est encore calculé, la Collectivité de Saint-Martin est intégrée pour la première fois à l'« enquête de comparaison spatiale des prix » de l'Insee, qui permet une comparaison du niveau des prix à la consommation sur l'île à ceux pratiqués dans l'hexagone. Par rapport à la France (hors DOM), il en ressort en 2022 des prix globalement plus élevés de 12 % à Saint-Martin.

Un contexte d'inflation mondiale

Saint-Martin ne publie pas d'indice des prix propre à cette Collectivité. Toutefois, l'ensemble des agents économiques du territoire font état de leur ressenti d'un accroissement de la hausse des prix issu du contexte mondial.

À titre indicatif, en 2022, l'IPC progresse de 3,7 % en moyenne en Guadeloupe, et de 3,8 % à Sint-Maarten.



*Les relevés de prix n'ont pas pu être effectués tous les mois en Guadeloupe en raison de la crise sanitaire.
Sources : Insee, Department of Statistics Sint-Maarten.

¹ L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

² La « double insularité » de Saint-Martin caractérise l'éloignement géographique de l'île de Saint-Martin de l'hexagone, d'une part, et de la Guadeloupe, d'autre part.

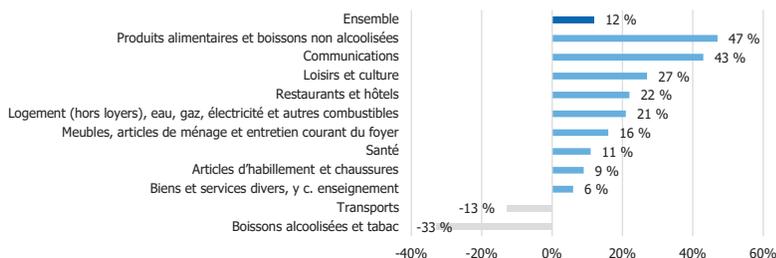
Des prix plus élevés qu'en France hexagonale

Dans son « enquête de comparaison spatiale des prix¹ », l'Insee constate qu'en 2022, les prix à la consommation sont plus élevés qu'en France (hors DOM) de 12 %, au sein de la Collectivité de Saint-Martin. Parmi les DOM, la Guadeloupe enregistre l'écart le plus élevé (+15,8 %), tandis que l'écart le plus faible est observé à La Réunion (+8,9 %). Par rapport à la dernière enquête réalisée en 2015 dans les DOM, les écarts de prix s'accroissent.

À Saint-Martin, les écarts de prix les plus élevés avec la France (hors DOM) se retrouvent dans les produits de l'alimentation, comme dans les DOM. Les prix des produits alimentaires y sont plus chers de 47 % en 2022, en moyenne. Les coûts et frais d'approche liés à leur importation expliquent probablement une partie de ce surcoût. Les prix des services de communication à Saint-Martin sont aussi nettement plus élevés que dans l'hexagone (+43 %).

Cependant, les prix sont en moyenne moins élevés dans la Collectivité pour les boissons alcoolisées et le tabac (-33 %) et les transports (-13 %), en raison d'une fiscalité particulière² : contrairement aux DOM et à l'hexagone où les ventes d'alcool et de tabac sont soumises à divers droits et taxes spécifiques, à Saint-Martin, elles sont frappées uniquement par la Taxe Générale sur le Chiffre d'Affaires (TGCA) dont le taux d'imposition est de 4 %. Dans le cas des services de transport, c'est la taxation des carburants qui contribue principalement à l'écart de prix : à Saint-Martin, ils sont taxés forfaitairement à 12 centimes par litre, quel que soit le carburant, alors que dans l'hexagone, la taxation représente environ 60 % du prix final.

Écarts de prix entre Saint-Martin et l'hexagone par poste de consommation en 2022



Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix 2022.

Des outils de suivi des prix

Par ailleurs, un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été officiellement installé en 2019 à Saint-Martin. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus à Saint-Martin. En 2020, les travaux de l'OPMR ont été perturbés par la crise sanitaire, avant de reprendre fin 2021.

¹ Depuis 2010 et selon une périodicité de 5 à 6 ans, l'Insee publie les résultats de son « enquête de comparaison spatiale des prix » entre la France (hors DOM) et les DOM. Elle permet d'évaluer les écarts de prix entre la l'hexagone et les DOM en tenant compte des habitudes de consommation différentes sur les territoires. L'enquête -qui était déjà réalisé en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte- inclut pour la première fois la Collectivité de Saint-Martin, à l'occasion des enquêtes de 2022 parues en juillet 2023.

² Cf. Chapitre II, section 3, paragraphe 2, « Le système fiscal ».

En parallèle, le Bouclier Qualité Prix (BQP) a été instauré en 2020 à Saint-Martin. Il s'agit d'un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires de l'outremer. Il permet de limiter les prix d'une liste de produits de consommation d'un certain niveau de qualité. La liste de produits et les limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

En juillet 2022, il a été renouvelé pour la 3^e fois dans un contexte d'inquiétudes croissantes concernant l'augmentation du niveau des prix. Deux enseignes ont accepté d'y participer, sur la base du volontariat. Le dispositif prévoit un panier moyen constitué d'une cinquantaine de produits pour un prix de 100 €.

4. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Depuis 2013, les statistiques d'échanges extérieurs de Saint-Martin sont intégrées dans celles de la Guadeloupe, sans possibilité de les isoler ¹.

¹ Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Martin est réalisée au chapitre 3, section 8, « Les transports », à partir des seules données portuaires.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

L'action publique en direction des territoires s'inscrit principalement dans le cadre de politiques contractuelles.

1.1 LES CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION ET LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI)¹

La loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, a remplacé les contrats de développement État-Région par les contrats de convergence et de transformation (CCT). Le Ministre des Outre-mer et le Président de la Collectivité de Saint-Martin de l'époque, Daniel GIBBS, ont signé, le 22 juin 2020, le premier CCT qui lie la Collectivité et l'État sur la période 2019-2022 et dont l'enveloppe globale pour Saint-Martin s'établissait, à cette date, à 159 millions €. Les deux principaux axes concernent le financement de la reconstruction « post-Irma » et l'impulsion de projets de modernisation des infrastructures dans les quartiers prioritaires et les secteurs touristiques. Le respect de la Trajectoire 5.0 (Zéro carbone, Zéro déchet, Zéro polluant agricole, Zéro exclusion et Zéro vulnérabilité) est une priorité lors de la mise en œuvre des CCT, qui visent à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent.

Initialement prévu pour la période 2019-2022, le CCT a été prolongé jusqu'en 2023. Un montant total de 79,0 millions d'euros a été contractualisé pour la période 2020-2022, respectivement 47,2 millions d'euros en provenance de l'État et 31,8 millions d'euros de la Collectivité territoriale. La convergence concerne cinq volets, contenant plusieurs projets ayant vocation à améliorer le quotidien de la population :

- **La cohésion des territoires** (rénovation et reconstruction du collège 600 à Quartier d'Orléans, construction du nouveau collège 900 à la Savane, reconstruction d'équipements sportifs, réaménagement du front de mer de Marigot, extension et modernisation du réseau de vidéo protection, aménagement du pôle touristique de Grand Case...) : 41,8 millions d'euros ;
- **La mobilité multimodale** (travaux routiers, aménagement du quartier de la Savane, plan de déplacement urbain et Schéma de Circulation) : 14,3 millions d'euros ;
- **Les territoires résilients** (rénovation et extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, création de deux déchetteries, Plan territorial de prévention et de gestion des déchets...) : 19,0 millions d'euros ;
- **Les territoires d'innovation et de rayonnement** (aménagement du site de la plantation du Mont Vernon) : 763,5 milliers d'euros ;
- **La cohésion sociale et employabilité** (Plan d'investissement dans les compétences) : 8,2 millions d'euros².

¹ Source : Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

² Les valeurs énumérées proviennent de l'avenant État et l'avenant COM au 04/11/2021.

De ce fait, les principaux thèmes concernés sont : l'eau/assainissement/déchets, la santé/protection sociale, l'environnement/biodiversité, le tourisme, la sécurité, les risques naturels, le développement économique/emploi/formation, la culture, les transports/infrastructures, le logement/foncier, le numérique, la jeunesse/sports/vie associative, l'éducation/enseignement supérieur/recherche, l'égalité femmes-hommes.

En 2022, le montant total des engagements du CCT, issu de différents porteurs (la Collectivité, l'EEASM -Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin-, le CEL - Conservatoire du Littoral- et le BRGM -Bureau de Recherches Géologiques et Minières-), atteint 26,8 millions d'euros au titre du BOP 123¹, dont 28,5 % ont été mandatés (7,6 millions d'euros).

En parallèle du CCT, le Fonds d'investissement exceptionnel (FEI) consiste quant à lui en une participation financière de l'État. Créé initialement en 2009 par la LODEOM (loi pour le développement économique des Outre-mer) pour accélérer le rattrapage des Outre-mer en matière d'équipements publics structurants, ses modalités ont évolué en 2019 pour l'inscrire davantage en cohérence avec les nouvelles orientations gouvernementales pour l'outre-mer. À Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, 11,6 millions d'euros sont engagés au titre du BOP 123 FEI pour la période 2017-2021, dont 654 000 euros en provenance du fonds REACT-EU² alloué par la Collectivité. Le taux de mandatement atteint 41,3 % en 2021, soit 4,8 millions d'euros. Ce fonds concerne plus particulièrement :

- Le financement de la reconstruction,
- L'eau et l'assainissement (dont le nouveau réseau d'eau potable de Saint-Barthélemy),
- Les réseaux routiers,
- Les écoles,
- L'éclairage public,
- Le numérique / l'enfouissement, etc.

1.2 LES PLANS DE RELANCE

Les plans de relance ont été mis en place pour maintenir et promouvoir l'activité économique de Saint-Martin en dépit de la crise sanitaire. Le contrat de relance a fait l'objet d'avenants avec un nouvel axe orienté résilience / COVID-19.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19 qui a durablement touché l'économie française, le Gouvernement a présenté en septembre 2020 un plan de relance intitulé « France Relance », adossé au budget de l'État pour 2020 et 2021. Selon la déclinaison ultramarine de ce programme, 1,5 milliard d'euros sont directement alloués aux territoires ultramarins et 41,2 millions d'euros à Saint-Martin à travers l'accord territorial du Plan de relance en 2020 et 2021, dont 3,2 millions d'euros pour les crédits territorialisés et 38 millions d'euros pour les autres mesures.

Le 29 janvier 2021, le Président Daniel Gibbs a signé, avec le Préfet Serge Gouteyron, la déclinaison du Plan de relance national pour l'île d'un montant total de 141 millions €, dont 32,5 millions € octroyés par la Collectivité et 108,5 millions € par l'État. Il prend en compte l'activité partielle, les aides directes aux entreprises, les aides du fonds d'aide aux entreprises, le fonds

¹ Le Budget opérationnel de programme (BOP) constitue une déclinaison des objectifs et des résultats attendus d'un programme selon un critère fonctionnel ou géographique. Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » rassemble les crédits des politiques publiques en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les outre-mer.

² L'objectif du fonds REACT-EU est de remédier aux dommages sociaux et économiques liés à la crise sanitaire et de « préparer une reprise écologique, numérique et résiliente » de l'économie.

exceptionnel d'investissement, les aides spécifiques pour le développement des filières agricoles et pour le traitement des déchets ainsi que celles prévues par le contrat de convergence.

1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

Comme la Guadeloupe, l'île de Saint-Martin bénéficie également de fonds structurels européens depuis 1989. Cette intervention communautaire s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Europe qui vise à réduire les écarts entre les différentes régions de l'Union et constitue un outil de rattrapage au service du territoire de Saint-Martin. Ces programmes ont déjà couvert quatre périodes : 1989-1993, 1994-1999, 2000-2006 et 2007-2013. Pour la période 2014-2020, les programmes sont toujours en cours de réalisation, leur gestion comptable s'achèvera à la fin de l'année 2023. Les programmes sont en cours d'élaboration pour la période 2021-2027.

Les fonds européens 2014-2020 à Saint-Martin¹

Entre 2014 et 2020, la RUP de Saint-Martin a perçu 72,2 millions € de la part de l'Union Européenne. Suite à l'ouragan Irma, ce montant a été réévalué fin 2017, pour atteindre 78 millions €. En 2018, une somme supplémentaire d'environ 46 millions € au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) a été débloquée par la Commission européenne en faveur des Îles du Nord ; l'objectif étant de financer les actions d'urgence de première nécessité et la remise en état à l'identique des infrastructures et équipements publics dans le cadre la reconstruction de Saint-Martin.

Au final, il apparaît qu'entre 2014 et 2020, l'UE a versé 104,1 millions € d'aides et subventions en faveur de l'île de Saint-Martin.

Les fonds européens 2021-2027 à Saint-Martin

Pour la période 2021-2027, il a été convenu le 24 mai 2022 que la Collectivité mobilisera la somme de 58,8 millions €, dont 20,8 millions € au titre du FSE+ et plus de 20 millions € pour le FEDER ; l'objectif de ces financements visant à contribuer au rattrapage du retard structurel en infrastructures et au renforcement des mesures d'accompagnement de l'économie locale.

2. LE SYSTÈME FISCAL²

Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Martin dispose de l'autonomie fiscale (article LO6314-3 du code général des collectivités territoriales). Ainsi, elle constitue une juridiction autonome par rapport à l'État français et dispose, à ce titre, d'un code général des impôts et d'un livre des procédures fiscales propres.

Toutefois, la Collectivité exerce sa compétence avec certaines limites :

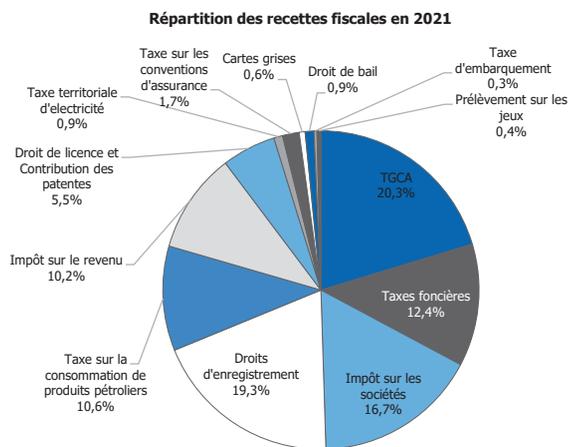
- elle se charge de l'élaboration des normes fiscales, mais l'application, le contrôle, le recouvrement et le contrôle des différents impôts et taxes demeurent du ressort des services de l'État ;
- les prélèvements sociaux sont exclus du champ de compétence de la Collectivité ;

¹ Source : Collectivité de Saint-Martin.

² Cette partie a été rédigée sur la base des informations fournies par la Collectivité de Saint-Martin et du Centre de Finances publiques de Saint-Martin.

- l'État peut instaurer des taxes destinées à être perçues dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui incombent ;
- les compétences fiscales de la Collectivité concernent les personnes physiques et morales ayant leur domicile fiscal à Saint-Martin¹, ainsi que les revenus ou fortunes trouvant leur source sur le territoire de la Collectivité.

La fiscalité applicable à Saint-Martin s'inspire très largement de celle appliquée en France (hors DOM). Les taxes élaborées par la Collectivité constituent sa principale ressource financière (environ 80 % des recettes de fonctionnement en 2021)². La Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA), qui s'apparente à la TVA à l'échelle nationale, est la plus importante en termes de montants perçus (20,3 % des recettes fiscales en 2021). Les impôts sur les sociétés, taxes foncières, impôts sur le revenu, taxes sur la consommation des produits pétroliers constituent également des ressources fiscales importantes pour Collectivité (respectivement 16,7 %, 12,4 %, 10,2 % et 10,6 % des recettes fiscales totales).



source : Collectivité de Saint-Martin.

¹ Les personnes physiques en provenance de la France métropolitaine et des DOM ne sont considérées comme fiscalement domiciliées à Saint-Martin qu'après une période de résidence d'au moins cinq ans. Dans le cas des personnes morales, celles-ci doivent avoir établi le siège de leur direction effective à Saint-Martin depuis cinq ans au moins ou être contrôlées par des personnes physiques résidant à Saint-Martin depuis la même antériorité. Une convention fiscale établie avec l'État en 2010 permet d'éviter les doubles impositions.

² Dernières données disponibles. cf. Chapitre 3, section 3, « Les finances publiques locales ».

2.1 LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES DES PARTICULIERS

L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est le principal impôt direct supporté par les particuliers saint-martinois. Il frappe le revenu net global des foyers fiscaux. À l'instar de l'impôt national, il s'agit d'un impôt progressif. Cependant, une réduction forfaitaire des impôts, de 40 %, est appliquée, jusqu'à 6 700 €.

La taxe foncière

Les propriétaires et usufruitiers de propriétés bâties et non bâties sont redevables des taxes foncières. Des exonérations sont possibles selon les caractéristiques de la propriété ou du propriétaire. Par ailleurs, à cette taxe est adossée la taxe générale sur les ordures ménagères.

L'impôt sur les plus-values immobilières

Les personnes fiscalement domiciliées dans un département français sont redevables de l'impôt sur les plus-values immobilières, lorsqu'elles sont engendrées par des cessions d'immeubles ou de droits immobiliers. Globalement, l'imposition s'apparente à celle existante à l'échelle nationale. Il existe toutefois une exonération spécifique à Saint-Martin dans les cas de emploi (réinvestissement).

Le droit de bail

Le droit de bail concerne les propriétaires d'un ou plusieurs immeubles destinés à la location longue durée à Saint-Martin (plus de 90 jours). L'impôt est assis sur le montant des loyers encaissés. Certaines exonérations existent, notamment dans le cas de loyers annuels inférieurs à 2 400 €. Le droit de bail correspond à 3 % des loyers encaissés au cours de la période d'imposition.

Les droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Il s'agit notamment :

- des droits d'enregistrements et de publicité foncière, à l'occasion de ventes d'immeubles ou d'opérations assimilées ;
- de cessions de droits sociaux ;
- de droits de succession ;
- de droits de donation ;
- de partages, licitations et cessions de droits successifs.

2.2 LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES SOCIÉTÉS

La taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA)

La TGCA s'apparente à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Elle s'applique aux ventes de détail de marchandises et aux prestations de services avec un taux de 4 %. Elle est cependant neutre pour les entreprises, qui se chargent de la collecter auprès de leurs clients et de la reverser à la Collectivité.

L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés porte sur les bénéfices réalisés par les entreprises exploitées à Saint-Martin. Il se caractérise par un taux de 20 %. Dans certains cas spécifiques et lorsque le bénéfice annuel se limite à 40 000 €, le taux d'imposition est de 10 %.

Le droit de licence et la contribution des patentes

Le droit de licence et la contribution des patentes sont deux impôts connexes qui font l'objet d'une déclaration commune. Ils concernent les personnes physiques et morales qui exercent régulièrement une activité professionnelle non-salariée à Saint-Martin. Le droit de licence consiste au paiement d'un droit fixe et d'un droit additionnel dépendant de la superficie des locaux. La contribution des patentes est liée quant à elle aux investissements : son assiette est en partie composée de la valeur locative des équipements et biens mobiliers dont la durée d'amortissement est inférieure à 30 ans.

Par ailleurs, comme les particuliers, les sociétés sont soumises à la taxe foncière, le droit de bail et les droits d'enregistrement.

2.3 AUTRES TAXES

D'autres taxes sont appliquées à Saint-Martin. Il s'agit notamment de la taxe de consommation sur les produits pétroliers, la taxe sur les conventions d'assurance, la taxe territoriale sur l'électricité et de la taxe d'embarquement.

Taxe de consommation sur les produits pétroliers

La taxe de consommation sur les produits pétroliers concerne l'essence et les différents types de carburants importés à Saint-Martin. Toutefois, la majeure partie de ces importations est destinée à alimenter l'usine de production électrique exploitée par EDF. Près de 80 % du produit de cette taxe est lié à cette activité. Cependant, à compter de 2022, ces activités bénéficieront d'une exonération progressive ; celle-ci sera totale en 2028.

Taxe sur les conventions d'assurance

La taxe sur les conventions d'assurance s'applique à toutes les conventions d'assurance conclues dans le but d'assurer un risque situé à Saint-Martin. Elle est redevable quel que soit l'assureur et quel que soit le lieu de réalisation de la convention. La taxe porte sur l'ensemble des montants versés au profit de l'assureur (primes, frais annexes, etc.).

La taxe territoriale sur l'électricité

La taxe territoriale sur la consommation finale d'électricité est due par les fournisseurs d'électricité. Les personnes qui produisent de l'électricité et l'utilisent dans le cadre de leur activité économique sont aussi soumises à cette taxe.

La taxe d'embarquement

Les entreprises de transport public, aérien ou maritime, sont redevables de la taxe d'embarquement pour chaque transport commercial de plus de 50 km au départ de Saint-Martin.

3. LES FINANCES PUBLIQUES

L'étude des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2020 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son système fiscal rénové. Ceux-ci sont définis par une convention de moyens et une convention fiscale signées en mars 2008 entre la Collectivité et l'État, renouvelée en mars 2023.

Par ailleurs, l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin est devenue effective en 2009 avec la mise en place d'un système géré localement. Cependant, les services de l'État continuent d'assurer, pour le compte de la Collectivité, les missions d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt.

3.1 APERÇU GÉNÉRAL

En 2021, les recettes et les dépenses de la Collectivité de Saint-Martin s'inscrivent en hausse (respectivement +16,5% et +20,3% sur un an), en raison d'une conjoncture économique bénéficiant de mesures sanitaires moins restrictives qu'en 2020. Dans ce contexte, elle conserve une situation financière équilibrée : le résultat d'exercice s'établit à 16,3 millions € (18,3 millions € en 2020) et l'épargne nette dégagée atteint 36 millions € (15,8 millions € en 2020).

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin (rôles émis inclus*)

en millions €	2017	2018	2019	2020	2021	Var.21/20	Part 2021
Recettes totales**	168,8	197,1	184,3	149,1	173,7	16,5%	
Recettes réelles totales	166,5	195,0	181,9	142,1	167,0	17,6%	100,0%
<i>Recettes de fonctionnement</i>	152,5	180,6	145,6	128,0	157,4	23,0%	94,2%
<i>Recettes réelles de fonctionnement (1)</i>	152,5	180,6	145,6	128,0	157,4	23,0%	94,2%
Recettes fiscales	80,5	96,3	109,6	103,7	131,0	26,3%	78,4%
Dotations globales de fonctionnement	12,1	12,2	12,2	10,3	12,4	19,8%	7,4%
Produits exceptionnels	20,7	3,6	4,9	2,2	1,0	-57,2%	0,6%
Divers	39,1	68,6	18,9	11,7	13,1	12,1%	7,9%
<i>Recettes d'investissement</i>	16,4	16,5	38,7	21,1	16,3	-22,8%	9,7%
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	14,1	14,4	36,3	14,1	9,6	-31,6%	5,8%
Subventions d'investissement	4,7	7,3	35,5	10,9	8,9	-18,4%	5,3%
Immobilisations en cours	0,0	0	0,0	0,0	0,0	ns	0,0%
Divers	9,4	7,1	0,8	3,1	0,7	-77,7%	0,4%
Dépenses totales	166,2	184,5	172,2	130,8	157,3	20,3%	
Dépenses réelles totales	164,0	174,3	162,4	123,8	150,7	21,8%	100,0%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	143,5	156,8	133,7	114,3	123,6	8,1%	82,0%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</i>	141,2	154,7	131,3	107,6	117,1	8,8%	77,7%
dont charges de personnel	44,1	42,5	43,2	43,4	43,9	1,1%	29,1%
<i>Dépenses d'investissement</i>	22,8	27,6	38,5	16,5	33,7	104,8%	22,4%
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	22,8	19,5	31,1	16,2	33,6	107,8%	22,3%
Immobilisations en cours	9,9	6,6	3,8	3,5	5,9	70,2%	3,9%
Remboursement de dette (3)	3,5	2,9	7,4	4,6	4,3	-6,2%	2,9%
Divers	9,4	10,1	20,0	8,1	23,3	188,4%	15,5%
Épargne brute (1-2)	11,3	25,9	14,3	20,4	40,3	97,5%	
Épargne nette (1-2-3)	7,8	23,1	7,0	15,8	36,0	127,5%	
Résultat de l'exercice	2,6	12,6	12,1	18,3	16,3	-10,9%	
Dettes en capital au 1^{er} janvier N+1	47,2	42,4	37,9	33,2	28,5	-14,3%	

*Taxe foncière et impôt sur le revenu inclus ; **Amortissements inclus

Source : Collectivité de Saint-Martin.

En diminution continue depuis plusieurs années, l'encours de la dette en capital de la Collectivité s'établit à 28,5 millions € à fin 2021 (-14,3 % sur un an). Il représente 18 % des recettes réelles de fonctionnement (-10 points sur 5 ans). Par habitant, il atteint 879 €.

Informations financières – ratios (en € par habitant* et en %)

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	3 995	4 542	4 041	3 325	3 620
Produits des impositions directes / population	12	433	512	533	556
Recettes réelles de fonctionnement / population	4 315	5 303	4 483	3 956	4 865
Dépenses d'équipement brut / population	645	574	959	499	1 037
Encours de la dette / population	1 336	1 244	1 165	1 027	882
Dotation globale de fonctionnement / population	343	357	375	319	382
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	31%	27%	33%	40%	37%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonc	91%	87%	95%	88%	77%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11%	11%	21%	13%	21%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	31%	23%	26%	26%	18%

* Populations 2017, 2018, 2019 et 2020 : populations légales recensées par l'Insee ; population 2021 supposée identique à celle de 2019.

Sources : Collectivité de Saint-Martin ; Insee pour la population.

3.2 ANALYSE DES RECETTES

À 173,7 millions €, les recettes totales de la Collectivité progressent de 16,5 % sur un an. Il s'agit avant tout d'une augmentation des recettes de fonctionnement (+17,6 %), issue d'une activité économique plus soutenue qu'en 2020. En parallèle, les recettes d'investissement reculent (-22,8 %).

Des recettes de fonctionnement en hausse

En 2021, les recettes de fonctionnement de la Collectivité augmentent significativement, à 157,4 millions € (+17,6 % sur un an), après une baisse en 2020 (-21,9 %). Les taxes collectées en représentent près de 80 %. Ainsi, les rentrées fiscales sensiblement supérieures qu'un an plus tôt (+26,3 %) tirent à la hausse les recettes réelles grâce à une conjoncture économique mieux orientée. La majeure partie des taxes perçues retrouvent des niveaux proches de 2019, avec même un quasi-doublement des droits d'enregistrement.

Dans le détail, la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA), qui s'applique sur les ventes au détail de marchandises et sur les prestations de services, s'accroît de 24,3 %, à 25,7 millions € (+1,0 % par rapport à 2019), en raison d'un regain d'activité commerciale. De même, les impôts sur les sociétés, assis sur les bénéfices des entreprises, augmentent de moitié, à 18,7 millions € (+23,7 % par rapport à 2019).

En parallèle, les droits d'enregistrement collectés s'inscrivent en nette hausse, à 25,2 millions € (12,7 millions € en 2020 et 10,1 millions € en 2019). Cette évolution s'explique en partie par un rattrapage des enregistrements de taxes collectées en 2020 qui n'avaient pas pu être comptabilisés en raison de la crise sanitaire. Toutefois, l'amélioration du produit de ces taxes est également liée à un niveau d'activité plus élevé sur le marché immobilier de Saint-Martin.

Des recettes d'investissement moins élevées.

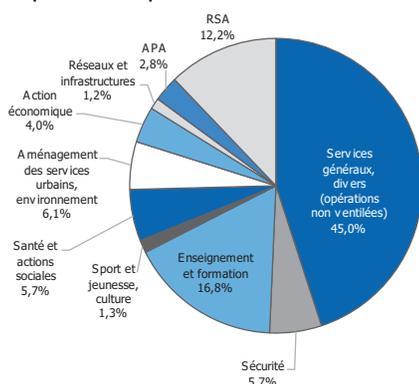
En 2021, les recettes d'investissement s'établissent à 16,3 millions €, en baisse de 22,8 % sur un an. Elles diminuent principalement sous l'effet des recettes réelles qui se composent essentiellement de dotations et de subventions (-31,6 % sur un an). En 2021, les subventions pour la construction d'équipements scolaires et les revenus perçus du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) sont nuls : en 2020, ils atteignaient respectivement 2,7 millions € et 2,5 millions €.

3.3 ANALYSE DES DÉPENSES

En 2021, les dépenses de la Collectivité s'accroissent de 20,3 %, à 157,3 millions € (- 24,1 % en 2020) en raison du redémarrage de l'activité économique. Les dépenses réelles de fonctionnement repartent à la hausse (+8,8 % sur un an) à 117,1 millions €. En parallèle, les dépenses réelles d'investissement doublent, à 33,6 millions €.

Les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse...

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2021



Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 8,8 % sur un an. La progression est avant tout liée aux dépenses de services généraux qui en représentent près de la moitié. Ces dernières augmentent de 12,7 % sur un an (-14,5 % en 2020).

En parallèle, les dépenses engagées dans le cadre de l'aménagement des services urbains et de l'environnement (5,2 % des dépenses réelles de fonctionnement) s'accroissent avec la reprise de l'activité touristique (+53,7 %, après -24,1 % en 2020). Les dépenses de sécurité (5,7 % des

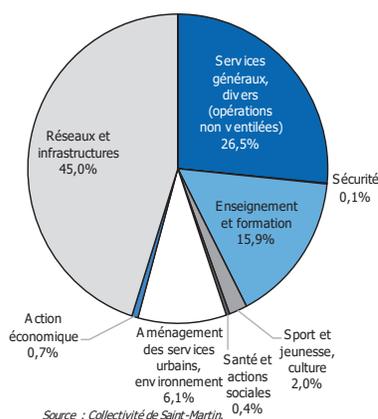
dépenses réelles de fonctionnement) restent, pour leur part, orientées à la hausse (+21,4 % après +14,7 % en 2020). Les autres postes de dépenses de fonctionnement évoluent peu.

... à l'instar des dépenses d'investissement

En 2021, les dépenses réelles d'investissement doublent, à 33,6 millions € (+17,4 millions €, après -15 millions € en 2020). Cette hausse provient principalement des dépenses d'équipement (+5,9 millions €) et des subventions d'équipement versées (+6,9 millions €). Les immobilisations en cours s'accroissent, quant à elles, de 2,4 millions €.

Près de la moitié des dépenses d'investissement réelles engagées concernent les réseaux et infrastructures (45 %). En effet, la Collectivité de Saint-Martin a lancé un vaste projet d'enfouissement des réseaux, à la suite des enseignements tirés d'Irma. Ces travaux visent à limiter l'exposition des réseaux aux risques climatiques et réduire les inégalités numériques qui se sont accentuées après le passage de l'ouragan en 2017. Par ailleurs, la Collectivité de Saint-Martin poursuit son effort d'investissement dans l'enseignement et la formation (un quart des dépenses réelles d'investissement), notamment dans le cadre de la réhabilitation d'établissements scolaires. En parallèle, 26,5 % des dépenses d'investissement concernent les services généraux.

Répartition des dépenses réelles d'investissement en 2021



CHAPITRE III

Les caractéristiques structurelles



Résidences hôtelières endommagées et abandonnées après Irma et sargasses- ©Thierry BELTRAND

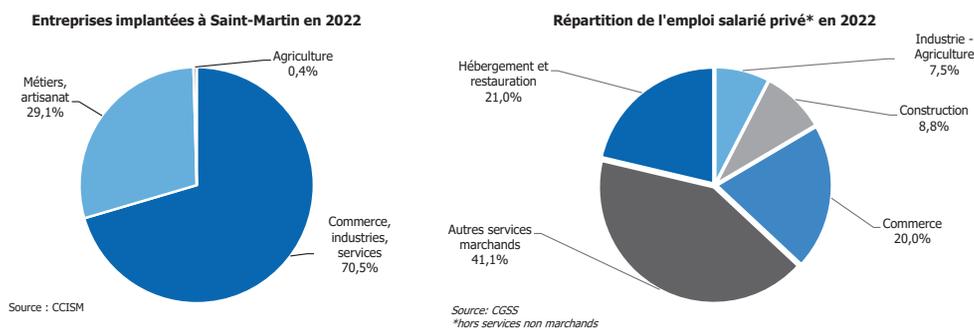
La plage de la Baie orientale (ou Orient Bay), au nord-est de l'île, est réputée comme l'une des plus belles de Saint-Martin. Non loin, à Cul-de-Sac, des destructions causées par l'ouragan Irma de septembre 2017 sont encore visibles. S'y ajoutent, à certaines périodes de l'année, le phénomène des sargasses. Apparues il y a une dizaine d'années, ces algues brunes s'échouent et occasionnent nuisances et problèmes de santé publique. Leur ramassage constitue un poste des dépenses important pour la Collectivité et l'État, qui le subventionnent.

Section 1

Aperçu général

L'économie de Saint-Martin se caractérise par la prépondérance de son secteur tertiaire, essentiellement tourné vers le tourisme.

En matière d'emploi salarié privé¹, les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont ceux des autres services marchands (41,1 %), du commerce (20,0 %) et de l'hébergement et restauration (21,0 %).



À fin 2022, le tissu économique saint-martinois se compose de 9 310 entreprises², en forte progression depuis 2016 (7 436 entités), soit avant le passage d'Irma. Les secteurs les plus représentés sont les suivants : commerce, industrie et services (70,5 % des entités au total), artisanat (29,1 %) puis agriculture (0,4 %).

En 2022, les autres **services marchands** sont le secteur qui emploie le plus de personnes à Saint-Martin, avec 41,1 % des emplois salariés du secteur privé de l'île. En 2021, ils ont également reçu la majeure partie des financements bancaires, constituant près de 90 % des crédits enregistrés au sein du Service Central des Risques de la Banque de France. Parmi eux, les activités spécialisées, scientifiques et techniques concentrent 81,7 % des engagements financiers, les activités immobilières 10 % et l'hébergement-restauration 5,8 %.

L'**activité touristique**, secteur clé de l'économie saint-martinoise, a été particulièrement fragilisée par le passage de l'ouragan Irma en 2017 puis par la crise sanitaire en 2020 et 2021. En 2022, grâce aux allègements des restrictions sanitaires, la fréquentation touristique de l'île – principalement issue des flux arrivés en partie néerlandaise, du fait d'une capacité d'accueil portuaire et aéroportuaire nettement supérieure à la partie française- augmente significativement (+144,8 % sur un an). L'île retrouve ainsi son attractivité et les perspectives sont favorables, avec notamment l'achèvement de la reconstruction partielle de l'aéroport de Juliana dont les infrastructures avaient été fortement endommagées par l'ouragan Irma.

Après la phase active de reconstruction post-Irma, l'activité du **BTP** a connu un ralentissement, accentué par la crise du Covid. En 2022, les effectifs salariés du secteur

¹ Source : CGSS, hors services non marchands.

² Source : CCISM.

augmentent (+10,1 %) alors que la consommation de ciment à Saint-Martin enregistre une baisse (-20,8 %) sur un an. Cette tendance pourrait s'expliquer par un possible achat de ciment en partie hollandaise, où les prix seraient potentiellement plus attractifs qu'en partie française. L'intérêt croissant des investisseurs extérieurs pour certaines zones de Saint-Martin, ainsi que la demande accrue de crédits immobiliers, ouvrent des perspectives prometteuses pour le développement futur de ce secteur.

Le **secteur des transports** rebondit en 2022 en raison du desserrement des contraintes sanitaires. Au port de Marigot, le trafic de passagers inter-îles et de la croisière augmente significativement sur un an (respectivement de +147,1 % et +262,4 %) mais reste inférieur à 2019. Au niveau aéroportuaire, le nombre de passagers total poursuit sa hausse (+51,5 % sur un an) et dépasse le niveau d'avant crise sanitaire (+19,8 % par rapport à 2019).

Le secteur **agricole**, principalement axé sur l'élevage, demeure relativement restreint à Saint-Martin. Comptant seulement 36 exploitations en 2020 (soit une diminution de 20 % par rapport au recensement de 2010), les terres classées en zone agricole couvrent seulement 6 % du territoire, indiquant une baisse structurelle de l'activité agricole.

La gestion des déchets, relevant de la compétence de la Collectivité de Saint-Martin, est une filière solidement organisée sur l'île. En 2022, le site des Grandes Cayes a accueilli 45 512 tonnes de déchets. Un Plan territorial de prévention et de gestion des déchets est en cours d'élaboration et se donne pour objectif d'orienter les politiques locales en matière de prévention, de collecte, de valorisation et de traitement des déchets.

Dans le **secteur de l'énergie**, la production d'électricité a augmenté en 2022, enregistrant une progression de 2,3 %. La reconstruction des réseaux et l'optimisation des équipements se poursuit afin d'améliorer la résilience des installations à Saint-Martin, notamment en cas de phénomènes climatiques extrêmes. L'objectif central est de maîtriser la demande énergétique de l'île et de favoriser un développement durable. À cette fin, EDF envisage d'augmenter considérablement la part des énergies renouvelables sur le territoire, passant de 2 % à 22 %. Le volume d'**eau** consommé s'inscrit également en hausse sur un an (+7,4 %).

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. APERÇU STRUCTUREL

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, de l'indigo, du coton puis de la canne à sucre, l'agriculture saint-martinoise avait autrefois une vocation économique et commerciale. À partir du milieu du 20^{ème} siècle, l'agriculture s'est effacée au profit du tourisme, l'économie de Saint-Martin s'étant fortement tertiaisée.

Ainsi, l'agriculture, l'élevage et la pêche constituent désormais des activités marginales sur l'île, qui représentent des volumes restreints à l'échelle de Saint-Martin tant en termes de production et d'emplois, que d'occupation du territoire. En 2020, le volume de travail agricole déclaré dans les exploitations de Saint-Martin s'établit à 32 équivalents-temps-plein seulement. La main-d'œuvre reste majoritairement d'origine familiale (76 % du total). En 2022, le secteur de l'agriculture représente 0,4 % de l'emploi à Saint-Martin¹. 38 entreprises actives sont enregistrées au fichier agricole et moins de 1 % des encours de Prêts Garantis par l'État à Saint-Martin ont été consentis à des entreprises agricoles, d'élevage ou de pêche à fin 2021².

Le secteur primaire saint-martinois est confronté aujourd'hui à un manque de structuration des filières ainsi qu'à des problématiques environnementales : manque d'eau et difficultés d'accès au foncier agricole notamment.

2. L'AGRICULTURE

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE FRAGILISÉE

En 2020, Saint-Martin compte 36 exploitations agricoles, soit 20 % de moins que lors du précédent recensement agricole de 2010. Leur surface moyenne et la surface totale qu'elles occupent sont en baisse. Les structures d'exploitation évoluent, avec une diminution importante du nombre d'exploitations spécialisées en élevage. Les chefs d'exploitation et leur famille assurent l'essentiel du travail agricole et le recours aux travailleurs occasionnels s'accroît.

2.1 STRUCTURE DES EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS³

Une déprise agricole

Les terres classées en zone agricole ne représentent que 6 % du territoire à Saint-Martin⁴. Évaluée à 1 194 hectares en 1981, la Surface Agricole Utile (SAU) est en forte diminution depuis 1988, avec une érosion particulièrement marquée entre 2000 et 2010 (-68 %). Elle est évaluée aujourd'hui à 227 hectares et constituée essentiellement de prairies.

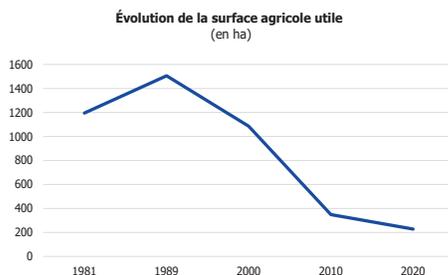
¹ Source : INSEE, recensement de population 2020.

² Sources : CCISM et IEDOM – Banque de France.

³ Source : Recensement agricole 2020, Agreste, Juin 2022.

⁴ Source : Diagnostic de l'agriculture à Saint-Martin, CCISM-Agena, 2011.

En parallèle, le recensement agricole 2020 fait état d'une nouvelle baisse du nombre d'exploitations. On en dénombrait 36 cette année-là, contre 45 en 2010 (soit -20 % sur une décennie) et 60 en 2000 (-25 % sur la décennie précédente). La déprise de la surface agricole est donc plus rapide que la baisse du nombre d'exploitations, avec une surface moyenne qui recule donc. En 2020, une exploitation agricole disposait ainsi de 6,3 hectares en moyenne, soit 1,4 hectare de moins qu'en 2010.



Source : Recensement agricole 2020, Agreste, Juin 2022.

Ces évolutions s'expliquent notamment par les faiblesses structurelles du secteur agricole sur l'île. À Saint-Martin, les exploitations agricoles sont de taille micro-économique et vendent en circuitcourt à 78 %.

2.2 ANALYSE DE LA FILIÈRE AGRICOLE¹

La filière agricole souffre de certaines faiblesses structurelles qui limitent l'activité du secteur. Plusieurs obstacles limitent en effet son développement :

- Les **risques climatiques** (ouragans, séismes, sécheresse récurrente). De plus, l'absence de ressources en eau sur le territoire constitue un frein au développement de filières de cultures maraîchères de grande ampleur.
- Les **difficultés d'accès** et de **délimitation du foncier** : peu d'exploitants agricoles disposent des documents permettant de justifier la surface de leur exploitation, compliquant alors l'accès à certaines aides ou indemnités ou l'aboutissement de certains projets.
- L'existence de **surcoûts de production** liés au caractère insulaire et éloigné de Saint-Martin. Le territoire dépend à 99 % des importations.
- Un **renouvellement limité des générations d'exploitants agricoles** : la population agricole est vieillissante. L'âge moyen des chefs d'exploitation était de 52 ans en 2020 contre 50 ans en 2010.
- Une **faible structuration des filières de production** : une part non négligeable des agriculteurs n'exerce pas cette activité de manière formelle ou en tant qu'activité professionnelle principale. De plus, l'absence d'offre de formation initiale et continue pour de nouveaux exploitants agricoles, combinée à la diminution du nombre d'agriculteurs, contribue à un déficit de transmission et de diffusion des connaissances.

Néanmoins, le secteur possède des atouts et des opportunités. Aujourd'hui, on observe une sensibilisation et une demande accrue en produits locaux. Dans ce contexte, la filière dispose de structures et d'acteurs pouvant fournir un accompagnement et un appui technique aux agriculteurs. Elle bénéficie de pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement qui sont peu consommatrices d'engrais chimiques et très peu polluantes pour les sols et l'eau de Saint-Martin.

¹ Source : Plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin, Mars 2021.

Par ailleurs, le secteur agricole bénéficie d'un outil structurant pour la filière élevage (l'abattoir de Saint-Martin). Mais également d'un plan stratégique national (PSN) qui sera assuré par l'État, avec une enveloppe de 3 millions d'euros pour 2023-2027. Elle permettra de soutenir les investissements chez les producteurs et dans les entreprises, mais aussi d'accompagner les missions de conseils et de formation du monde agricole.

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE À SAINT-MARTIN

Afin de répondre aux enjeux alimentaires, environnementaux et territoriaux qui attendent l'agriculture dans les prochaines années, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (art. 51) et le décret n°2011-531 du 16 mai 2011 ont introduit le Plan régional de l'agriculture durable. Véritable feuille de route de l'État et de la Collectivité sur les questions agricoles, ce plan sert également de base de travail pour la préparation du prochain programme européen FEADER 2023-2027.

Le Plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin, issu d'une réflexion collégiale avec les membres du Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA), a été arrêté le 18 octobre 2021. Créé en 2018, le COSDA représente le lieu unique de discussion, de consultation et de décision avec l'ensemble des professionnels et des acteurs impliqués dans le secteur agricole. La dynamique lancée vise à redéployer les productions agricoles locales dans le respect du développement durable et en réponse aux attentes sociétales¹. Des enjeux prioritaires ont été identifiés, parmi lesquels :

- Accroître les capacités de production et la productivité des exploitations ;
- Développer les pratiques vertueuses en matière de production et de commercialisation ;
- Accompagner et former les agriculteurs vers le renforcement de leur professionnalisation et le développement des compétences techniques ;
- Structurer les filières de transformation pour permettre l'accroissement de la valeur ajoutée de la production agricole saint-martinoise ;
- Accroître l'autonomie alimentaire du territoire de Saint-Martin pour limiter des importations au coût carbone élevé ;
- Poursuivre la construction d'un cadre d'accompagnement incitatif pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Agir sur les leviers facilitant l'accès au foncier agricole ;
- Adapter l'agriculture saint-martinoise aux conséquences du changement climatique auxquelles le territoire est particulièrement exposé ;
- Adapter les pratiques agricoles de Saint-Martin à la rareté de la ressource en eau sur le territoire ;
- Encourager la diversification des activités non-agricoles, notamment l'agro-tourisme par le développement et la diversification de l'offre en activités équestres.

Plusieurs projets phares de ce plan sont déjà bien en œuvre. Parmi eux, deux sont portés par la SICASMART, structure collective regroupant les éleveurs :

- la mise en place d'un centre collectif de conditionnement des œufs, afin de répondre à la forte consommation des Saint-Martinois ;
- la production de fourrage local avec les premières fauches d'herbe.

L'État soutient également le renforcement des missions d'accueil et d'information pour les agriculteurs, via la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM). À ce titre, une convention entre la CCISM, la Collectivité et la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe a été signée en février 2021 pour le déploiement d'une mission d'Établissement Départemental d'Élevage (EDE) à Saint-Martin. Il s'agit d'assurer l'identification permanente et généralisée des animaux. Par ailleurs, en juillet 2021, la CCISM a également signé une convention avec la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de la Guadeloupe, afin de mettre en place un Point d'Accueil et d'Installation (PAI) à la CCISM pour tous les porteurs de projets en agriculture.

¹ Source : Rapport d'activité 2021 – ODEADOM.

3. L'ÉLEVAGE¹

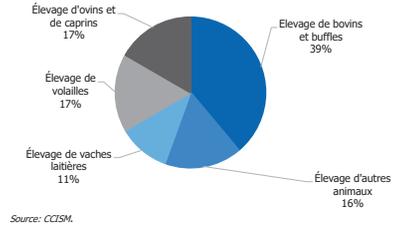
Une filière centrale, mais dont l'activité régresse

Les pratiques agricoles sont principalement tournées vers l'élevage qui regroupe 26 exploitations. Si les exploitations à spécialisation animale sont moins nombreuses qu'il y a dix ans (-35 %), elles demeurent majoritaires (72 % du total des exploitations recensées). En 2020, le cheptel s'établit à 560 animaux, dont 192 bovins et 138 caprins.

La filière bovine est la plus structurée et celle qui compte le plus grand nombre d'agriculteurs professionnels. À fin décembre 2021, 39 % des entreprises actives inscrites au fichier agricole concernaient l'élevage de bovins et de buffles.

L'évolution des chiffres relatifs à la taille du cheptel reflète néanmoins une diminution de l'activité agricole. Plus de la moitié des cheptels ont disparu au cours des dix dernières années, passant d'un effectif de 1 354 en 2010 à 560 en 2020 (-59 %).

Répartition des entreprises actives inscrites au fichier agricole au 31/12/2021



Source : CCTSM.

Parmi les ruminants, ce sont les effectifs de bovins qui baissent le plus. De 677 bovins estimés au recensement agricole de 2010, les derniers chiffres disponibles font état de 192 bêtes allaitantes (-72 %). De même, le nombre de caprins est passé de 297 en 2010 à 138 en 2020 (-54 %). Concernant les élevages hors-sol, les chiffres montrent une augmentation du nombre de porcins qui a triplé (193 têtes). Enfin, dans la filière volaille, les effectifs ont chuté de 58 % (7 243 têtes). Malgré une perte de 63 % de leurs effectifs, les poules pondeuses représentent plus de la moitié du total des volailles. Parallèlement, les poulets de chair ont progressé de 48 % (1 007 têtes).

Afin de finaliser la chaîne de production, Saint-Martin dispose d'un abattoir, outil indispensable pour les agriculteurs et l'avenir de la filière viande locale à Saint-Martin, qui a cependant été fermé en avril 2021.

Réouverture de l'abattoir en 2022 : reprise des activités d'abattage

Achevé en 2009 et opérationnel en 2015, l'abattoir de l'île a été détruit en 2017 par le passage de l'ouragan Irma et a fait l'objet de travaux de reconstruction. Cependant, l'activité d'abattage seule ne générerait pas suffisamment de valeur ajoutée, et les volumes d'abattage ne permettaient pas d'économies d'échelle.

En 2021, la structure a été mise à l'arrêt. Cette fermeture a eu des conséquences sur l'activité agricole du territoire, notamment sur les cheptels de bovins qui ont diminué et sur les exploitations qui n'ont pas pu écouler entièrement leur volume d'abattage.

Néanmoins, en octobre 2022 l'abattoir a réouvert ses portes. Son fonctionnement a été entièrement remis aux normes grâce à un plan de financement réparti comme suit : 54 % des fonds européens d'orientation et de garantie agricole (582 000 €), 20 % de l'État (218 000 €),

¹ Source : Recensement agricole 2020, Agreste, Juin 2022.

9 % de la Région Guadeloupe (100 000 €), 9 % du Département Guadeloupe (100 000 €), 7 % de la Collectivité de Saint-Martin (70 000 €).

L'abattoir a pour projet d'étendre son activité à d'autres espèces, avec notamment l'installation d'un atelier de découpe et de mise en maturation de la viande.

4. LA PÊCHE

Une filière en construction

Le secteur de la pêche ne constitue pas une véritable filière agricole à ce jour à Saint-Martin¹ : à fin 2022, 18 pêcheurs professionnels seulement exercent officiellement sur l'île². La pêche constitue une activité non régulière dont une part significative est informelle (environ un tiers). Elle a une valeur traditionnelle et artisanale, essentiellement liée au loisir ou à la subsistance.

L'île possède un marché aux poissons qui fournit les restaurateurs et les habitants en produits locaux. Une part importante de la consommation provient également d'Anguilla, île voisine. L'absence d'équipements procédant à la transformation du poisson ne permet pas de répondre à une demande locale en croissance.

S'agissant de la structuration du secteur de la pêche et de ses acteurs, le décret n°2016-781 du 10 juin 2016 offre un cadre réglementaire à la création d'un Comité Territorial des Pêches à Saint-Martin, en donnant notamment à la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) la possibilité d'installer, d'animer et d'organiser cette structure. Si le comité n'existe pas à ce jour, un processus de conventionnement est en cours et sa mise en œuvre est attendue par les professionnels du secteur, notamment le syndicat des marins-pêcheurs et des aquacultures de Saint-Martin.

De plus, afin de répondre au manque d'effectifs et de formation de la filière, une formation dispensée en fin d'année 2022 a permis à 9 marins-pêcheurs d'obtenir leur Certificat d'Aptitude au Commandement à la Petite Pêche (CACPP). Ce projet de formation a été financé par le Fonds Social Européen (FSE) et la Collectivité de Saint-Martin, en partenariat avec la Section Syndicale des Marins-Pêcheurs de Saint-Martin (SMPASM), Pôle emploi, la CCISM, la Direction de la mer, et la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS).

Par ailleurs, l'association Métimer, créée en 2020, a pour but de développer le secteur du nautisme à Saint-Martin et toutes les activités qui y sont liées, et de sensibiliser et former les jeunes aux métiers de la mer.

Des projets pour le secteur de la pêche

Le Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'aquaculture (FEAMPA) couvrant la période 2021-2027 permet de dégager une enveloppe de 3,1 millions d'euros³ allouée au secteur. Celle-ci participe au financement notamment de l'aménagement de deux points de débarquement, de la mise en place d'une zone technique de pêche, de l'installation de jeunes

¹ Plan d'Aménagement et de Développement de Saint-Martin (PADSM) – Fascicule 3 : Entre bien commun oublié ou privatisé.

² Source : Direction de la mer.

³ Direction de la mer

pêcheurs, de la construction d'un bâtiment de stockage de produits de la pêche et de l'aquaculture et de l'instauration d'un Groupe des Acteurs Locaux pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA).

L'objectif à long terme de ces projets est de structurer la filière pêche mais aussi aquacole, et d'augmenter le nombre de pêcheurs professionnels. D'autant que la demande intérieure (notamment des hôtels et restaurants) est forte et garantirait des revenus récurrents aux acteurs de la filière.

Section 3

L'énergie

1. CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

À Saint-Martin, la politique énergétique est pilotée par la Collectivité, à travers la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est un document stratégique fixant les axes de la politique énergétique du territoire, en fixant des objectifs de développement d'une énergie verte, en hiérarchisant les enjeux, et en identifiant les risques et difficultés associés à la transition énergétique de l'île.

En juillet 2021, l'État et la Collectivité ont signé un accord pour élaborer conjointement un plan énergétique (PPE), pour Saint-Martin¹, couvrant la période de 2023 à 2032 (en deux phases : 2023-2027 et 2028-2032). Afin d'y parvenir, un comité technique de pilotage a été mis en place au début d'année 2022. Il est composé de représentants de la Collectivité, de l'État, de l'ADEME et d'EDF, qui sont chargés de rédiger ce plan. La PPE devrait être soumise au conseil territorial pour approbation en janvier 2024.

2. L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

2.1 LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le code de l'énergie, de la Collectivité de Saint-Martin reconnaît EDF comme unique opérateur pour la fourniture et la distribution de l'électricité. Le transport de l'électricité se fait via le réseau public, sur des lignes de moyennes et basses tensions.

La reconstruction du réseau et des équipements

Le réseau est composé de 140 km de lignes moyenne tension (HTA) et de 195 km de lignes basse tension (BT).

Dans le cadre de la reconstruction post-Irma, EDF a engagé un ambitieux programme d'enfouissement des réseaux électriques (2018-2022), à hauteur de 25 millions d'euros. Il vise à rendre les installations plus résilientes face aux aléas climatiques, en atteignant 95 % d'enfouissement des lignes à terme. Ce programme s'est poursuivi en 2022, avec 1,4 km de lignes HTA restant à enfouir (sur 140 km au total).

En outre, le programme « émergence » a permis en 2022 :

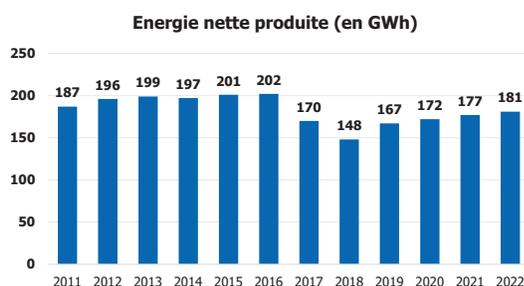
- 300 branchements réalisés (800 restants) ;
- 28 organes HTA remplacés (disjoncteurs, sectionneurs) ;
- 3900 compteurs numériques posés : 82 % ;
- 175 émergences remises en état.

¹ Inscrit dans les articles L 141-1 à L141-6 du code de l'énergie

2.2 LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

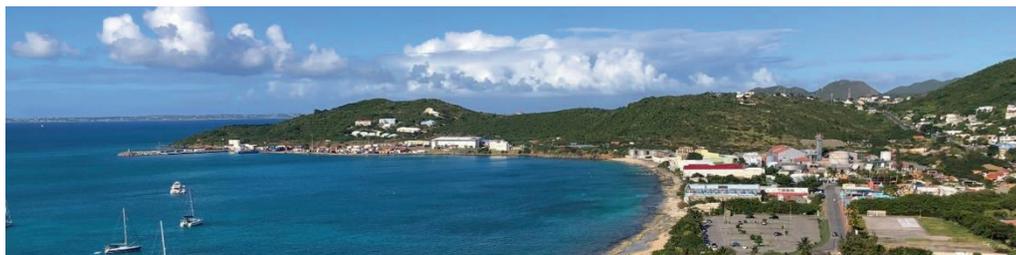
En partie française, EDF produit l'électricité par l'intermédiaire de deux centrales thermiques diesel, fonctionnant au fioul léger et situées à Galisbay (classées ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement). L'effectif total est de 67 personnes réparties comme suit : 41 à la centrale et 26 à l'agence réseau clientèle. La première centrale développe une puissance maximale de 42 mégawatts¹ (MW) répartis sur six moteurs (datant de 2003 et 2016). La seconde servant en secours possède une puissance maximale de 14 MW² répartie sur quatre moteurs (années 1991 à 1995), dont l'utilisation est limitée par arrêté préfectoral à 500 heures par moteur et par an.

l'électricité par l'intermédiaire de deux centrales



Source : EDF

En 2022, la puissance installée en partie française de l'île s'élève à 56 MW, pour un pic de consommation de 28,2 MW. La production nette d'électricité progresse pour s'établir à 181 GWh. Le nombre de clients actifs recensés s'élève à 16 740 clients en 2023, dont 1 152 bénéficiant du Tarif TPN.



Port de Galisbay (au centre) et centrale EDF (à droite) à la sortie de Marigot - ©Thierry BELTRAND

Le port de commerce de Galisbay est dédié au trafic de marchandises : il traite environ 30 % du trafic total de l'île, et le port en eau profonde de Pointe Blanche à Philipsburg les 70 % restants. Du fait de son emplacement stratégique dans la Caraïbe, il est un devenu point de transbordement important entre les îles voisines telles que Saint-Barthélemy, Saba, Saint-Eustache ou encore Anguilla (au fond sur la photo).

La centrale EDF de Galisbay produit l'électricité pour la partie française de l'île (il n'y a d'interconnexion électrique avec la partie néerlandaise, du fait d'incompatibilité des réseaux et de normes différentes), à partir de 2 centrales qui totalisent 42 MW. Une 3^{ème}, de 14 MW, ne fonctionne que ponctuellement et sur autorisation préfectorale.

2.3 LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Ambitionnant de réduire ses besoins énergétiques et de promouvoir un développement plus durable, la Collectivité de Saint-Martin est à l'initiative de plusieurs projets, tels que le recours

¹ Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

² La seconde centrale est exploitée par Énergie de Saint-Martin (ESM) qui est une filiale d'EDF. Le contrat d'achat signé entre EDF et Contour Global pour la centrale d'Énergies Saint-Martin prenant fin en 2023, il sera nécessaire de le prolonger ou de construire de nouveaux moyens à puissance garantie pour une puissance comparable, c'est-à-dire environ 15 MW.

au photovoltaïque chez les particuliers ou la modernisation de l'éclairage public. Au cours de ces dernières années, l'ensemble des établissements publics (écoles, administrations, logements sociaux, etc.) ont été équipés d'installations photovoltaïques.

Actuellement, l'électricité solaire ne représente qu'une petite partie de la production totale d'électricité, environ 1,0 % du total. Toutefois, EDF ambitionne de stimuler le développement des énergies renouvelables à Saint-Martin en augmentant le taux d'énergies renouvelables installées sur l'île, passant de 2 % à un objectif ambitieux de 22 % d'ici 2023. Cette transition significative est soumise à l'élaboration de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Cette dernière définira les objectifs communs pour le développement des énergies renouvelables à Saint-Martin au cours des 5 à 10 prochaines années.

Section 4

L'eau et l'assainissement

La collectivité de Saint-Martin souffre d'un déficit hydrique chronique dû à une faible pluviométrie et à une absence de ressources naturelles douces exploitables. Le relief vallonné de l'île engendre des contraintes hydrauliques importantes. À Saint-Martin, l'eau est à 27°C dans les canalisations, ce qui génère un surchauffage et un vieillissement prématuré de ces dernières, augmentant la fréquence de leur renouvellement. De plus, la cartographie des canalisations est problématique dans la mesure où la géo-détection n'est pas possible. Le secteur de l'eau accuse un retard structurel sur l'île. La vétusté des réseaux impacte par ailleurs le potentiel approvisionnement en eau potable de la population, des entreprises et des exploitations agricoles, et génère des coupures ou des pénuries de plus en plus fréquentes.

1. LA GESTION DE L'EAU

Depuis 2006, l'Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM)¹ a la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de Saint-Martin. Il est propriétaire des infrastructures (usines, stations et réseaux) et porte les investissements. L'EEASM a passé un contrat de délégation de service public avec le groupe SAUR depuis le 1^{er} décembre 2018 pour une durée de 10 ans. Ce groupe privé est exploitant et assure la production et la distribution de l'eau ainsi que l'assainissement sur la partie française de l'île.

À la suite du passage du cyclone Irma en 2017, des travaux de reconstruction et de réhabilitation des installations ont été réalisés ou entamés, en plusieurs phases :

- Réhabilitation immédiate de l'usine de production d'eau de la partie française située à Galisbay, réalisée par l'ancien délégataire (Union Caraïbe Dessalement Eau de Mer) ;
- Récupération, dès 2019, d'une capacité théorique de production de 8 500 m³/jour, permettant de couvrir les besoins quotidiens de consommation de l'ensemble de la population ;
- « Travaux d'urgence » visant à réhabiliter les éléments restants (châssis 2 et 3) et à fixer du matériel de sécurisation ;
- Projets, démarrés en 2023, d'ajout d'une quatrième file d'osmose inverse et de modernisation de l'usine de production (récupération d'énergie, etc.).

Dans ce contexte et afin d'améliorer la gestion de l'eau sur l'île, la SAUR Saint-Martin déploie depuis septembre 2022 une application (#OMIJI), qui permet aux usagers de rester informés des perturbations du réseau d'eau potable, mais aussi de photographier et géolocaliser des fuites pour les signaler aux équipes du gestionnaire.

De plus, suite aux pénuries d'eau récurrentes observées sur l'île tout au long de l'année, la SAUR Saint-Martin réalise en permanence des opérations sur les installations et le réseau de la Collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau. En 2022, 57 campagnes de recherches de fuites ont été réalisées (83 en 2021) et 66 fuites détectées (12 en 2021).

¹ L'EEASM est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de la Collectivité de Saint-Martin créé en 2006 initialement sous la dénomination « Régie autonome des eaux et de l'assainissement ».

2. LA PRODUCTION, LE STOCKAGE ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

L'unique ressource en eau sur l'île est l'eau de mer, traitée par une usine de filtration par osmose inverse, mise en place en 2006 et située à Marigot. Une fois produite, l'eau est stockée dans six réservoirs d'une capacité totale de 15 000 m³. En 2022, le volume mis en distribution en moyenne chaque jour est de 6 774 m³, avec une capacité d'autonomie de 2,2 jours.

Les deux réservoirs du Mont des Accords, d'une capacité de 1 000 m³ chacun, ont été mis en service en 2014, et celui de Morne Valois, d'une capacité de 2 000 m³, a été réhabilité en 2016.

Le réseau de distribution s'étend sur 201 km (dont 54 km de branchements) en 2021. L'objectif principal des pouvoirs publics est d'agir sur la qualité des réseaux afin de faire passer le taux de rendement technique¹ au-delà de 70 %. Celui-ci était tombé à 57 % après le passage de l'ouragan Irma, avant de remonter à 64 % en 2020 puis 70 % en 2021 et 2022. Le niveau pré-Irma a ainsi été retrouvé grâce à la recherche et réparation de fuites et au renouvellement de certaines infrastructures.

Par ailleurs, 14 000 compteurs ont été changés depuis Irma, dont la quasi-intégralité est équipée de compteurs télé-relève, afin de faciliter la relève par les équipes et de fiabiliser le service.

3. LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS

En 2022, la SAUR Saint-Martin comptabilise 14 828 branchements, dont 171 neufs, soit une augmentation de 1,4 % sur un an. Ce chiffre prend en compte l'ensemble des branchements en services (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Le réseau d'eau à Saint-Martin

	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Volume consommé (m ³)	1 331 673	1 374 418	1 536 481	1 650 761	7,4%
Nombre de clients	14 206	14 207	14 413	14 505	0,6%

Source : Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin - SAUR.

Le volume d'eau consommé en 2022 enregistre une nette augmentation par rapport à 2019 (+24 %, et +7,4 % sur un an), pour atteindre 1 650 761 m³ d'eau. Cette évolution s'explique notamment par l'installation de compteurs généraux à l'entrée des lotissements privés, comptabilisant ainsi l'ensemble des volumes distribués à ces lotissements. La croissance du nombre de clients influe également sur cette évolution, s'établissant à 14 505 clients en 2022

¹ Il s'agit du rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers et industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution.

(+0,6 % sur un an et +2,1 % par rapport à 2019), dont 14 419 domestiques et 86 non domestiques. De ce fait, la consommation en eau augmente régulièrement sur l'île.

4. LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement collectif public est constitué de 71 km de canalisations et de 32 postes de relèvement¹. Environ 70 % de la population est desservie par un réseau d'assainissement². L'île de Saint-Martin compte par ailleurs six Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)³ publiques. La capacité de traitement des réservoirs est exprimée en équivalents par habitant⁴ (EH).

Stations d'épuration de Saint-Martin fin 2021

	Capacité	Point de Rejet	Type de traitement
Pointe du Canonier	15 000 EH*	Émissaire en mer	Boue activée
Quartier d'Orléans	2 500 EH	Étang aux Poissons	Boue activée
Oyster Pond	1 000 EH	Mare Baie Lucas	Disque biologique
Millrum	450 EH	Mare de Millrum	Disque biologique
Morne O'Reilly	400 EH	Ravine Saint Louis, Étang Guichard	Disque biologique
Friar's Bay	400 EH	Émissaire en mer	Boue activée

Source : Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin. *Équivalent par habitant.

La nouvelle station d'épuration de Quartier d'Orléans a été mise en service à la fin de l'année 2018. En raison du faible taux de charge de la station et du bénéfice environnemental de l'assainissement collectif, l'EEASM a décidé de programmer dès 2021 un certain nombre d'opérations d'extensions de réseaux visant à étendre le réseau de collecte à Quartier d'Orléans.

Ces opérations, financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER), sont réalisées en 3 tranches :

- La première (1,6 million d'euros) a pour objectif de collecter les effluents d'une partie du quartier Saint Georges et de compléter le réseau de collecte au sud de Quartier d'Orléans ;
- La seconde (1,4 million d'euros) vise à étendre le réseau dans diverses rues et de poursuivre son déploiement au sud de Quartier d'Orléans ;
- la dernière (1,5 million d'euros), réalisée en 2023, a pour but de créer un réseau collecte sur la Nationale 7, renouveler et approfondir le réseau de collecte de la rue Mullet Fish, créer un réseau de collecte dans la rue des Grands bas afin de raccorder le réseau de la RN7 sur le réseau de la rue Mullet Fish.

¹ Un poste de relèvement permet l'écoulement normal dans les canalisations lorsque la pente du terrain ne permet pas un écoulement adéquat.

² Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé en juin 2012.

³ Selon un recensement effectué en 2010, s'ajoutent à ces six stations : quinze stations privées dont la capacité est comprise entre 50 et 2 000 EH et de nombreuses mini-stations appartenant à des hôtels et des résidences.

⁴ Exprimer la capacité d'une installation en équivalents par habitant revient à comptabiliser le nombre total de pièces par logement qu'elle peut traiter. Seules les pièces principales sont comptabilisées.

5. LES PROJETS ET PERSPECTIVES DU SECTEUR

La gestion de l'eau constitue un enjeu majeur pour la Collectivité. Des actions de sensibilisation et d'éducation sont réalisées en ce sens par l'EEASM, auprès des scolaires notamment (interventions en classe, visite des infrastructures, parcours pédagogiques, etc.). L'EEASM est également engagé dans le parcours « Éducation au Développement Durable » (EDD), intégré au programme scolaire. L'organisme poursuit par ailleurs en 2023, ses travaux de canalisation afin de continuer à améliorer le réseau de collecte des eaux usées.

Afin de prendre en compte les spécificités locales en termes de santé et de protection de l'environnement, une dynamique se déploie pour mettre en place des documents-cadres. Ainsi, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux propre à Saint-Martin (SAGE) est en cours d'élaboration.

Section 5

Les déchets

1. APERÇU STRUCTUREL

Saint-Martin est dans une situation proche de territoires ultra-marins tels que la Guyane et Mayotte. Les infrastructures de base sont lacunaires. Avec une seule déchetterie pour plus de 35.000 habitants, la décharge est arrivée à saturation, notamment du fait des déchets générés à la suite d'irma.

2. LA GESTION DES DÉCHETS¹

2.1 LES ACTEURS DES DÉCHETS

La gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de l'île est attribuée à l'entreprise Verde SXM, sous l'égide la Collectivité de Saint-Martin (COM). Un site y est dédié avec deux sous-ensembles : l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Grandes Cayes et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de Verde SXM. Cette dernière est le prestataire chargé de la gestion de l'ISDND, opérant en vertu d'un contrat signé en août 2017 pour une durée de cinq ans. L'entreprise collabore étroitement avec un réseau de partenaires, comprenant des transporteurs de déchets, des sociétés de nettoyage, des organismes de recyclage nationaux, des acteurs du recyclage en Guadeloupe et en France hexagonale, ainsi que des bureaux d'études techniques.

2.2 LA COLLECTE DES DÉCHETS

La gestion des déchets à Saint-Martin est structurée autour du Centre de déchets de Galisbay, du système de collecte sélective, des points d'apport volontaire, de l'Ecosite dédié aux professionnels, et du dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

En 2021/2022, la Collectivité s'est occupée de la gestion des bateaux de plaisance hors d'usage, suite au cyclone Irma en 2017. Les appels d'offres de l'éco-organisme APER s'avérant inadaptés au contexte ultramarin, cette expérience souligne la nécessité d'une gestion des déchets en phase avec la réalité de l'île.

2.3 LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2022, 45 512 tonnes de déchets sont comptabilisées sur l'ensemble du site des Grandes Cayes, dont près de deux tiers sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux et un tiers sur l'Ecosite. Après une croissance exceptionnelle en 2017 suite au passage de l'ouragan Irma suivies de trois années consécutives de baisse, la quantité de déchets comptabilisés retrouve

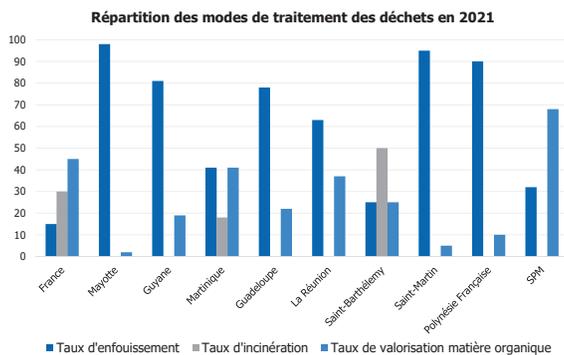
¹ Sources : Verde SXM et Collectivité de Saint-Martin.

un niveau pré-Irma, avec une hausse de 20,2 % entre 2020 et 2021. Le volume de déchets baisse légèrement en 2022, à hauteur de 4,4 %.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Tonnage ISDND	74 499	49 861	31 600	24 559	34 383	31 623	-8,0%
Tonnage Ecosite	11 405	19 054	31 696	15 035	13 205	13 889	5,2%
Total	85 904	68 915	63 296	39 594	47 588	45 512	-4,4%

Source : Verde SXM

L'ISDND enregistre 31 623 tonnes de déchets en 2022 (-8,0 % sur un an), après une hausse de 40 % entre 2020 et 2021. Cette diminution en 2020 est due au confinement national qui a réduit son activité. L'ISDND ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, comme les ordures ménagères ou les encombrants collectés en porte-à-porte, incluant déchets d'espaces verts, équipement électrique et électronique, et autres encombrants.

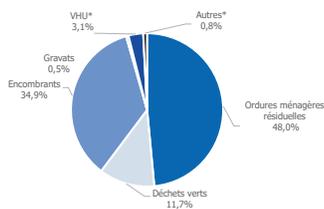


Source : Rapport du Sénat "la gestion des déchets dans les outre-mer"

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les encombrants concentrent plus de 80 % des déchets admis sur l'ISDND des Grandes Cayes en 2022.

En parallèle, l'Ecosite comptabilise 13 889 tonnes de déchets en 2022 (+5,2 % sur un an). Les trois principaux déchets collectés sur l'écosite sont les déchets verts, les mélanges non triés et la terre de remblais.

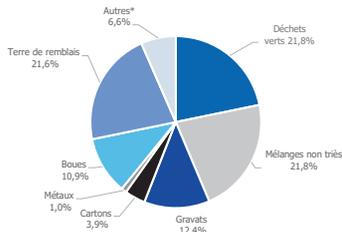
Répartition des déchets entrant dans l'ISDND en 2022



*VHU : Véhicules Hors d'Usage
Autres: verre, emballages ménagers, déchets d'équipement électrique et électronique, cartons, métaux, pneus.

Source : Verde SXM.

Répartition des déchets entrant dans l'Ecosite en 2022



*Autres: plastiques, déchets d'équipement électrique et électronique, pneus, meubles, câbles, huiles minérales et végétales, déchets spéciaux, algues, animaux.

Source : Verde SXM.

2.4 LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

2.4.1 Vers une gestion évoluée des déchets

La loi NOTRÉ confère à la Collectivité de Saint-Martin la responsabilité de concevoir le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD). Établi depuis 2019 pour une durée de 12 ans, ce plan oriente les démarches locales de prévention, collecte, valorisation et traitement des déchets. Il assure une vision exhaustive de la gestion des déchets en recensant les acteurs, équipements, flux et tonnages traités, tout en proposant des stratégies de valorisation et de traitement à long terme.

Toutefois, l'ouragan Irma de 2017 (générant deux ans de déchets en deux jours) et la pandémie de COVID-19 en 2020 ont retardé sa mise en œuvre. Ce plan aborde les enjeux vitaux pour Saint-Martin, qui ont un impact sur la qualité de vie, l'environnement, et le développement économique de l'île. Ils incluent la reconstruction post-Irma, la gestion des déchets de chantier, la préservation de l'environnement face à l'afflux touristique, la transition énergétique, les défis transfrontaliers, et la lutte contre les sargasses. Leur résolution est cruciale pour la prospérité et le bien-être du territoire.

2.4.2 Valorisation et économie circulaire

Depuis 2019, Verde SXM s'engage dans une démarche d'économie circulaire par le biais de deux projets majeurs distincts :

- Modernisation durable de la valorisation des déchets de Saint-Martin : ce projet est étroitement aligné sur les normes européennes régissant la valorisation matérielle et énergétique des déchets insulaires. Il est une réponse anticipée à la fin de vie imminente de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Grandes Cayes. Il mettra fin définitivement à la pratique de l'enfouissement tout en préservant les terrains et la biodiversité.
- "PI" - Production d'Énergie Issue du Recyclage : ce projet vise à collecter, recycler et produire annuellement 13 400 mégawattheures (MWh) d'électricité en utilisant des déchets papier, carton et plastique transformés en CSR (combustible solide de récupération). Cette usine sera entièrement autonome en énergie, répondant ainsi à la croissance des besoins de l'île et renforçant la stabilité du réseau électrique d'EDF face aux aléas climatiques. De plus, elle contribuera de manière significative à la réduction des déchets envoyés en décharge, avec une capacité de traitement de 25 000 tonnes. Situé à Grandes Cayes, ce projet d'une valeur de 40 millions d'euros est en cours d'obtention du permis de construire.

Section 6

L'environnement

Les activités de protection de l'environnement sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. La Réserve Naturelle nationale de Saint-Martin, qui s'étend sur 3 060 hectares au nord-est de la partie française, est au cœur des enjeux environnementaux. Les risques naturels menacent régulièrement le territoire, d'où l'existence d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Par ailleurs, les sargasses génèrent des problématiques tant sur le plan environnemental qu'économique ou sanitaire.

1. LA PROTECTION ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE A SAINT-MARTIN

Les activités de protection de l'environnement sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. C'est dans cet esprit qu'a été créée, en 1998, la Réserve Naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin, dont les trois missions principales consistent à maintenir la biodiversité et la fonctionnalité écologique des sites classés, de protéger les espaces naturels par une réglementation adaptée au contexte local et aux enjeux environnementaux et de faire découvrir au grand public la nature et ses fonctionnements.

La RNN de Saint-Martin s'étend sur 3 060 hectares au nord-est de la partie française, dont 2 907 hectares de zone marine située sur le plateau qui s'étend entre les îles d'Anguilla, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Elle gère 153 hectares de parcelles terrestres (soit 11 kilomètres de linéaire côtier), ainsi que 198 hectares de zones humides répartis sur toute l'île. Riche de grands écosystèmes que sont les mangroves, les herbiers, les récifs coralliens, les forêts littorales et les étangs, la RNN de Saint-Martin abrite une faune et une flore marines et terrestres diversifiées, parmi lesquelles plusieurs espèces protégées.

L'ouragan IRMA, survenu en septembre 2017, a eu des conséquences dévastatrices sur tous les écosystèmes de l'île, notamment les milieux marins, terrestres et lacustres de la Réserve Naturelle, dont les dégâts¹ sont évalués à 1,5 million d'euros. Dans la foulée, un plan de gestion 2018-2027 a été mis en place, visant au maintien de la biodiversité et à la préservation des différents écosystèmes sur le territoire de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, tout en prenant en compte les menaces liées aux aléas climatiques.

En 2022, la Réserve Naturelle a poursuivi ses missions², parmi lesquelles :

- Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées
- Diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN
- Favoriser la conservation des populations de tortues marines
- Améliorer les conditions d'accueil des mammifères marins et oiseaux marins nicheurs
- Renforcer les missions de Police de l'Environnement et les patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres
- Assurer les missions de sensibilisation à l'environnement.

¹ Source : CCISM 2017 – Evaluation du sinistre et reconstruction du tissu économique de St-Martin après Irma.

² Rapport d'activités 2022- Réserve naturelle de Saint-Martin

2. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'une des priorités pour la RNN, consiste à exercer ses missions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. En 2022, diverses structures (établissements scolaires, entreprises, centres de formation, associations) ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation, touchant plus de 7 200 personnes.

Dans ce contexte, Te Me Um, partenaire de la Réserve naturelle sur le projet « la réappropriation du patrimoine naturel de Saint-Martin », a financé (20 000 €) le matériel pédagogique nécessaire pour les interventions auprès des scolaires. De plus, une convention de partenariat avec la Fondation EDF, d'un montant de 11 000 euros a été signée. Cela va permettre à la réserve d'enrichir son matériel pédagogique pour la découverte des milieux marins de Saint-Martin.

Par ailleurs, l'entreprise Verde SXM, met-elle aussi en place des sessions de sensibilisation destinées aux écoles, collèges et lycées. Elles ont pour but d'informer les élèves sur les différents types de déchets, leurs impacts sur l'environnement et les solutions possibles pour les réduire, réutiliser et recycler.

En parallèle, l'association éco-citoyenne Clean St martin, créé en 2018, organise des opérations de nettoyage mensuelles, avec une vingtaine de bénévoles. Ces opérations permettent de récolter des centaines de kilos de déchets à chaque opération.

3. LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS¹

Les risques naturels et notamment les ouragans et les submersions marines ont marqué l'histoire de Saint-Martin et la mémoire des habitants de l'île. Les ouragans frappent régulièrement le territoire et provoquent parfois des dégâts considérables.

Dans ce contexte, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a pour objectif de délimiter et de réglementer les zones à risques. Il a été créé par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Depuis 2011, un PPRN multirisques prenait en compte l'aléa cyclonique qui existait dans la Collectivité de Saint-Martin. Il s'agissait plus particulièrement de la submersion marine, qui correspondait à une inondation des zones côtières générée par la mer, prenant en compte les chocs mécaniques des vagues. Cependant, le PPRN a dû être révisé² car les hauteurs de la submersion marine provoquées par l'ouragan Irma en septembre 2017 ont été supérieures à celles cartographiées dans le PPRN de 2011.

Le passage de l'ouragan Irma a ainsi mis à jour de nombreuses zones urbanisées soumises à l'aléa submersion marine, qui semblaient auparavant hors de danger. Il a également révélé la fragilité de l'urbanisation localisée parfois dans des zones non constructibles. Cette catastrophe naturelle est devenue l'évènement de référence pour Saint-Martin, justifiant ainsi la révision du PPRN pour l'aléa cyclonique prescrite en mars 2019 par les autorités ; ceci, afin d'améliorer la résilience de l'île, de ses habitants, de ses bâtiments et de ses réseaux.

¹ Source : DEAL – Unité territoriale de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Rapport de présentation du PPRN 2021.

² Défini par les articles L562-1 et suivant du Code de l'environnement, le PPRN peut être modifié ou révisé.

LES SARGASSES, UN FLÉAU ENVIRONNEMENTAL

Depuis une décennie, des bancs de sargasses abordent les côtes de l'île de Saint-Martin et la problématique s'intensifie avec le temps.

Selon la collectivité de Saint-Martin, en 2022, 47 000 tonnes de sargasses ont été collectées sur l'ensemble de l'île. L'une des spécificités de ces algues brunes réside dans leur capacité importante à accumuler des métaux lourds dont les taux de concentration élevés peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'écosystème. La décomposition des algues brunes génère également gaz toxiques.

Outre les nuisances visuelles et olfactives que génère cette algue, ces invasions de sargasses impactent l'écologie, pouvant alors étouffer les écosystèmes marins et le tourisme, pouvant dissuader des visiteurs potentiels. De plus, le ramassage des sargasses peut engendrer une déperdition de sable sur les plages et une dégradation des lieux de ponte des tortues marines.

L'enjeu des sargasses est multiple : suivre et anticiper leur échouement, développer des infrastructures (barrages bloquants ou déviant vers une zone délimitée) et mettre en place des solutions de collecte et de valorisation respectueuses de l'environnement. En mars 2022, l'État a publié un Plan sargasses II pour la période 2022-2025, doté de près de 36 millions d'euros, soit 30 % d'augmentation des financements.

Section 7

Le bâtiment et les travaux publics

LE SECTEUR DU BTP RESTE BIEN ORIENTÉ EN 2022

Le développement économique de Saint-Martin est étroitement dépendant du secteur du BTP qui représente, comme le tourisme, un secteur clé.

Après l'effondrement de l'activité consécutif au passage de l'ouragan Irma en septembre 2017, les travaux de reconstruction ont redynamisé le secteur, qui a connu un « boom » pendant deux années avant de ralentir sous l'impact de la crise liée à la Covid-19. Pour autant, le secteur du BTP reste bien orienté, grâce notamment à une commande publique dynamique et un financement bancaire actif.

Signe de cette relance, les effectifs salariés enregistrent une augmentation de 10,1 % en 2022, après avoir diminué de 23,1 % en 2021.

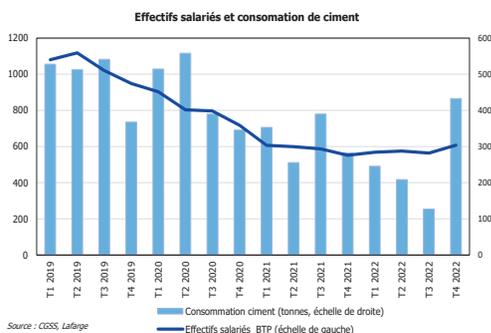
1. APERÇU STRUCTUREL

Fin 2022, la part du BTP dans l'emploi total à Saint-Martin s'élève à 7,8 % des emplois¹, en hausse sur un an (+0,9 point). Cependant, cette proportion reste bien en deçà de celle qu'il occupait après le passage de l'ouragan Irma (13,3 % à fin 2018). Cette période correspondait néanmoins à une phase de reconstruction, caractérisée par des besoins importants en main-d'œuvre.

Les financements en faveur des secteurs de la construction et des activités immobilières représentent au total 10 % des encours de crédits octroyés aux entreprises et concernent 442 entités, soit la moitié des entreprises bénéficiaires d'un crédit².

2. L'ACTIVITÉ DU BTP

Malgré une remontée des ventes en fin d'année résultant des anticipations de commandes en raison des hausses tarifaires annoncées, la consommation de ciment à Saint-Martin enregistre une baisse de 20,8 % pour l'année 2022. Cette baisse est encore plus marquée, atteignant -47,9 % par rapport à l'année 2019. Elle s'explique par la chute de l'activité du BTP pendant la crise sanitaire, comme ce fut le cas en Guadeloupe et en France hexagonale. Toutefois, il convient de prendre du recul avec ces chiffres, car il se pourrait qu'une part



¹ Source : CGSS.

² Service central des risques (SCR), Banque de France, Fin 2021.

significative des achats de ciment s'effectue dans la partie néerlandaise de l'île, dont les volumes échappent aux statistiques en l'absence de contrôles douaniers entre les deux parties de l'île.

Au 4^e trimestre de 2022, les effectifs du BTP déclarés auprès de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) s'établissent à 608 salariés, soit une hausse de 10,1 % sur un an ; mais en retrait de -35,9 % par rapport à fin 2019. Cette évolution témoigne du ralentissement de l'activité du BTP après la période de reconstruction post-Irma, accentué par les impacts de la crise liée à la Covid-19. On observe aujourd'hui une stabilisation, qui laisse entrevoir une potentielle reprise, notamment grâce au dynamisme de la commande publique, mais aussi des investissements du secteur privé.

À fin décembre 2022, les encours de crédits immobiliers atteignent 205 millions d'euros, en progression de 11,7 % sur un an (après +16,3 % en 2021). Cette dynamique est tirée tant par les crédits à l'habitat en faveur des particuliers (+17,1 %, à 133,5 millions d'euros) que par le financement immobilier des entreprises (+15,0 %, à 35,3 millions d'euros)¹.

Concernant les permis de construire, en 2022, 127 demandes ont été déposées à Saint-Martin, parmi lesquelles 112 ont été accordées (contre 135 en 2021). Cependant, le ralentissement des obtentions de permis de construire (confirmé sur le 1^{er} semestre 2023, avec 64 demandes et seulement la moitié accordée), constitue un frein au développement immobilier de Saint-Martin, bien que la demande de logements soit importante. Par ailleurs, 2 demandes de permis d'aménagement ont été déposées et accordées en 2022, contre 5 en 2021.

La commande publique

Le secteur du BTP continue d'être soutenu par la commande publique. Plusieurs projets portés principalement par l'État, mais aussi l'Europe et la Collectivité sont en cours, parmi lesquels :

- La construction d'un nouveau Collège de 900 places à la Savane. Le coût prévisionnel total s'élève à 22,4 millions d'euros, financé à hauteur de 19,4 millions d'euros par l'État et l'Europe, et 3 millions d'euros par la Collectivité ;
- Les travaux d'extension sur le Collège 600 à Quartier d'Orléans, pour un coût total de 17,4 millions d'euros. Il est financé par l'État (5,4 millions d'euros), l'Europe via le FEDER (5,2 millions d'euros), et la Collectivité à hauteur de 6,8 millions d'euros ;
- La reconstruction de la médiathèque à Concordia, pour un budget prévisionnel total de 4 millions d'euros, est financée à hauteur de 3 millions d'euros par l'État, 654 000 euros par l'Europe et 286 000 euros par la Collectivité ;
- Le projet d'une nouvelle cité administrative pour la Collectivité, est financé par l'État à hauteur de 38,81 millions d'euros. Les travaux débiteront au deuxième semestre de 2023 ;
- La construction d'un centre nautique à la Savane, avec un budget prévisionnel de 7 millions d'euros, dont 4,6 millions financé par l'État, 1 million d'euros par l'Europe et 1,4 million d'euros par la Collectivité.

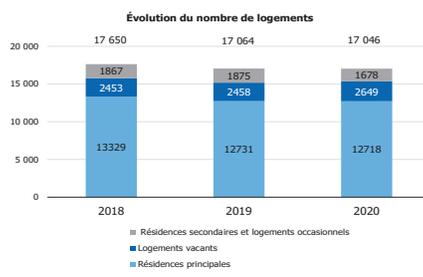
¹ Données IEDOM (données hors la Banque Postale).

3. LE LOGEMENT

La problématique du logement à Saint-Martin est marquée par des défis multiples tels que la disponibilité, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements. L'impact de phénomènes tels que le passage de l'ouragan Irma et la crise sanitaire a mis en lumière des questions cruciales quant à la capacité de l'île à répondre aux besoins résidentiels de ses habitants.

Évolution du parc immobilier et tensions du marché

Lors de la dernière enquête de recensement en 2020, l'Insee dénombre 17 046 logements à Saint-Martin, avec une majorité de résidences principales (74,6 %), mais également un taux non négligeable de résidences secondaires et logements occasionnels (9,8 %). Cependant, cette structure est actuellement remise en question en raison d'une diminution globale des logements depuis le passage d'Irma, avec un recul de 5,1 % (pour les résidences principales) entre 2012 et 2020.



Source : Insee - Recensements de la population 2018, 2019, 2020.

Dans ce contexte, le marché locatif privé se caractérise par des loyers élevés, enregistrant une moyenne de 22 €/m² en 2022, dépassant largement la moyenne nationale de 16 €. En opposition à cette réalité, le parc locatif social offre une alternative financièrement plus accessible, affichant un loyer moyen de 6 €/m², hors charges. Toutefois, malgré cette offre accessible, le parc social ne parvient pas à apaiser les tensions persistantes sur le marché local.

Les défis du logement social à Saint-Martin

Bien que le parc locatif social se profile comme une alternative plus abordable que le parc privé, celui-ci est marqué par un déficit de logements. Les trois principales sociétés gestionnaires, à savoir la Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR), la Société immobilière de la Guadeloupe (SIG) et la SIKOA-Société anonyme HLM, gèrent respectivement 63,8 %, 28,2 % et 7,8 % du parc locatif social, mais peinent à répondre à une demande grandissante. Cette tension est clairement illustrée par les chiffres récents : en début 2023, la SEMSAMAR enregistre 1 579 demandeurs en attente d'un logement social, alors que moins de 46 attributions ont été réalisées en 2022, accentuant la pression sur le marché locatif social.

Le parc social, comptant 1 701 logements en 2022, dévoile un développement encore insuffisant face aux besoins. Environ 1 800 logements sociaux manquent pour combler cette disparité. L'initiative du Programme Local de l'Habitat (PLH), lancée en décembre 2022 par la Collectivité de Saint-Martin, s'inscrit comme un premier pas significatif. Ce programme s'engage à adresser plusieurs enjeux fondamentaux du logement, tels que la production d'une offre de logements neufs pour répondre aux parcours résidentiels, le développement d'une stratégie foncière pour pallier les besoins, et la création d'une offre adaptée aux divers publics spécifiques, dont les personnes âgées, handicapées et les jeunes.

En 2023, la signature d'une convention tripartite entre la Collectivité de Saint-Martin, l'État et l'association Action Logement ouvre la voie à des projets ambitieux pour le logement social. L'objectif est double : augmenter l'offre de logements décents pour tous les résidents tout en harmonisant les tarifs de location. Cette initiative englobe la création d'un cadre opérationnel qui comprendra diverses mesures sociales, telles que des aides à l'accession à la propriété, à la

rénovation des logements, et à l'accès aux locations. De plus, elle soutiendra la construction, la réhabilitation et l'achat de logements, avec une attention particulière portée aux personnes vulnérables.



Chantier de reconstruction du Beach hôtel - ©Thierry BELTRAND

Les travaux de reconstruction de l'hôtel Beach Hôtel ont débuté en 2022, avec un coût total estimé à 32 millions d'euros. L'établissement rouvrira début 2024 sous un nouveau nom. Sa réouverture, prévue en octobre 2023, offrira une capacité supplémentaire de 158 chambres sur la partie française de l'île, qui retrouvera alors une capacité totale équivalente à celle d'avant Irma, soit 1 200 chambres. Elle restera cependant 3 fois inférieure à celle de la partie hollandaise, qui compte plus de 3 000 chambres d'hôtels ou en time-share. Ces chiffres ne comprennent pas la capacité offerte via les plateformes de réservation de locations, qui se développent à vive allure des deux côtés de l'île.

Section 8

Le tourisme

L'ACTIVITÉ REPART À LA HAUSSE, MAIS N'A PAS RETROUVÉ SES NIVEAUX PRÉCÉDENTS

Après avoir enregistré des niveaux historiquement bas durant la crise sanitaire, la fréquentation touristique à Saint-Martin rebondit. En effet, grâce aux allègements des restrictions sanitaires, la fréquentation de l'île augmente fortement en 2022 (+144,8 % sur un an), tout en restant inférieure à 2019 (-35,2 %, année antérieure à la crise sanitaire et qui avait connu un net rebond après le passage de l'ouragan Irma en 2017).

Le nombre de croisiéristes débarqués augmente significativement, surtout dans la partie néerlandaise (+263,0 %) qui concentre la quasi-totalité de l'activité. Et le nombre de passagers aériens ayant débarqué sur les 2 parties de l'île continue de croître : +49,8 % à l'aéroport de Juliana et +76,7 % à celui de Grand-Case. Mais ces bonnes performances sont encore loin des pics d'avant-crises (2014 notamment) ou de 2019, que le secteur touristique pourrait retrouver dès lors que les reconstructions ou projets d'infrastructures d'accueil en cours auront été achevés.

1. APERÇU STRUCTUREL

Le secteur du tourisme constitue le véritable poumon économique de l'île de Saint-Martin, rassemblant diverses activités, en particulier dans les services. En 2022, l'hébergement et la restauration se distinguent comme les principaux employeurs de la partie française, représentant 21 % de la main-d'œuvre du secteur privé¹. Au 31 décembre 2021, cette branche d'activité capte également 5,3 % des financements octroyés les banques locales².

Le secteur touristique de Saint-Martin a traversé de nombreuses épreuves au fil des décennies. Les crises économiques et financières mondiales, les catastrophes climatiques - notamment les ouragans dévastateurs de 2017, dont Irma en septembre- et la pandémie mondiale de 2020 ont marqué de leur empreinte son évolution.

Ainsi, après des hauts et des bas, le pic de fréquentation touristique a été atteint en 2014, avec près de 2,7 millions de visiteurs, dont 78 % étaient des croisiéristes. Cependant, le nombre de visiteurs n'a cessé de décliner depuis, surtout après l'ouragan Irma en 2017. Malgré un net rebond en 2019, l'année 2020 a marqué un coup d'arrêt brutal au tourisme, à Saint-Martin comme ailleurs. Les deux années suivantes ont certes enregistré un retour significatif de la clientèle, mais sans retrouver ses niveaux précédents.

Malgré l'offre de nombreux emplois, le secteur touristique de Saint-Martin souffre d'une pénurie de main-d'œuvre locale qualifiée, faute d'offre de formations appropriées. Les programmes de formation se déroulent principalement en Guadeloupe et ne répondent pas toujours aux besoins locaux ni aux bénéficiaires, majoritairement anglophones. Ce déficit de main-d'œuvre, cumulé à l'offre insuffisante de chambres d'hôtels (leur nombre reste inférieur à celui d'avant le passage de l'ouragan Irma), constitue un handicap face à la concurrence de la

¹ URSSAF.

² Service central des risques (SCR), Banque de France.

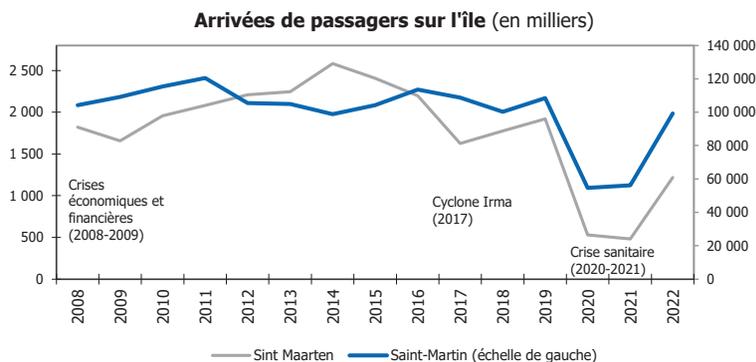
partie néerlandaise de l'île, dont l'offre d'hébergements répond mieux aujourd'hui aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante, essentiellement d'origine nord-américaine.

Malgré les atouts de la partie française (« qualité de vie » à la française, gastronomie, shopping...), la partie néerlandaise bénéficie de nombreux facteurs d'attractivité tels que des infrastructures portuaires et aéroportuaires nettement plus imposantes (aéroport international Princess Juliana ou encore terminal de croisière de Philipsburg), des casinos, ou encore une offre plus étoffée d'activités pour les enfants ou réservée aux adultes. Pour autant, la frontière totalement ouverte ne permet pas de déterminer les passages de touristes entre les deux parties de l'île, afin de jouir des attraits de chacune d'elles.

Les visiteurs nord-américains prédominent largement, constituant environ 67 % de la clientèle totale de l'île. Ils y séjournent en moyenne 7 jours¹.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

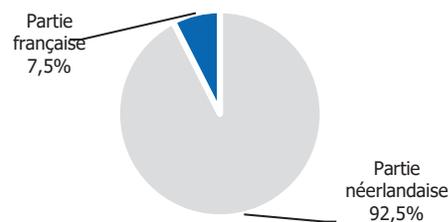
En 2022, l'activité touristique sur l'île de Saint-Martin a enregistré une reprise significative, marquant la première augmentation de la fréquentation depuis le début de la crise sanitaire. Elle représente environ 57 % du niveau enregistré en 2016, avant le passage de l'ouragan Irma.



Sources : Aéroports de Grand-Case, port de Marigot, CTO, STAT.

Au cours de l'année, l'île a accueilli 1 316 115 visiteurs, ce qui représente une augmentation de 144,8 % par rapport à 2021 et de 125,7 % par rapport à 2020. Sur ce total, 1 216 898 sont arrivés en partie néerlandaise, enregistrant une hausse de 152,8 % par rapport à l'année précédente, tandis que 99 217 ont débarqué en partie française, affichant une augmentation de 76,4 %. Compte tenu de l'ouverture totale de la frontière entre les deux parties de l'île, il est impossible aujourd'hui de déterminer quelle part des touristes arrivés dans

Répartition des arrivées sur l'île en 2022



Sources : Aéroports de Grand-Case, port de Marigot, CTO,

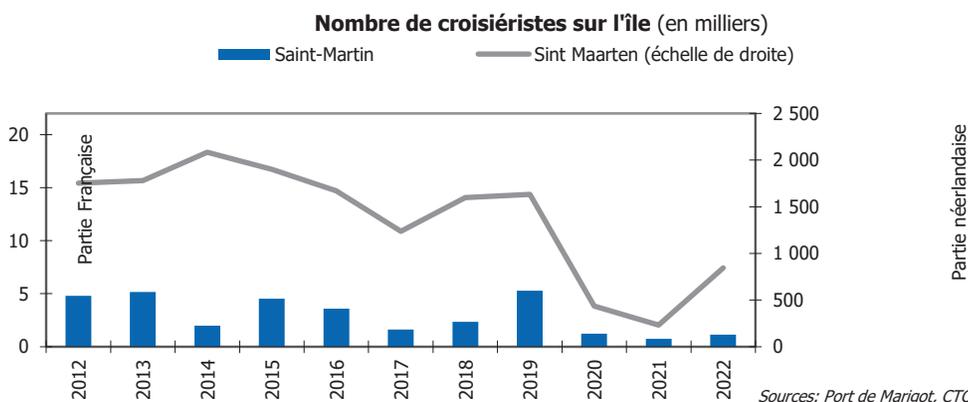
¹ Selon l'enquête réalisée par la Collectivité.

l'une d'entre elles a séjourné ou s'est rendue dans l'autre. Mais il est clair que des passages de l'une vers l'autre sont fréquents, même si l'offre d'hébergements hôteliers du côté hollandais, trois fois supérieure à celle de la partie française, suggère que la grande majorité des touristes y séjournent.

3. LES ACTIVITÉS DE CROISIÈRE ET DE PLAISANCE

3.1 LA CROISIÈRE

Durant les années 2020 et 2021, le secteur de la croisière a été considérablement impacté par la pandémie sur l'ensemble de l'île, mais surtout en partie néerlandaise où cette activité prédomine largement. Cependant, grâce à l'allègement des mesures sanitaires et à la confiance retrouvée dans ce type de voyages, les croisières ont bien repris durant la saison 2022-2023, avec des chiffres prometteurs mais encore très lointains du pic de 2 millions de croisiéristes en 2014.



À Sint-Maarten, qui dispose du seul port eau profonde de l'île et capte ainsi 99,9 % de l'activité de croisière, celle-ci rebondit en 2022 et enregistre une forte hausse (+263,0 %) du nombre de croisiéristes. Toutefois, avec 844 090 croisiéristes débarqués, elle retrouve à peine la moitié du flux de 2019 (-48,3 %). Avant la crise sanitaire, Sint-Maarten occupait en 2019 le cinquième rang des destinations dans la Caraïbe, accueillant 5,6 % des croisiéristes de la zone, derrière les Bahamas (18,5 %), Cozumel au Mexique (15,6 %), les îles Cayman (6,3 %) et Puerto Rico (6,1 %) ; devançant néanmoins la Jamaïque (5,3 %) et les îles Vierges américaines (4,9 %)

De façon certes beaucoup plus marginale, le port de Marigot situé en partie française a accueilli pour sa part 1 139 croisiéristes en 2022 contre 738 en 2021 (+54,3 %). Le port, qui ne dispose pas d'infrastructures autorisant l'accueil de paquebots à fort tirant d'eau, cible donc une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de petite taille (100 à 360 passagers). Par ailleurs, l'activité côté français est particulièrement dépendante des conditions climatiques, notamment les fortes houles qui rendent la navigation difficile aux abords des quais.

3.2 LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin, qui constitue une escale appréciée des navigateurs. L'emplacement géographique privilégié de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguille et de Saint-Barthélemy, les nombreux points de mouillage et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerces acceptant les dollars américains, usage majoritaire de la langue anglaise, etc.) constituent de véritables atouts.

La capacité d'accueil de plaisanciers est toutefois amputée depuis le passage de l'ouragan Irma. En 2022, la capacité d'accueil totale de l'île n'est plus que de 745 places à quai (1 177 en 2012), dont 475 sont situées à Sint-Maarten (8 marinas) et 270 à Saint-Martin (2 marinas)¹.

La marina Fort Louis à Marigot, la plus grande de l'île, a été restaurée après Irma et compte à nouveau 150 amarrages fonctionnels depuis 2021. Elle attire les plaisanciers en évitant les marinas néerlandaises aux taxes plus élevées. Dans le cadre du réaménagement du front de mer de Marigot par la Collectivité, la marina a également bénéficié de rénovations en 2020, incluant la modernisation de l'éclairage public et des réparations essentielles sur les ouvrages maritimes.

Cependant, d'autres marinas telles que Port la Royale, l'Anse Marcel et le Captain's Oliver à Oyster Pond, avec une capacité totale de plus de 300 places, ont subi des dégâts importants lors du passage de l'ouragan Irma. Seule la marina de l'Anse Marcel a pu reprendre du service depuis 2020, avec une capacité portée à 120 places en 2021. En revanche, la reconstruction des marinas Port la Royale et Oyster Pond du côté français demeure en suspens, laissant près de 220 places à quai inutilisables dans la partie française de l'île depuis 2021.

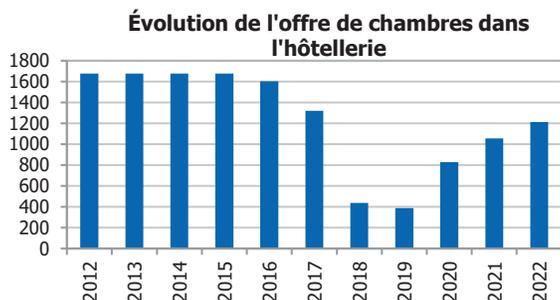
4. LE TOURISME DE SÉJOUR

L'hôtellerie reste le principal mode d'hébergement des touristes venant en partie française (entre 60 % et 70 % des arrivées touristiques). D'autres formes d'hébergements existent, telles que les *guest houses* qui se structurent progressivement, notamment avec la mise en place en février 2014 d'un référentiel de classement de ces dernières. En juin 2023, 59 chambres en *guest houses* classées et 67 chambres non classées sont ainsi recensées par la Direction du tourisme. Des villas et des meublés touristiques sont également disponibles. De plus, au nombre de chambres disponibles sur l'île, il faut ajouter les cabines de bateaux.

Selon une étude réalisée par la Collectivité, 175 annonces de location ont été publiées à fin juin 2023 sur la plateforme en ligne « AirBnB », pour un total de 462 lits. Ce mode d'hébergement, dont il est difficile de recenser le nombre exact de chambres offertes et de nuitées réservées, se développe très rapidement, au détriment de l'hôtellerie traditionnelle principalement.

¹ Ti'Ponton, L'Annuaire nautique et Métimer.

4.1 LE PARC HÔTELIER



Source : Collectivité de Saint-Martin

La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été largement favorisée dans le cadre des dispositifs de défiscalisation. Avec le passage du cyclone Irma (2017), puis la pandémie mondiale (2020), la fréquentation touristique de l'île a été particulièrement affectée. De nombreux hôtels ont alors fermé ou ont été transformés en meublés de tourisme. Le nombre de chambres a ainsi diminué d'un quart, passant de 1 678 en 2012 à 1 214 en 2022.

Malgré un taux de croissance moyen de l'offre de chambres de 40,6 % par an depuis 2018, le parc hôtelier porte encore les stigmates de l'ouragan Irma. Celui-ci n'a retrouvé que 1 214 chambres en 2022, soit 75,8 % de l'existant en 2016. Parmi les chambres ouvertes, 83,8 % sont classées (dont 20 % en cinq étoiles et 74 % en quatre étoiles).

4.2 LA FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE

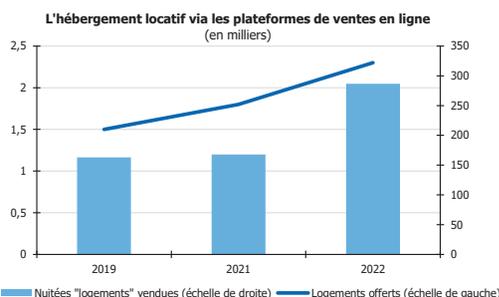
Entre 2017 et 2023, les hôtels de l'île de Saint-Martin ont su préserver une relative stabilité de leur activité. Selon une étude de la Sint-Maarten Hospitality and Trade Association (SHTA), le taux d'occupation des hôtels en janvier 2023 était de 76,4 %, contre 67,6 % en 2022 et 71,8 % en 2017.

D'après une enquête réalisée par la Collectivité¹, 84 % des touristes choisissent la destination de Saint-Martin pour la « détente ». En moyenne, la clientèle y séjourne 7 jours, et plus de 50 % des touristes sont revenus sur l'île au moins cinq fois. Les Français représentent 41 % des visiteurs sur la période étudiée, les ressortissants des États-Unis 35 % et les Canadiens 9 %. Ainsi, contrairement aux idées reçues, les Américains ne seraient pas les plus nombreux à séjourner en partie française et ceux-ci préféreraient les hébergements en location meublée ou ceux situés en partie hollandaise de l'île.

4.3 LES MEUBLÉS DE TOURISME

Depuis quelques années, les meublés de tourisme constituent un mode d'hébergement qui tend à se développer.

Malgré un recensement non exhaustif, l'étoffement en 2022 de l'offre d'hébergement locatif par rapport à 2021 (+30 %) et à 2019 (+55 %), aurait



Source: ATOUT FRANCE

¹ Enquête réalisée par la Collectivité entre novembre 2022 à janvier 2023, avec 1 311 réponses et analysée par l'office du tourisme.

permis d'accroître respectivement de +71 % et +76 % les locations de ce type.

5. PERSPECTIVES

Malgré une baisse historique de la fréquentation touristique de l'île en 2020 et 2021, le secteur a bien rebondi en 2022 et poursuit sa remontée en 2023. Toutefois, les niveaux de fréquentation sont encore loin des pics d'avant-crises et même d'après le rebond de 2019.

Les perspectives sont cependant prometteuses, grâce notamment aux importants investissements en matière de reconstruction, d'extension ou de rénovation de plusieurs infrastructures d'accueil des touristes de part et d'autre de la frontière, parmi lesquels : l'achèvement -fin 2023- des travaux de reconstruction et d'extension de l'aéroport Princess Juliana, le renforcement du parking de l'aéroport de Grand-Case pour y favoriser le tourisme d'affaires, ou encore la réouverture -fin 2023- du Beach Hôtel (158 chambres, dont 32 suites), la reconstruction du Golfe Hôtel (24 chambres) et le projet du Marquis Resort&Spa (18 chambres). Cette extension des capacités d'accueil -voire sa reconstitution à son niveau d'il y a dix ans- constitue une condition préalable et indispensable pour retrouver la fréquentation touristique perdue au fil des ans.

Après Irma, le rebond de 2019 avait démontré, si besoin était, la forte attractivité de l'île grâce à ses nombreux atouts -naturels, linguistiques ou géographiques-. Le reprise de 2021 et surtout 2022, conjuguée aux efforts de promotion menés par l'Office du tourisme (lancement d'un magazine gastronomique, promotion d'événements emblématiques tels que le carnaval de Saint-Martin, le SXM Festival et la cérémonie d'illumination de Noël, ou encore la campagne mondiale "Tune in") pour positionner Saint-Martin comme une destination de premier choix pour les festivités et créer ainsi une marque distinctive, devraient le confirmer à nouveau.



Navires de croisière à quai, au Terminal AC Wathey de Philipsburg - ©Thierry BELTRAND

Devenue marginale côté français (le port de Galisbay n'y accueille plus qu'un millier de passagers aujourd'hui), la croisière constitue une activité phare dans la partie néerlandaise. Les installations portuaires C Wathey, situées à environ 1,6 km au sud du centre de Philipsburg, accueillent jusqu'à 6 grands navires à la fois, représentant plus de 30 000 passagers ! Ils repartent en général à la tombée du jour, vers de nouvelles destinations caribéennes. Avec un pic à plus de 2 millions de croisiéristes en 2014, l'activité a baissé de moitié après Irma et s'est effondrée pendant la crise Covid. Elle redémarre depuis 2022, mais est encore loin d'avoir retrouvé ses niveaux d'avant-crises.

Section 9

Les transports

UNE NETTE REPRISE DU TRAFIC MARITIME ET AÉRIEN EN 2022

En 2022, le secteur des transports bénéficie du desserrement des contraintes sanitaires à l'échelle mondiale. Au total, 1,4 million de passagers ont été accueillis en parties française et néerlandaise de Saint-Martin (586 565 passagers en 2022). Toutefois, la fréquentation de l'île reste en retrait après deux crises successives : en 2019 et en 2016, 2,2 millions et 2,5 millions de passagers étaient accueillis respectivement.

Au port de Marigot, le trafic de passagers inter-îles se redresse très nettement (+147,1 % sur un an), grâce notamment à la reprise des échanges avec Anguilla. Le retour des croisiéristes s'observe principalement en partie néerlandaise : à Marigot, le nombre de croisiéristes accueillis progresse de 14,8 % sur un an (1 139 croisiéristes), mais est près de 5 fois moins élevé qu'en 2019. Côté néerlandais, 845 229 croisiéristes ont débarqué en 2022 (+262 % sur un an), soit moitié moins qu'en 2019. Dans ce contexte, l'activité du port de commerce s'inscrit en nette hausse : les volumes de marchandises traités s'établissent à 346 923 tonnes (+20,8 % sur un an).

À l'aéroport, le trafic s'intensifie également : le nombre d'arrivées de passagers progresse de moitié en glissement annuel. À Grand-case, 98 078 arrivées sont enregistrées en 2022 (+58,5 % sur un an) ; à Juliana, 372 808 passagers ont atterri (+49,8 % sur un an). Ainsi, la fréquentation aérienne totale de l'île retrouve un niveau proche de celui observé avant la crise de COVID-19 (+19,8 % par rapport à 2019), mais reste encore éloignée des niveaux pré-Irma (-25,9 % par rapport à 2016).

1. APERÇU STRUCTUREL

Fin 2021, le secteur des transports et de l'entreposage représentait 33 %¹ de l'emploi salarié à Saint-Martin. Au niveau financier, la branche transports et entreposage regroupait 0,25 % des crédits octroyés par les établissements bancaires².

2. LES ACTIVITÉS PORTUAIRES

L'île de Saint-Martin ne dispose plus que de trois ports depuis le passage de l'ouragan Irma : deux en partie française et un en partie néerlandaise. Côté français, le port de Galisbay est dédié au trafic de marchandises et le port de Marigot se consacre au trafic de passagers inter-îles et à l'arrivée de quelques croisiéristes. À Sint Maarten, le port en eau profonde de Pointe Blanche permet l'accueil de l'essentiel des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île. La partie française de l'île compte également trois marinas : la marina Fort Louis, celles de Port La Royale à Marigot et de l'Anse Marcel.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Le port de commerce de Galisbay est un établissement public local, créé par délibération du 20 décembre 2007 du Conseil territorial. Le port, initialement situé en centre-ville, a été déplacé sur le site de Galisbay suite au passage du cyclone Luis en septembre 1995, qui avait fortement endommagé sa structure. Il traite environ 30 % du trafic de marchandises de

¹ Source : URSSAF, dernières données disponibles

² Service central des risques (SCR), Banque de France, dernières données disponibles.

l'ensemble de l'île. Depuis 2001, ce port reste l'unique point d'entrée des produits pétroliers pour la partie française.

Par ailleurs, le port de Galisbay bénéficie d'un emplacement stratégique dans la Caraïbe. Situé au nord de l'arc antillais, entre les routes maritimes Nord/Sud et Nord/Ouest, il peut desservir les îles avoisinantes telles que Saint-Barthélemy, Anguilla, Saba ou Saint-Eustache dont les infrastructures n'autorisent pas l'accueil des navires du trafic domestique caribéen, tels que ceux en provenance de la République dominicaine transportant des fruits et légumes.

En parallèle, le port de Galisbay joue un rôle stratégique en période de crise comme cela a été le cas lors de la pandémie de Covid-19 en 2020 ou après le passage d'Irma en 2017 : il a notamment permis l'accostage de bâtiments militaires pour l'acheminement du matériel sanitaire.

En 2022, le nombre d'escales au port est en hausse (+16,5 % sur un an) pour s'établir à 2 024. Ainsi l'activité portuaire se redresse, après une première amélioration en 2021 (+13,7 %) favorisée par le desserrement des contraintes sanitaires. Les volumes de marchandises traités enregistrent un rebond (+20,8 %, après -7 % un an plus tôt). Dans le détail, 227 208 tonnes de marchandises sont importées (+17,3 %) et 106 645 tonnes de marchandises sont exportées (+14,2 % en glissement annuel).



Le trafic de marchandises en vrac, qui représente plus de la moitié du trafic total de marchandises (194 015 tonnes traitées en 2022), augmente de 32,9 % sur un an (soit 48 063 tonnes de plus qu'en 2021).

Globalement, les importateurs de l'île (côtés français et néerlandais) font débarquer leurs marchandises principalement en partie néerlandaise, où la zone de fret est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde. Environ 70 % des marchandises sont ainsi captés par la partie néerlandaise qui entretient notamment des liaisons internationales directes avec les États-Unis et la France hexagonale.

2.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

En 2022, le port de Marigot a vu son trafic de passagers rebondir grâce à l'assouplissement des restrictions sanitaires. L'île de Saint-Martin a enregistré une hausse significative du nombre de croisiéristes, principalement du côté néerlandais, tout en observant une augmentation du trafic inter-îles. Toutefois, les flux de passagers avec Anguilla demeurent en deçà des niveaux précédents.

2.1.1 La croisière

Nombre de croisiéristes (entrées)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Partie française	3 593	1 624	2 336	5 291	1 221	992	1 139
Partie néerlandaise	1 668 863	1 237 760	1 597 101	1 631 537	435 525	232 519	844 090
Total	1 672 456	1 239 384	1 599 437	1 636 828	436 746	233 511	845 229

Sources : Port de marigot, Department of Statistics Sint Maarten.

Le nombre de croisiéristes accueillis sur l'ensemble de l'île progresse en 2022 (845 229 croisiéristes contre 233 511 en 2021). La hausse s'enregistre principalement dans la partie néerlandaise, qui concentre la quasi-totalité du trafic. Côté français, le nombre de croisiéristes, qui reste marginal, augmente de 14,8 % en glissement annuel. Globalement, le nombre de croisiéristes sur l'île reste inférieur de moitié à celui enregistré en 2019.

2.1.2 Le trafic inter-îles

Trafic passagers au départ du port de Marigot (entrées + sorties)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Saint-Barthélemy	17 139	16 919	33 195	41 644	32 116	42 315	53 093
Anguilla	129 841	96 021	85 402	113 633	22 551	0	51 486
Total	146 980	112 940	118 597	155 277	55 742	42 315	104 579

Source : Ports de marigot.

En 2022, le trafic inter-îles augmente de 147,1 % en glissement annuel (-24,1 % un an plus tôt) pour atteindre un total de 140 579 passagers. À l'arrêt en 2021, le trafic de passagers avec Anguilla redémarre, mais reste en retrait comparativement à la situation d'avant crise. Il atteint 51 486 passagers, soit deux tiers du trafic de 2019. Cependant, il recule par rapport à son niveau d'avant crise, avec 67,3 % du trafic de 2019 réalisé. En parallèle, le trafic de passagers entre Saint-Martin et Saint-Barthélemy s'accroît de 25,5 % par rapport à 2021.

2.3 PERSPECTIVES

Début 2023, les activités portuaires continuent de se redresser à Saint-Martin. Le trafic de passagers entre Anguilla et le port de Marigot se rapproche progressivement de son niveau d'avant crise : au 1^{er} trimestre 2023, 23 698 passagers ont débarqué au port, soit 12,4 % seulement de moins qu'en 2019 à la même période (-23,9 % par rapport à 2017). Le nombre de croisiéristes débarqués se redresse également : au 1^{er} trimestre 2023, 1 234 croisiéristes ont été accueillis en partie française et 533 542 en partie néerlandaise (respectivement 2 905 et 663 389 croisiéristes en 2017, à la même période).

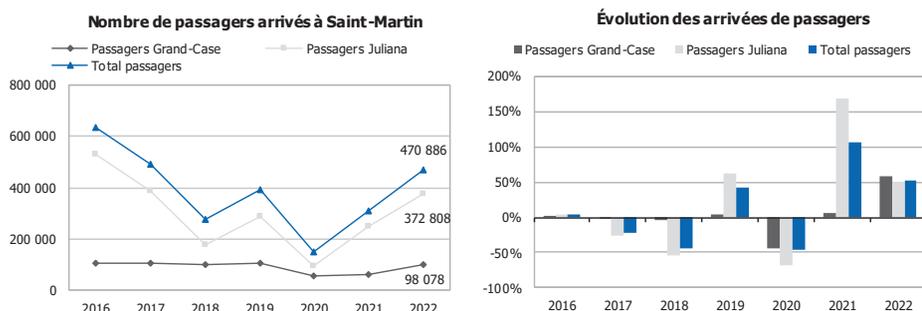
En ce qui concerne les projets futurs, un ambitieux programme d'expansion du port de commerce est prévu pour 2023-2024, avec une estimation de coût avoisinant les 150 millions d'euros. Ce projet vise à améliorer le tirant d'eau, passant de 5 mètres à 9 mètres, pour permettre l'accueil de navires de plus grande capacité en EVP (équivalent vingt pieds). De plus, un prolongement du quai de Galisbay est en projet, visant à accueillir un nombre bien plus élevé de passagers, de l'ordre de 15 000 à 20 000 par an, comparé aux 1 139 enregistrés en 2022. Ces initiatives reflètent l'optimisme quant à l'avenir des activités portuaires à Saint-Martin.

3. LES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand-Case, situé en partie française, avec une capacité d'accueil d'avions de petite et moyenne tailles, et l'aéroport international Princess Juliana, en partie néerlandaise, dont les infrastructures permettent d'accueillir des avions gros porteurs.

En 2017, l'activité aéroportuaire de Saint-Martin a lourdement été pénalisée par les contretemps du passage de l'ouragan Irma. À l'aéroport international Princess Juliana, plusieurs semaines ont été nécessaires avant la reprise très progressive des vols suite à la reconstruction entamée au deuxième trimestre 2018. A contrario, avec peu de dégâts constatés à l'aéroport de Grand-Case, le trafic de passagers a rapidement retrouvé un niveau proche de celui prévalant avant Irma.

En 2022, l'activité aéroportuaire se redresse très nettement avec 470 886 visiteurs¹ accueillis sur l'île. La majeure partie des arrivées ont lieu en partie néerlandaise (près de 80 %). Globalement, le nombre d'arrivées aéroportuaires sur l'île augmente de 51,5 % en un an, après une première amélioration en 2021 (+105,9 %). À l'aéroport de Grand-Case, les arrivées progressent de 58,5 %. Au total, les arrivées de passagers dans les aéroports des deux parties de l'île dépassent le niveau d'avant crise sanitaire (+19,8 % par rapport à 2019). Cependant, elles sont encore en retrait par rapport aux flux enregistrés avant Irma (-25,9 % par rapport à 2016).



Sources: Aéroports de Grand case et Department of Statistics Sint-Maarten

3.1 L'AÉROPORT DE GRAND-CASE

Par arrêté du 19 décembre 2008, l'aéroport de Saint-Martin Grand-Case a été ajouté à la liste des aérodromes français ouverts au trafic aérien international. Il a été agrandi et rénové en 2004, mais ne rivalise pas en termes de structure et de trafic avec celui de Juliana. Au 1^{er} avril 2011, l'exploitation de l'aéroport a été concédée pour une durée de 25 ans à la société SESMA (filiale de SNC-Lavalin) dans le cadre d'une délégation de service public. Le 30 décembre 2016, la société Edeis² a repris toutes les activités françaises de SNC-Lavalin.

¹ Sources : aéroport de Grand-Case et Department of Statistics of Sint Maarten.

² Edeis est une société française qui intervient dans les domaines des services de construction, de l'ingénierie, de gestion de sites et des services techniques.

Les compagnies Air Caraïbes et Air Antilles Express réalisent l'essentiel du trafic commercial à l'aéroport de Grand-Case (environ 90 %). Saint-Barth Commuter assure le reste des dessertes.

En 2022, le trafic de passagers à l'aéroport de Grand-Case augmente de 58,5 % sur un an. Il suit la dynamique mondiale du secteur des transports favorisée par la reprise de l'activité économique et le desserrement des contraintes de déplacement. Cependant, contrairement à l'aéroport de Juliana, la fréquentation de l'aéroport Grand-Case reste en retrait par rapport à 2019 (-5,2 %), avant la crise sanitaire. En comparaison à 2016, avant le passage d'Irma, le flux de passagers est inférieur de 8,7 %.

3.2 L'AÉROPORT PRINCESS JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par de nombreux transporteurs internationaux, notamment d'origine nord-américaine (American Airlines, Continental Airlines et US Airways), sud-américaine (Copa Airlines et Surinam Airways), caribéenne (Winair et Caribbean Airlines) ou européenne (Air France-KLM, Corsair, Air Caraïbes et British Airways).

Son essor est important depuis les années 90, lié au développement touristique de l'île. L'activité est toutefois ponctuellement impactée par le passage de cyclones. En particulier, l'aéroport a subi en septembre 2017 d'importants dégâts causés par l'ouragan Irma.

La reconstruction de l'aéroport de Juliana est programmée en deux phases. La première phase des travaux, initiée en 2018, avait notamment permis la reconstruction du toit de l'aéroport. Fin décembre 2019, le projet de reconstruction du terminal de l'aéroport a été approuvé par la Banque mondiale. Cette deuxième phase des travaux devrait permettre à l'aéroport de retrouver sa capacité d'accueil prévalant avant Irma (2,5 millions de passagers) et renforcer sa résistance aux événements extrêmes. Les travaux sont cofinancés par la Banque mondiale (72 millions \$), la Banque européenne d'investissement (57 millions \$), PJIA (21 millions \$) et les compagnies opérantes (7 millions \$). Cependant, le projet subit des retards en raison de la pandémie de COVID-19. Fin 2022, les travaux de reconstruction se poursuivent encore.

Pour autant, la logistique temporaire mise en place durant les travaux permet au trafic de se redresser. En 2022, 372 808 passagers sont accueillis, soit 49,8 % de plus qu'en 2021. La fréquentation est meilleure qu'en 2019 (+28,7 %), mais l'affluence pré-Irma n'est pas encore rattrapée : en 2016, 635 610 arrivées de passagers étaient enregistrées.

3.3 PERSPECTIVES

Au 1er trimestre 2023, 22 220 passagers ont atterri à l'aéroport de Grand Case soit 14,2 % de plus qu'au cours des trois premiers mois de 2022. Ainsi, la reprise du trafic se poursuit. Toutefois, il ne retrouve pas encore les niveaux d'avant crise (-8,1 % et -4,4 % par rapport à 2019 et 2017, à la même période, respectivement).

Par ailleurs, l'aéroport de Grand-Case ambitionne de renforcer ses infrastructures, en particulier son parking, afin de développer le tourisme d'affaires. En outre, il dispose d'un accord qui lui permettra d'accueillir des jets. Cependant, le paysage des compagnies desservant la partie française de l'île pourrait évoluer : Air Antilles - dont la liquidation est actée depuis août 2023 - devrait être reprise par de nouveaux investisseurs. En parallèle, la compagnie Saint-Barth Commuter s'est installée à Grand-Case, début 2023.

À l'aéroport Juliana, 132 465 passagers sont accueillis sur les trois premiers mois de 2023 (+30,1 % par rapport au 1er trimestre 2022). Le trafic atteint un niveau bien plus élevé qu'avant

la crise sanitaire (+54,3 % par rapport au 1er trimestre 2019), mais reste en deçà de la situation pré-Irma (-17,8 % par rapport au 1er trimestre 2017). Les travaux ont à nouveau été ralentis pour des raisons techniques. Les dirigeants de l'aéroport envisagent leur achèvement en 2024 : ils prévoient la réouverture du hall des départs et du hall d'enregistrement au dernier trimestre 2023, tandis qu'une nouvelle salle d'arrivée et de billetterie serait opérationnelle à compter du 2e trimestre 2024.

Section 10

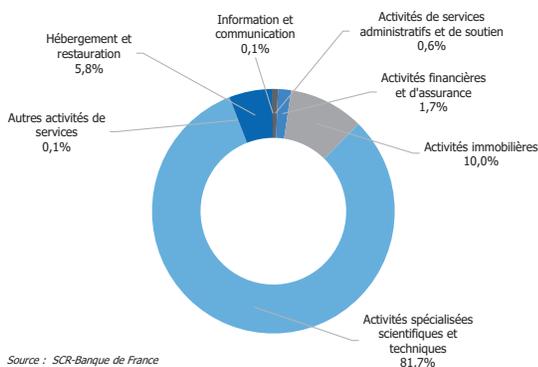
Les autres services marchands

UN SECTEUR PRÉPONDÉRANT DANS L'ÉCONOMIE DE SAINT-MARTIN

Les autres services marchands (cf. composition *infra*) représentent plus de 90 % des financements bancaires déclarés au Service Central des Risques¹ (SCR) de la Banque de France en 2021. Leur encours s'établit à 1,2 milliard d'euros, soit une hausse de 3,6 % sur un an. Le financement des autres services marchands sur l'île bénéficie en majeure partie au secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (81,7 %).

1. APERÇU STRUCTUREL

Répartition sectorielle des risques dans les autres services marchands en 2021



Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises (information et communication, activités scientifiques et de services administratifs), les services aux particuliers (hébergement-restauration et autres activités de services), les activités immobilières et les activités financières.

Il concentre 41,1 % de l'emploi salarié privé à Saint-Martin en 2022² et se positionne au premier rang des secteurs employeurs sur l'île.

Au 31 décembre 2021, les encours de risques déclarés par les établissements bancaires au Service Central des Risques (SCR) dans le secteur des autres services marchands à Saint-Martin s'élevaient à 1,2 milliard d'euros et concernent 547 débiteurs.

¹ Les données du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

² Source : CGSS, hors services non marchands.

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques occupent une place prépondérante et se caractérisent par une forte concentration¹ (regroupant plus de 80 % des encours du secteur). Avec un encours de près de 1 milliard d'euros à fin 2021 (+0,8 % sur un an), elles incluent notamment les activités juridiques, comptables, des sièges sociaux, d'architecture, essais et inspections techniques et autres activités vétérinaires.

Les activités immobilières représentent 10 % des encours alloués dans les autres services marchands sur l'année.

Le secteur de l'hébergement-restauration² concentre pour sa part 5,8 % des encours de crédits déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands. Avec 21 % du total de l'emploi salarié privé de l'île, il se positionne comme le deuxième secteur d'activité pourvoyeur d'emplois privés en 2022³. Ce secteur enregistre la plus forte croissance d'encours en 2021 (+40,4 % sur un an), en raison de déblocages de financements pour des travaux de rénovation et d'une reprise des projets dans un secteur affaibli par le passage d'irma et les conséquences de la crise sanitaire.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Le dynamisme du secteur numérique

Le secteur du numérique a connu des difficultés liées au passage de l'ouragan Irma en 2017 (départs de nombreux clients), à la phase de reconstruction (infrastructures dévastées) et à la pandémie de COVID-19 puis s'est redressé progressivement.

Des travaux de sécurisation physique et d'optimisation des réseaux ont été réalisés afin de reconstruire des infrastructures plus résistantes et résilientes. L'enfouissement constitue une partie de la réponse aux risques climatiques et catastrophes naturelles dans les zones les plus sensibles. Ainsi, le projet « TINTAMARRE⁴ », dont les travaux ont débuté en décembre 2021, vise à enfouir 72 km de linéaires sur les segments de distribution et de raccordement commun pour un coût total prévisionnel de 10 millions d'euros. Cet enfouissement des infrastructures génie civil s'inscrit dans le cadre d'un chantier phare à Saint-Martin en lien avec des opérateurs réseau : le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de l'île, avec 100 % des clients raccordables d'ici fin 2023.

Dans ce contexte, en juillet 2023, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) a délivré les autorisations d'utilisation de fréquences aux opérateurs (Dauphin Telecom, Free Caraïbe, Orange Caraïbe et Digicel AFG) dans le but d'améliorer les réseaux sur l'île.

¹ 99,8% des encours sont portés par 5 bénéficiaires (sur 29 dans le secteur). Hors activités spécialisées, scientifiques et techniques, l'encours du secteur des autres services marchands s'établit à 221,9 M€.

² Cf. section sur le tourisme.

³ Source : CGSS, hors services non marchands.

⁴ Projet mené par la SAS Tintamarre créée en septembre 2020 dans le cadre de la loi PINTAT et dont l'actionariat est composé de la Caisse des Dépôts et Consignation (40 %), de la Collectivité de Saint-Martin (40 %) et de Dauphin Telecom (20 %).

Section 11

Les services non marchands

1. L'ÉDUCATION

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF À SAINT-MARTIN

Le système éducatif à Saint-Barthélemy est organisé par la Région académique Guadeloupe et bénéficie depuis 2008 d'une gestion de proximité assurée par le Service de l'éducation nationale des Iles du Nord (SENIDN), dont le siège est installé à Marigot. Il inclut un pôle pédagogique constitué de la circonscription du premier degré et des pôles Interdegré, un pôle administration générale et un pôle médico-social. Depuis 2019, le recteur de la Région académique Guadeloupe est assisté par un adjoint, nommé dans l'emploi de vice-recteur.

Le SENIDN, sous l'autorité du vice-recteur, est en charge du pilotage des politiques éducatives dans le cadre du Projet d'académie, décliné ici afin de l'adapter aux spécificités locales : c'est la Déclinaison du projet d'académie à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (D'PASS). Le SENIDN assure également l'interface avec les services rectoraux (ressources humaines, formation continue, affectation des élèves et accompagnement des familles).

À Saint-Martin, le système éducatif se caractérise par l'importance du secteur privé hors contrat, qui scolarise près de 20 % des élèves du 1^{er} et du 2nd degré.

Dans l'ensemble, les performances des élèves saint-martinois demeurent insuffisantes, malgré une amélioration récente au niveau du CP. Avec 8 élèves sur 10 en établissements REP ou REP+, l'Éducation nationale doit aussi prendre en compte qu'une grande partie des parents des écoliers et collégiens saint-martinois présentent une situation sociale défavorisée et sont mal armés pour accompagner les progrès scolaires de leurs enfants.

Pour autant, la plupart des jeunes Saint-Martinois sont dotés naturellement de solides compétences à l'oral en anglais notamment, qui se traduisent par l'ouverture de plus en plus de classes bilingues. En outre, une minorité –certes- de très de bons élèves obtiennent d'excellents résultats, qui leur ouvrent les portes d'études supérieures (ils n'ont pas d'autre choix alors que s'expatrier vers la Guadeloupe ou l'Hexagone, voire l'Amérique du nord et notamment le Canada où des liens familiaux existent parfois).

À Saint-Martin, si l'enseignement reste de la compétence de l'État, la Collectivité est dotée depuis 2009 des compétences en matière de formation professionnelle.

1.1 LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée 2022, la Collectivité compte 19 établissements scolaires publics, dont 14 destinés au premier degré et 5 au second degré, soit autant qu'en 2021, mais 2 de moins qu'à la rentrée 2017 (établissements détruits après le passage du cyclone Irma et non reconstruits depuis). Elle ne dispose pas d'établissement privé sous contrat, mais compte toutefois 15 établissements privés hors contrat.

Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée 2022

Enseignement public	19
1^{er} degré	14
Préélémentaire	6
Élémentaire et élémentaire spécialisé	8
2nd degré	5
Collège	3
Lycée	2

Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin. Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Des établissements scolaires en construction

Dans le cadre de la reconstruction post-Irma mais également pour mieux répondre aux enjeux environnementaux, les travaux de construction du futur collège numérique de 900 places de la Savane ont démarré en avril 2023 et devraient s'achever pour la rentrée 2025. Cet investissement de 34 millions d'euros est financé par l'État (26 M€), le FEDER (3 M€) et la Collectivité (5 M€). Ce futur établissement complètera l'opération de reconstruction du collège Roche-gravée-de-Moho de Quartier d'Orléans, vétuste et lui aussi fortement endommagé par l'ouragan en 2017. L'État, le FEDER et la Collectivité y iront à nouveau investi 24 millions d'euros, à hauteur respective de 6,2 M€, 10 M€ et 7,8 M€.

1.2 LES ÉLÈVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

Baisse des effectifs du premier et second degré

À la rentrée 2022, les établissements scolaires publics de Saint-Martin ont accueilli 7 031 élèves, soit de 1,2 % de moins qu'en 2021 (7 113 élèves)¹.

Saint-Martin compte ainsi 3 486 élèves dans le premier degré et 3 545 dans le second degré du secteur public.

Nombre d'élèves pour la rentrée scolaire 2022

1 ^{er} degré	2021	2022	Var. 22/21	2 nd degré	2021	2022	Var. 22/21
Enseignement public*	3 561	3 486	-2,1%	Enseignement public	3 552	3 545	-0,2%
Préélémentaire	1 240	1 259	1,5%	Collège	1 875	1 899	1,3%
Élémentaire et spécialisé	2 321	2 227	-4,0%	Lycée général, technologique et professionnel	1 677	1 646	-1,8%

*Y compris adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin. Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

¹ Ces données prennent en compte les effectifs des élèves scolarisés dans les établissements publics de la maternelle, élémentaire, collège et lycée général et technologique.

Le poids des EPHC se renforce

Une part significative des élèves de Saint-Martin est scolarisée dans le secteur privé hors contrat. À la rentrée 2022, ses effectifs scolaires s'établissent à 1 363, dont 721 pour le premier degré et 642 pour le second degré. Ainsi, les 15 établissements privés hors contrat scolarisent 19,4 % de la population scolaire.

L'enseignement bilingue poursuit sa progression

Depuis 2007 et en vertu de la loi n° 2007-223 du 21 février 2007, la Collectivité « peut, par délibération du Conseil territorial, déterminer les conditions dans lesquelles est dispensé dans les écoles maternelles et primaires de la Collectivité un enseignement complémentaire en anglais, afin de faciliter, par la prise en compte des spécificités culturelles de Saint-Martin, l'apprentissage de la langue française ».

Dans ce cadre et afin de tenir compte de la forte proportion de la population anglophone, l'enseignement bilingue -à parité horaire français-anglais- qui a débuté dès 2016 à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, se poursuit sur l'île. En 2022, ce dispositif a été offert à 575 élèves à Saint-Martin (508 en 2021, 449 en 2020 et 378 en 2019). Dans le détail, 143 élèves de maternelle, 322 élèves de classes élémentaires et 110 élèves de collège ont bénéficié d'un enseignement bilingue durant l'année scolaire 2022/2023, soit 1 élève sur 5 scolarisé dans le secteur public.

La Cité éducative voit le jour en 2022

La Cité éducative de Saint-Martin figure parmi les 74 villes bénéficiaires de ce nouveau programme national en 2022. Portée par le collège Mont-des-Accords à Marigot, son périmètre principal couvre le REP de Mont-des-Accords qui inclut également le Quartier prioritaire de la ville (QPV) de Sandy Ground.

Intensifiant les prises en charge éducative des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, ce dispositif vise à créer un véritable "Territoire à haute qualité éducative". Trois objectifs phares sont déclinés en une série de mesures et d'actions concrètes en faveur d'une réussite éducative partagée : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Un taux de retard plus élevé en 6^{ème} par rapport à l'académie de Guadeloupe et à l'Hexagone

Selon le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, un élève présente un retard scolaire dès lors qu'il accuse au moins une année de retard par rapport à un cursus « normal », c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe.

En 2022, le taux de retard des élèves de Saint-Martin entrant en 6^{ème} s'améliore par rapport à 2021 (11,8 % après 12,1 %). En dépit de cette baisse, il demeure supérieur à celui de l'académie (7,4 %) et près de trois fois à celui de l'hexagone (4,2 %).

Un « indice de position sociale » inférieur aux niveaux académique et national

L'indice de position sociale¹ de Saint-Martin ayant un enfant entré en classe de 6^{ème} en 2022 est de 87,5 à Saint-Martin. Il est inférieur de 5,7 points à l'indice moyen de l'académie (93,2) et de près de 15,9 points à celui du national (103,4).

¹ L'indice de position sociale permettant d'appréhender le statut social des élèves à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) de leurs parents.

Une part importante d'élèves en zone d'éducation prioritaire

La politique d'**éducation prioritaire** menée par l'État a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Elle se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Deux types de réseaux ont été identifiés : les **REP+** qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les **REP**, plus mixtes socialement, mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

L'éducation en zone prioritaire occupe une place prépondérante dans le système éducatif de l'île. En effet, près de 8 écoliers sur 10 et 7 collégiens sur 10 sont scolarisés en éducation prioritaire en 2022. Ces chiffres sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 20,4 % et 21,5 %) et à la moyenne de l'académie, où 28,7 % des élèves du 1^{er} degré et 28,2 % des élèves du 2nd degré sont scolarisés dans ce réseau.

Proportion d'élèves en éducation prioritaire dans le secteur public

Rentrée 2022

		Saint-Martin	Académie	DROM	France + DROM
1er degré	REP	58,4%	23,2%	28,8%	12,3%
	REP+	23,6%	5,5%	39,3%	8,1%
	Education prioritaire	82,0%	28,7%	68,1%	20,4%
2nd degré Collèges	REP	45,7%	23,7%	29,3%	14,2%
	REP+	24,1%	4,5%	36,3%	7,3%
	Education prioritaire	69,8%	28,2%	65,6%	21,5%

Sources : SENIDN pour Saint-Martin-DEPP RRS 2022 pour académie et France

1.3 LES PERFORMANCES DES ÉLÈVES

Les résultats aux évaluations nationales 2022

À l'issue de l'école maternelle, les résultats aux évaluations des acquis des élèves de début CP révèlent que 49,1% seulement des élèves de l'école publique ont une maîtrise satisfaisante des compétences attendues. En mathématiques, ce taux s'élève à 62,9 %.

Après une année de cours préparatoire, en début de CE1, 36,3 % des élèves de l'école publique démontrent une maîtrise satisfaisante en français et 39,9 % en mathématiques.

À l'entrée en sixième, 11 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante en français et 16 % en mathématiques.

Le taux de réussite au Diplôme national du brevet (fin de troisième) s'élève à 69,4 %.

Un léger recul des taux de réussite au baccalauréat dans les Îles du Nord

On observe une régression en 2022 du taux de réussite au baccalauréat général et technologique, soit 84,4 % (-12,6 points par rapport à l'année précédente). Cette performance est inférieure au niveau national (93,4 %), et également inférieure à celle observée au niveau de l'académie (88,4 %). S'agissant des filières professionnelles, le taux de réussite atteint 71,8 % et se situe en retrait de -10,5 points par rapport aux résultats nationaux (82,3 %) et de -3,5 points à ceux de l'académie (75,3 %).

L'Éducation économique et financière au bénéfice du public académique

En 2022, dans le cadre de sa mission d'éducateur économique, budgétaire et financier des publics (EDUCFI), l'IEDOM a réalisé plusieurs actions de promotion du dispositif à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. En particulier, près de 200 élèves de 4ème ont bénéficié des enseignements et reçu leur diplôme du « Passeport EDUCFI ».

1.4 LE CORPS ENSEIGNANT

À la rentrée 2022, le Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin comptabilise 849 personnes, soit +2,9 % sur un an. Une augmentation de 5,9 % est enregistrée pour le personnel du premier degré (+19 personnes) tandis que celui du second degré reste stable.

1.5. LE NIVEAU DE FORMATION

En 2019, près de la moitié (44,8 %) de la population saint-martinoise non scolarisée âgée de 15 ans ou plus, ne détient aucun diplôme ou est, au plus, titulaire du brevet des collèges. Cette proportion se rapproche de celle observée en Guadeloupe (40,1 %) alors qu'elle n'est que de 26,9 % en France métropolitaine.

La population titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur représente 16,6 % des plus de 15 ans, contre 21,6 % à la Guadeloupe et 30,9 % en France métropolitaine.

1.6 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de ses missions d'appui aux entreprises et au territoire, la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) œuvre également pour la formation professionnelle et l'apprentissage. La Chambre consulaire a notamment poursuivi l'organisation des formations obligatoires à destination des entreprises, à savoir les formations « Permis d'exploitation », « Hygiène alimentaire » et « Entreprendre ». En 2016, la CCISM et le Groupement d'établissements (GRETA) de Saint-Martin ont mis en place un CAP poissonnier permettant la formation de 12 stagiaires.

La Collectivité territoriale de Saint-Martin a élaboré un Programme Territorial de la Formation Professionnelle (PTFP) pour la période 2019-2020. Cofinancé par la Collectivité et le Fonds social européen (FSE), celui-ci proposait une série de formations professionnelles dans différents secteurs, dont le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration, l'animation socioculturelle et la remise à niveau.

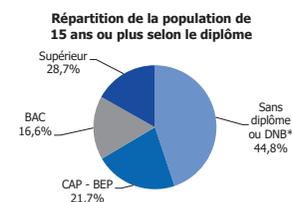
Au mois d'octobre 2021, le dispositif « OF COMPETENCE », programme de formation gratuit soutenu par la Collectivité et l'État, a été présenté à l'ensemble des organismes de formation de l'île. Visant également les salariés sur une période d'un an, l'objectif est d'accompagner les centres de formation et leur montée en compétence en faveur des bénéficiaires de la formation professionnelle tout au long de la vie. Financé dans le cadre du Pacte

Personnel affecté à la rentrée 2022

Assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire et personnel de surveillance	58
IATOSS*	38
Personnel 1 ^{er} degré	342
Personnel 2 ^d degré	357
Personnel de direction et d'inspection	12
Personnel d'éducation et d'orientation	10
Autres	7
Service de l'éducation nationale	25
Ensemble	849

* IA TOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers sociaux et de santé.

Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin.
Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



*Diplôme national du brevet
Source : Insee, RP 2019 exploitation principale.

Ultramarin d'Investissement dans les Compétences (PUIC) 2019-2022 à hauteur de 200 000 € et mandaté par l'opérateur de compétences AKTO, il a débuté le 6 décembre 2021 par le module d'accompagnement à l'obtention de la certification QUALIOPI¹.

Par ailleurs, en décembre 2021, la Collectivité a renouvelé la convention (Objectif 100) avec le Régiment du service militaire adapté (RSMA) de Guadeloupe, par laquelle 100 places sont réservées aux jeunes saint-martinois pour intégrer l'offre de formations qualifiantes du RSMA.

1.7 PERSPECTIVES

Dans l'objectif d'encourager de nouvelles initiatives visant à améliorer la réussite scolaire, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » a été engagée à Saint-Martin. Cette approche se traduit par la création de projets spécifiques adaptés à l'environnement local, combinant le soutien de l'État et l'autonomie des équipes locales. À titre d'illustration, la maîtrise des trois langues français/anglais/espagnol a été identifiée à Saint-Martin comme un axe d'amélioration du niveau des élèves.

Par ailleurs, pour répondre au manque d'offres d'enseignement supérieur sur place, un projet de « Campus connecté » proposant des études universitaires à distance est actuellement à l'étude. Bien que sa nécessité ne fasse pas débat, les détails concernant son format définitif restent à définir.

2. LA SANTÉ

L'île de Saint-Martin possède un Centre Hospitalier général en partie française ainsi qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

2.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ²

À mi-juin 2022, 23 médecins libéraux, 61 infirmiers diplômés d'État libéral (IDEL), 20 chirurgiens et 36 kinésithérapeutes sont recensés sur l'île de Saint-Martin.

2.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Hôpital de premiers secours, le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming de Saint-Martin possède un service d'accueil des urgences (SAU), accessible en continu, et une Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).

En 2021, l'établissement compte 92 lits qui se décomposent de la façon suivante : 17 lits pour le service de chirurgie et 6 en ambulatoire, 14 pour le service de maternité, 16 pour le service de médecine plus 8 lits d'hôpital de jour, 6 pour le service de pédiatrie, et 6 pour le service de néonatalogie dont 2 berceaux de soins intensifs de néonatalogie (plus 2 lits d'accompagnants). Il assure également une activité de psychiatrie avec 12 lits d'hospitalisation et 2 Centres Médico-

¹ La certification QUALIOPI est une certification qualité attribuée aux organismes proposant des actions de formation, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022.

² Source : Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

Psychologique (1 pour adultes et 1 pour enfants). Le service de maternité est labellisé au niveau 2B¹ pour prendre en compte l'isolement et l'éloignement.

Suite à la crise sanitaire, un « plan blanc » a été mis en œuvre au sein du Centre hospitalier, avec l'ouverture d'une unité « covid » dotée de 24 lits. Suite à l'accélération du rythme des admissions à la mi-mai 2021, 8 nouveaux lits, récupérés dans des services de médecine générale et de pédiatrie, ont été ajoutés.

Par ailleurs, depuis le 22 novembre 2021, la structure a ouvert une Unité de Reconstitution Centralisée des Cytotoxiques (URCC). Grâce à cette « salle blanche », les patients des Îles du Nord atteints de pathologie néoplasique, peuvent bénéficier d'un traitement de chimiothérapie ou autre traitement à visée cytotoxique. Les traitements sont alors accessibles sur place. Avant l'agrément de l'établissement aux soins en oncologie et l'ouverture de ce service, les patients des Îles du Nord devaient se rendre en Guadeloupe pour suivre leur traitement, entraînant un certain nombre de renoncements aux soins.

Cependant, certaines spécialités telles que l'urologie, la cardiopédiatrie ou encore la chirurgie infantile, la neurochirurgie ne sont pas disponibles localement. Les habitants sont donc contraints de quitter l'île afin d'effectuer les soins complexes correspondants ; cependant l'établissement permet, par convention avec les établissements de Guadeloupe, la venue à Saint-Martin de ces spécialistes pour des consultations avancées. Ceux-ci décident ainsi soit la poursuite d'un traitement sur place soit l'hospitalisation dans leurs services en Guadeloupe.

En cas de nécessité, des évacuations sanitaires (EVASAN) sont organisées, par avion privé, depuis Saint-Martin vers la Guadeloupe. Le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming y consacre chaque année une somme de 2,5 millions d'euros².

En parallèle, les relations dans le domaine médical entre la partie française et la partie hollandaise sont restreintes. Néanmoins, des malades en provenance de Sint-Maarten peuvent être pris en charge à Saint-Martin, moyennant le paiement des soins dispensés.

L'accueil des personnes âgées

Au sein du territoire, l'EHPAD Bethany Home offre initialement une capacité d'accueil de 40 places. Néanmoins, depuis le passage de l'ouragan Irma au cours duquel le bâtiment a été endommagé, seules 28 places sont disponibles. Des travaux de remise en état sont en cours (représentant un coût de 650 000 euros), en attendant une reconstruction complète.

L'accès aux Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le SSIAD Claire Arrondell de Saint-Martin, dont l'organisme gestionnaire est l'EHPAD Bethany Home, sont destinés aux :

- personnes âgées de 60 ans et plus ayant des droits ouverts dans une caisse de maladie,
- personnes de moins de 60 ans atteintes de handicaps ou maladies invalidantes et incurables, sous réserve de l'accord du médecin-conseil de la caisse primaire d'assurance maladie.

Il est également spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes de certaines pathologies comme le cancer ou le sida, et dans l'accompagnement de personnes en fin de vie.

¹ Une maternité de niveau 2B est une maternité possédant un service obstétrique et de néonatalogie ainsi que des lits de soins intensifs dédiés à la prise en charge de pathologies plus lourdes.

² Source : Schéma Régional de Santé (2018-2023), Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

En parallèle, depuis 2009, des "Équipes Spécialisées Alzheimer" prennent en charge les personnes atteintes de la pathologie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

2.3 PERSPECTIVES

La mise en application du Schéma Régional de Santé (SRS) retardée par la crise sanitaire

Défini par le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé, le Schéma Régional de Santé (SRS) a vocation à promouvoir le secteur de la santé au sein de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il constitue ainsi la déclinaison opérationnelle de la politique régionale de l'Agence régionale de Santé (ARS) pour la période 2018-2023 et vise à répondre aux sept orientations stratégiques et aux grands objectifs définis dans le Cadre d'Orientations Stratégique (COS). Depuis 2018, suite au passage de l'ouragan Irma fin 2017, l'objectif 6 de l'orientation numéro 3 (à savoir la reconstruction de l'offre de santé à Saint-Martin et Saint-Barthélemy) est devenu l'une des principales priorités pour les Îles du Nord.

Construction d'une nouvelle clinique au sein de l'île

Fruit d'un investissement de 15 millions d'euros, la clinique Wataki du groupe Maniokani permettra fin 2023 aux Saint-Martinois d'effectuer des soins de suites et de réadaptation (sociale, scolaire ou professionnelle) et prendra en charge les affections psycho-traumatiques tout en développant la télémédecine. Elle mettra à disposition 30 lits dans une unité d'hospitalisation complète et 20 lits dans une unité d'hospitalisation de jour. Ce projet a également vocation à renforcer l'attractivité de Saint-Martin, créer des emplois directs et indirects, et générer de l'activité dans le secteur du bâtiment. En cours de construction depuis février 2022, la clinique devrait ouvrir ses portes au cours du second semestre 2023.

Extension future du Centre Hospitalier Louis Constant Fleming

Afin d'assurer une meilleure prise en charge de ses patients, le Centre hospitalier Louis-Constant Fleming a programmé les investissements suivants :

- L'augmentation de la capacité d'accueil de 92 à 106 lits et places, soit une hausse de 15,2 % ;
- La création de lits en soins critiques afin de limiter les EVASAN ;
- Le regroupement de l'ensemble du plateau médico-technique d'imagerie et de biologie médicale, en partenariat avec les acteurs libéraux du territoire.

Appel à projets pour la création d'un Institut médico-éducatif (IME) et d'une Maison d'accueil spécialisée (MAS)

Afin de pallier le déficit de l'offre médico-sociale dans les Îles du Nord, l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy lance un appel à projets en 2022 pour créer un IME et une MAS. Ces structures devraient avoir une capacité minimale de respectivement 42 et 43 places. Destinés à l'accueil des personnes en situation de handicaps, l'IME s'adresse aux patients âgés de 6 à 20 ans, et la MAS aux adultes.

CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière



Agence bancaire de la BRED, dans la zone commerciale Hope Estate à Grand Case - ©Thierry BELTRAND

5 banques sont installées à Saint-Martin (BRED, LCL, CEPAC, Crédit mutuel et La Banque postale), comptant 21 DAB et 10 agences ouvertes à leurs clients. Avec un peu plus de 22 000 comptes ordinaires ouverts, le taux de bancarisation de la population reste encore faible : 0,7 contre 1,9 à saint-Barthélemy, 1,2 en Guadeloupe ou encore 1,3 dans l'Hexagone.

Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier à Saint-Martin.

Le champ des établissements retenu est celui des établissements financiers installés localement (EFIL). Les EFIL correspondent aux établissements financiers installés localement exerçant leur activité à Saint-Martin via un guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France et produisant un bilan retraçant l'activité locale.

Il convient de noter que certains établissements de crédit de la place bancaire ne respectent pas la « géographisation »¹ de leurs déclarations réglementaires. Ceci implique certains retraitements spécifiques dans le rapport annuel IEDOM. Depuis juin 2011, La Banque Postale ne déclare plus d'encours individualisés pour les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Par conséquent, certaines données présentées dans ce chapitre n'intègrent pas cet établissement.

De même, la production de statistiques relatives à la situation financière des établissements bancaires découle d'une approche différente. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'Hexagone et mutualisent leurs activités de back-office hors du département. Les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent donc difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. L'analyse de l'évolution du produit net bancaire et des résultats² est ainsi uniquement possible à partir d'un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les données sont sérieuses géographiquement et représentatives. Cette analyse ne peut donc pas être effectuée pour les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 € de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire. Elles concernent les encours de crédits distribués par les établissements bancaires implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Même si elle n'est pas exhaustive, cette source d'information permet une analyse sectorielle pertinente des encours de crédits aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité dans le département. Elle se base sur les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux ménages.

¹ « Géographiser » dans le sens d'effectuer des déclarations réglementaires SURFI distinctes pour chaque géographie : Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy.

² Cf. Rapport annuel économique et financier de la Guadeloupe.

Section 1

Aperçu général

En 2022, l'activité bancaire à Saint-Martin est portée par 5 établissements de crédit et assimilés. Ces établissements totalisent 9 agences bancaires et 21 guichets automatiques.

Concernant les parts de marché (hors La Banque Postale) au 31 décembre 2022, deux établissements se partagent 61,3 % des dépôts et 59,9 % des crédits. Cette répartition est relativement stable sur les 5 dernières années.

Le nombre de comptes bancaires¹ gérés par les établissements financiers installés localement s'établit à 38 675 au 31 décembre 2022. Il progresse de 5,2 % sur un an.

À fin 2022, l'encours de crédit progresse de 16,0 % sur un an à Saint-Martin. Il est tiré par les crédits aux entreprises (+18,7%), notamment les crédits immobiliers (+15,0 %) et les crédits d'investissement (+33,2 %). En parallèle, les crédits aux ménages enregistrent également une hausse soutenue (+16,5 %), portés par les crédits à la consommation (+14,4 %) et à l'habitat (+17,1 %).

Les actifs financiers affichent quant à eux une progression plus lente (+5,0 % sur un an après +8,9 %). La croissance dynamique des placements liquides ou à court terme (+12,8 % contre -1,7 % un an plus tôt) ne contrebalance pas suffisamment la perte de vitesse des dépôts à vue qui concentrent 78 % de l'encours total (+3,4 % contre +11,9 % l'année précédente).

¹ Hors La Banque Postale.

Section 2

Structure du système bancaire et financier

1. ORGANISATION DU SYSTEME BANCAIRE

En 2022, Saint-Martin compte cinq établissements financiers répartis en deux réseaux :

- Deux banques affiliées à l'Association française des banques (AFB)
- Trois banques mutualistes

Liste des établissements financiers installés localement au 31 décembre 2022

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse siège	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectifs
Les banques AFB					
Le Crédit Lyonnais (LCL)	2 038	Immeuble LCL Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	1	14
La Banque Postale	6 585	Centre de Bergevin Rue Euvremont Gène 97 110 Pointe-à-Pitre	La Poste	4	56
Les banques mutualistes ou coopératives					
BRED – Banque Populaire	1 496	Bd Marquisat de Houelbourg, Jarry 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	2	6
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	1 100	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	2	13
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2	Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahaut	Groupe Crédit Mutuel	1	20
Total		5 établissements financiers installés localement		10	109

Source : IEDOM

Des acteurs associatifs au service du développement économique local

Parallèlement à l'activité du secteur bancaire classique, des acteurs associatifs viennent en appui à l'économie saint-martinoise.

L'association « Initiative Saint-Martin Active », créée en décembre 2001, soutient financièrement le développement des initiatives économiques locales en facilitant la création, la reprise ou le développement des TPE-PME sur la collectivité de Saint-Martin. Doublement affiliée aux réseaux nationaux « Initiative France » et « France Active », Initiative Saint-Martin Active fournit notamment un appui dans le financement des entreprises, via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée. En 2022, 257 promoteurs de projets ont été accueillis par l'association, 28 dossiers (concernant tous une création d'entreprise) ont été instruits et présentés en comité d'agrément et 26 ont bénéficié d'un financement engagé, pour un montant global de prêt d'honneur de 391 700 € et 1 047 289 € de prêts bancaires mobilisés. Parmi les 28 entrepreneurs dont les projets ont obtenu un financement engagé (principalement dans le secteur d'activité des Hôtels-café-restaurants, pour 39 % des dossiers), 43 % sont des femmes et 29 %

des demandeurs d'emploi, 46 % ont moins de 30 ans (contre 29 % en 2021) et 7 % plus de 45 ans (contre 36 % en 2021).

Depuis sa création, Initiative Saint-Martin Active a ainsi favorisé la création d'un millier d'entreprises et près de 1 500 emplois. 84 % des entreprises financées par l'association ont passé le cap des trois ans d'existence.

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) dont l'agence saint-martinoise a ouvert ses portes en 2020, ouvre la voie, à travers le microcrédit à l'accompagnement, à l'entrepreneuriat et à l'emploi aux promoteurs de projets auxquels le crédit bancaire est souvent inaccessible. En 2022, 232 financements ont été octroyés comme suit : 198 microcrédits professionnels, 2 microcrédits mobilité, 20 prêts d'honneur et 12 primes et avances remboursables. 198 personnes en ont été bénéficiaires parmi lesquelles 41 % perçoivent des minimas sociaux, 24 % habitent en quartiers prioritaires, 15 % sont sans diplôme, 58 % sont des femmes, 20 % ont moins de 30 ans et 18 % ont plus de 50 ans. Les principaux secteurs bénéficiaires sont les prestations de services générales (33 %), le commerce (22 %), l'hôtellerie-restauration (15 %) et les services à la personne (10 %).

Avec 432 clients actifs et 247 emplois créés et maintenus grâce au microcrédit professionnel à fin 2022, le montant total réinjecté dans l'économie locale par le biais de l'ADIE s'élève à près de 1,7 million d'euros. 80 % des entreprises financées par l'association ont passé le cap des trois ans d'existence, grâce notamment à l'accompagnement dont elles bénéficient.

Les établissements de crédit implantés à Sint-Maarten

En partie hollandaise, le secteur bancaire comprend les établissements de crédit (« commercial banks ») suivants¹ : Banco di Caribe (filiale du groupe United, qui opère à Curaçao et dans 6 pays européens), Orco Bank, The Windward Islands Bank Ltd. (filiale de la banque privée néerlandaise Maduro & Curiel's Bank), RBC Royal Bank (Banque Royale du Canada), FirstCaribbean International Bank Limited (filiale de la Banque canadienne impériale de commerce), Republic Bank et Island Finance.

L'ensemble de ces établissements est placé sous la supervision de la Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten.

2. LA DENSITÉ DU SYSTEME BANCAIRE

2.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

À fin décembre 2022, le nombre de guichets bancaires progresse d'une unité. Le niveau d'équipement de la Collectivité s'établit désormais à un guichet pour 3 180 habitants. La densité bancaire demeure ainsi nettement inférieure à celle de Saint-Barthélemy (un guichet pour 1 494

Nombre de guichets permanents	2018	2019	2020	2021	2022
Total	14	11	9	9	10
Nb d'habitants par guichet bancaire	2 538	3 221	3 926	3 785	3 180

Source : IEDOM.

¹ Source : « Centrale Bank Van Curaçao en Sint Maarten ».

habitants), de la Guadeloupe (un guichet pour 2 811 habitants) et de la France entière (un guichet pour 2 744¹ habitants).

Si le parc d'automates bancaires implantés dans la Collectivité est en légère baisse (-1 unité par rapport à 2021), le niveau d'équipement poursuit son amélioration (un DAB-GAB pour 1 514 habitants contre un pour 1 548 un an plus tôt).

Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banque					
	2018	2019	2020	2021	2022
Total	20	21	19	22	21
Nb d'habitants par guichet automatique	1 777	1 687	1 860	1 548	1 514

Source : IEDOM.

Saint-Martin reste moins bien équipée que Saint-Barthélemy, qui compte un automate pour 1 046 habitants, la Guadeloupe (un automate pour 1 250 habitants), ou la France entière (un automate pour 1 417¹ habitants).

2.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES²

Le nombre de comptes bancaires à Saint-Martin poursuit son augmentation en 2022 et s'établit à 38 675 (+5,2 % -soit +1 916 comptes sur un an-, après +4,3 % en 2021).

Le dynamisme des ouvertures de comptes est principalement porté par les dépôts à vue (+8,3 %). Par habitant, le nombre de comptes ordinaires est en hausse (0,70 contre 0,60 en 2021) mais demeure encore inférieur à celui observé à Saint-Barthélemy (1,86), en Guadeloupe (1,2) et en France entière (1,3). Cette différence s'explique par une proportion plus élevée de jeunes parmi la population à Saint-Martin et donc moins bancarisée : environ 25 % des habitants sont âgés de moins de 14 ans contre 15 % à Saint-Barthélemy et 18 % en Guadeloupe et au niveau national.

On observe par ailleurs une croissance de 3,1 % des comptes sur livrets (concentrés aux $\frac{3}{4}$ sur les livrets ordinaires et les livrets A et bleus), devenus plus rémunérateurs en 2022. Dans un contexte caractérisé par une épargne mieux rémunérée et donc plus attractive en raison de la hausse des taux, le nombre de comptes d'épargne par habitant continue de progresser (0,52 en 2022 contre 0,48 en 2021 et 0,45 en 2020).

En revanche, le nombre de comptes d'épargne-logement (CEL) décroît structurellement. Cette diminution découle du fait qu'un CEL offre un taux d'intérêt pour un crédit à l'habitat (3,5 % au 1^{er} janvier 2023) généralement moins attractif que ceux pratiqués sur le marché immobilier.

¹ Donnée 2021 pour la France entière.

² Les données sont hors La Banque Postale.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *

Nature des comptes	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Dépôts à vue	19 422	19 033	19 512	20 519	22 214	8,3%
Dépôts à terme	448	422	345	426	287	-32,6%
Comptes sur livret	12 210	12 489	12 634	13 129	13 538	3,1%
Livrets A et Bleu	4 342	4 468	4 554	4 767	5 067	6,3%
Livrets ordinaires	4 747	4 953	4 959	5 151	5 114	-0,7%
Livrets Jeunes	783	704	685	656	687	4,7%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	29	22	21	11	15	36,4%
Livrets de développement durable (LDD)	2 309	2 342	2 415	2 544	2 655	4,4%
Autres comptes à régime spécial	14	5	30	12	16	33,3%
Épargne-logement	2 742	2 723	2 706	2 663	2 611	-2,0%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	770	743	711	694	659	-5,0%
Plans d'épargne-logement (PEL)	1 972	1 980	1 995	1 969	1 952	-0,9%
Plan d'épargne populaire (PEP)	9	19	10	10	9	-10,0%
Total	34 845	34 691	35 237	36 759	38 675	5,2%
Nombre de comptes ordinaires par habitant	0,55	0,54	0,55	0,60	0,70	
Nombre de comptes d'épargne par habitant	0,43	0,44	0,45	0,48	0,52	

* Données hors La Banque Postale.

Source : IEDOM.

À fin 2022, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) à Saint-Martin s'élevé à 14 532 €, soit un léger recul de 0,2 % par rapport à 2021. Cette évolution est liée à la diminution de l'encours moyen des dépôts à vue (-4,5 %).

Solde moyen des comptes bancaires (en €)*

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
Dépôts à vue	23 443	19 946	19 365	20 602	19 682	-4,5%
Dépôts à terme	84 281	78 653	81 888	59 029	109 106	84,8%
Comptes sur livret	4 952	4 883	5 037	4 958	5 205	5,0%
Livrets A et Bleu	3 393	3 290	3 468	3 424	3 743	9,3%
Livrets ordinaires	9 227	8 086	8 345	8 167	8 603	5,3%
Livrets Jeunes	494	488	511	515	487	-5,5%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	4 431	5 170	4 942	5 944	7 128	19,9%
Livrets de développement durable (LDD)	3 083	2 982	2 964	2 474	2 658	7,4%
Autres comptes à régime spécial	8 886	30 084	5 275	13 958	15 260	9,3%
Épargne-logement	7 262	7 560	8 035	8 284	8 665	4,6%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 233	3 285	3 585	3 665	4 084	11,4%
Plans d'épargne-logement (PEL)	8 835	9 165	9 621	9 912	10 211	3,0%
Total	16 181	14 260	13 957	14 564	14 532	-0,2%

* Données hors La Banque Postale

Source : IEDOM

Dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes et exacerbé par le conflit russo-ukrainien, les agents économiques saint-martinois, notamment les entreprises (qui, de surcroît, ont commencé à rembourser leur PGE), puisent dans leurs comptes à vue, grâce au « matelas de sécurité » qu'elles s'étaient souvent constitué pendant la crise sanitaire.

A contrario, en lien avec le dynamisme des placements liquides ou à court terme en 2022, l'encours moyen des dépôts à terme enregistre une croissance soutenue (+84,8 %) et celui des comptes sur livret progresse sur un an (+5,0 %).

LE FICHER DES COMPTES OUTRE-MER (FICOM)

Le FICOM est le « pendant » du FICOBA (fichier national des comptes bancaires et assimilés) tenu par la Direction générale des finances publiques dans l'Hexagone. Géré par l'IEDOM, il recense aujourd'hui les informations permettant d'identifier les comptes sur lesquels peuvent être tirés des chèques, détenus par les personnes physiques ou morales et ouverts dans un guichet bancaire de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy (ainsi que dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon). Obligation est faite à tous les établissements teneurs de tels comptes de déclarer auprès du FICOM l'intégralité de leurs opérations d'ouverture, de modification et de clôtures de comptes.

Ce recensement permet notamment d'assurer la sécurité des chèques sur ces territoires. Dans le cas d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques, c'est-à-dire d'une inscription dans le fichier national FCC géré par la Banque de France, le FICOM permet d'identifier l'ensemble des comptes concernés par cette interdiction (il en est de même pour une levée d'interdiction).

La loi n° 2023-594 du 13 juillet 2023 vient confirmer par ailleurs un élargissement des dispositions relatives au FICOM : recensement des comptes d'épargne réglementée à compter du 1^{er} janvier 2024 et déclaration des coffres-forts, des mandataires et des bénéficiaires effectifs de personnes morales à partir du 1^{er} janvier 2025. A terme, le FICOM enregistrera l'ensemble des comptes de toutes natures (tels que les comptes de paiement, les comptes titres, les comptes à terme ou encore les comptes d'épargne non réglementée).

Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. LES TAUX D'INTERET

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2022.

Normaliser la politique monétaire pour revenir vers la stabilité des prix

Après la vigoureuse reprise de l'activité en 2021, le renchérissement des prix de l'énergie provoqué par l'invasion de l'Ukraine a conduit à une accélération de l'inflation, d'une ampleur inédite depuis plusieurs décennies. Pour y faire face, l'Eurosystème – dont la Banque de France fait partie – a normalisé la politique monétaire en interrompant ses programmes d'achats de titres et en relevant ses taux d'intérêt.

La lutte contre l'inflation est notre responsabilité et l'objectif premier de notre mandat

L'Eurosystème a pour objectif la stabilité des prix, entendue comme une inflation de 2 % à moyen terme. Les risques de déflation entre 2014 et 2021, renforcés par l'émergence de la pandémie de la Covid en 2020, ont nécessité une politique monétaire très accommodante :

- les taux d'intérêt ont été amenés à des niveaux historiquement bas pour assurer des conditions de financement favorables aux ménages et aux entreprises ;
- la mise en place des programmes d'achats de titres par les banques centrales de l'Eurosystème a permis d'injecter la liquidité nécessaire au bon fonctionnement de l'économie.

En 2022, la résurgence de l'inflation et sa propagation à de nombreux biens et services, avec les conséquences mentionnées précédemment de baisse du pouvoir d'achat pour les ménages et de rentabilité pour les entreprises, ont exigé, et exigent toujours, une réaction déterminée pour la ramener vers 2 %. Cela a conduit à un changement d'orientation de la politique monétaire par rapport à celle qui avait été menée jusqu'alors et pendant près d'une décennie. La normalisation de la politique monétaire en 2022 est la première étape de cette lutte contre l'inflation. Elle sera suivie d'une deuxième étape en 2023, avec la poursuite de la hausse des taux directeurs et la réduction de la taille du bilan de l'Eurosystème.

Le retrait des mesures non conventionnelles et les hausses de taux directeurs

En 2022, l'action monétaire de l'Eurosystème a d'abord été marquée par l'abandon progressif des mesures de soutien mises en place à partir de 2015 pour lutter contre une inflation trop basse, puis renforcées en 2020 pour contrer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur l'économie et l'inflation. Les achats nets d'actifs ont été arrêtés en avril pour ceux qui avaient été menés dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (pandemic emergency purchase programme, PEPP), et en juillet pour ceux du programme d'achats d'actifs (asset purchase programme, APP).

Les conditions des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (targeted longer-term refinancing operations, TLTRO) ont été recalibrées en octobre, contribuant à la normalisation des coûts de financement des banques et éliminant les obstacles au

remboursement volontaire de ces opérations. La réduction des encours de TLTRO participe à la réduction du bilan de l'Eurosystème.

Par ailleurs, le 21 juillet, l'Eurosystème a officiellement cessé d'annoncer la trajectoire à moyen terme des taux directeurs de la Banque centrale (orientation prospective ou forward guidance). Face à l'incertitude géopolitique et économique, nous sommes passés à une politique monétaire plus réactive : la prise de décision se fait réunion par réunion et se fonde sur l'analyse de l'évolution des indicateurs économiques.

L'arrêt progressif des mesures non conventionnelles a été suivi par la remontée des taux directeurs. Une première remontée des taux de 50 points de base (pdb, soit 0,5 %) a pris effet le 27 juillet, mettant fin à près d'une décennie de taux directeurs négatifs. Cette augmentation a été suivie de deux remontées de 75 pdb, effectives les 14 septembre et 2 novembre, et d'une remontée supplémentaire de 50 pdb effective le 21 décembre, le taux de la facilité de dépôt étant alors porté à 2,00 %.

Une stratégie monétaire déployée par étapes

En cessant d'acheter des actifs et donc d'augmenter la taille de son bilan, puis en remontant progressivement les taux directeurs, l'Eurosystème a mis fin à l'accommodation monétaire exceptionnelle des années de trop faible inflation, qui assurait des conditions de financement extrêmement favorables. Fin 2022, le taux de la facilité de dépôt a atteint le niveau qu'on estime être celui du « taux neutre » nominal, niveau d'équilibre théorique auquel il n'y a ni accélération ni ralentissement de l'inflation.

Les taux d'intérêt directeurs sont le principal instrument pour mettre en oeuvre les orientations de la politique monétaire de l'Eurosystème. Le Conseil des gouverneurs a ainsi décidé, lors de la réunion du 15 décembre 2022 – compte tenu des révisions à la hausse des perspectives d'inflation –, de continuer à relever les taux d'intérêt, sensiblement et à un rythme régulier. L'objectif est d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers notre objectif de 2 % à moyen terme. Avec le temps, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs permettra de réduire l'inflation en freinant la demande, et d'éviter le risque d'une dérive persistante, à la hausse, des anticipations d'inflation.

En complément, en décembre, lors de la même réunion, le Conseil des gouverneurs a annoncé la réduction à un rythme mesuré et prévisible, à partir de début mars 2023, du portefeuille de titres acquis dans le cadre des opérations de politique monétaire.

1.2 LES TAUX DES PRODUITS D'ÉPARGNE REGLEMENTEE

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) selon la formule fixée par ce règlement¹.

Depuis le 1^{er} février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, représentants du secteur du

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A¹ :

- en la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (€STR);
- en protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeure liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 %;
- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)	depuis le 01/02/2019	depuis le 01/02/2020	depuis le 01/02/2021	depuis le 01/02/2022	depuis le 01/08/2022	depuis le 01/01/2023	depuis le 01/02/2023
Livret A	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,75 %	1,25 %	1,25 %	2,00 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,25 %	1,00 %	1,00 %	2,20 %	4,60 %	4,60 %	6,10 %
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	0,75 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %

* hors prime de l'État

Source : Banque de France

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit, la Banque de France collecte pour l'ensemble des établissements de crédit implantés dans des DCOM de la zone euro (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy) toutes les nouvelles opérations de crédit accordées au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), entrepreneurs individuels (EI) et particuliers. À partir de ces informations, l'IEDOM calcule des taux moyens pondérés, par nature de concours et par géographie, qui donnent lieu à une publication trimestrielle.

La méthodologie de l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises a évolué en 2017. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), les entrepreneurs individuels (EI) étant désormais analysés indépendamment. Ces séries ne sont donc plus comparables avec celles publiées auparavant.

Concernant les taux des crédits aux entreprises, SNF d'une part et EI de l'autre, les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « Autres crédits d'investissement », comprennent les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.

S'agissant des taux des crédits aux particuliers, les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT). Les « découverts »

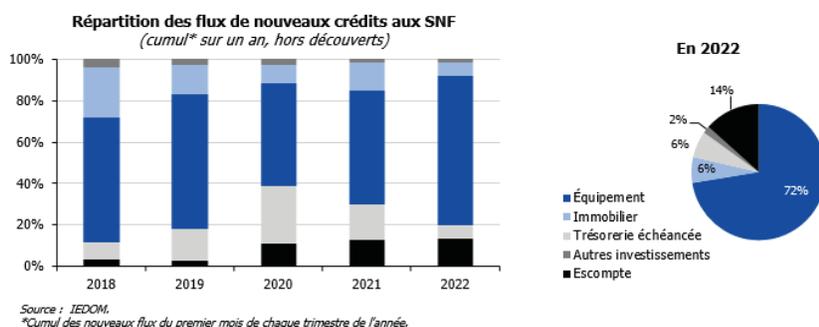
¹ Jusqu'en janvier 2020, la formule de calcul du taux du livret A prévoyait de choisir la plus grande des valeurs entre l'inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois. Les taux des autres livrets étaient ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique. L'arrêté du 27 janvier 2022 a fixé le taux du livret A à 1,00 % jusqu'au 31 juillet 2022.

incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

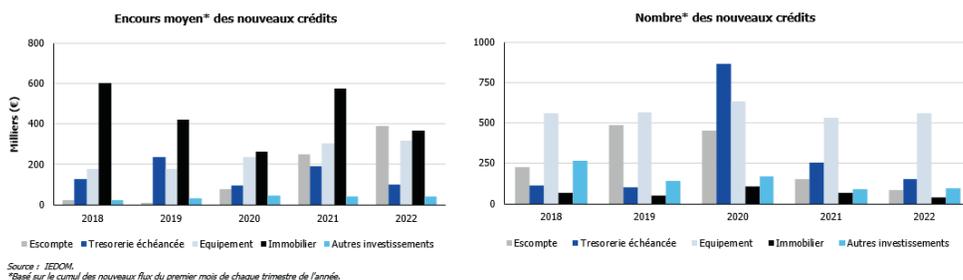
Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

1.3.1 Les taux des crédits aux sociétés non financières (SNF)

En 2022, l'encours des nouveaux crédits aux SNF (hors découverts) déclarés dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit au cours du premier mois de chaque trimestre recule de 16 % en Guadeloupe, à 244,8 millions €. Il conserve toutefois un niveau plus élevé qu'avant la pandémie (+61 % par rapport à 2019, à hauteur de 152,3 millions €).



La répartition de l'encours des nouveaux crédits aux SNF en Guadeloupe se démarque par une part importante des crédits à l'équipement, représentant 72 % des nouveaux flux de crédit aux entreprises en 2022. Sous l'effet du recul des PGE accordés en 2022, les nouveaux crédits de trésorerie se réduisent une nouvelle fois. Ils représentent 6 % des nouveaux flux de crédit, contre 16,8 % en 2021. Les montants empruntés sont également moins élevés, en retrait de près de 50 % sur un an. En parallèle, l'encours de crédits immobiliers diminue de 61 %.



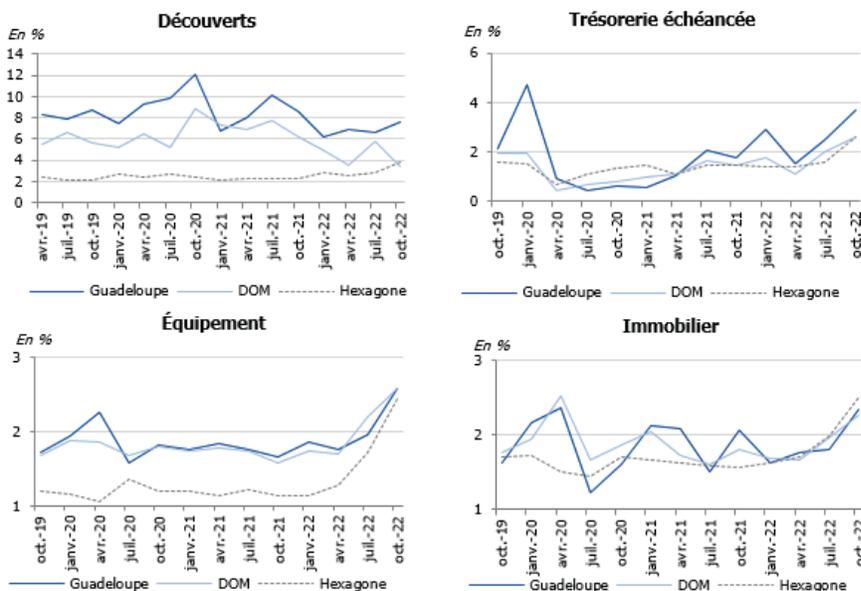
En moyenne, le montant emprunté pour un achat immobilier est de 368 000 € en 2022, en recul de 36 % par rapport à 2021. Enfin, l'escompte se caractérise en 2022 par un montant moyen croissant (+54,6 %, soit 388 000 € empruntés en moyenne).

Évolution des taux moyens par catégorie de crédits

En 2022 et sur la base de l'échantillon de l'enquête, les taux moyens progressent pour l'ensemble des crédits aux SNF, à l'exception des taux moyens des découverts. S'établissant à 7,56 %, ils baissent de 107 pb entre octobre 2021 et octobre 2022. Pour les autres crédits, les taux ont augmenté de manière progressive au cours de l'année 2022.

Le taux moyen des crédits à l'équipement (3,7 %) est en hausse de 93 pb, quand le taux moyen des crédits immobiliers (1,94 %) augmente de 27 pb. Les conditions d'octroi de crédits de trésorerie se resserrent, avec la fin de la politique de soutien aux entreprises suite à la crise sanitaire. Avec un taux de 3,7 % à fin 2022, le taux moyen de crédits de trésorerie progresse de 191 pb.

En France hors DOM, les taux moyens suivent la même tendance à la hausse, mais plus marquée qu'en Guadeloupe. Pour autant, les taux en Hexagone restent inférieurs à ceux pratiqués en Guadeloupe, pour les découverts et les crédits de trésorerie. Ils demeurent également plus élevés que les taux moyens des DOM qui s'établissent à un niveau proche de la France hors DOM. Avec une différence de 3,81 points de pourcentage entre l'Hexagone et la Guadeloupe, l'écart des taux moyens des découverts est le plus significatif. De même, pour les crédits de trésorerie, l'écart avec le taux moyen en Hexagone est de +110 pb, et de +112 pb avec le taux moyen des DOM.



Sources : IEDOM, Banque de France.

Les écarts avec la France hors DOM doivent toutefois être appréciés avec prudence. Des effets de structure et des coûts de fonctionnement (charges d'exploitation, coût du risque, refinancement, etc.) moins élevés pour les établissements de crédit au niveau national expliquent en partie ces écarts. En parallèle, en raison d'un parc d'entreprises essentiellement de petite taille, les crédits octroyés en Guadeloupe sont majoritairement de faibles montants, pour lesquels les taux sont généralement plus élevés. Par ailleurs, pour des raisons de répartition des risques,

certaines financements de gros montants peuvent être réalisés directement par les maisons-mères des établissements de crédit de la place.

Caractéristiques des nouveaux crédits aux sociétés non financières

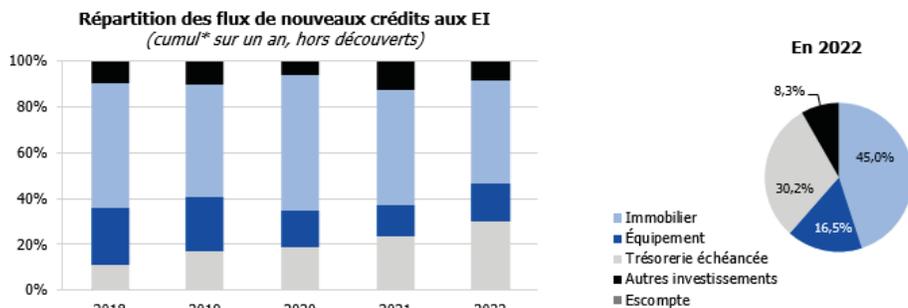
Nouveaux crédits aux Sociétés non financières

	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2022		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone	Guadeloupe	Hexagone
Découverts	7,56	3,75	8,63	2,26	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	3,70	2,60	1,79	1,48	26	28	95	22	6,45	2,40
Équipement	2,59	2,43	1,66	1,13	136	118	99	82	3,50	2,30
Immobilier*	1,94*	2,10	1,67	1,16	229	195	100	86	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

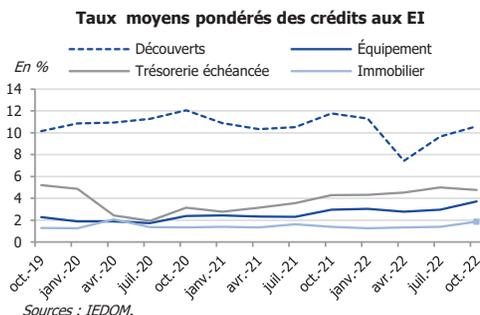
Sources : Banque de France, IEDOM.

1.3.2 Les taux des crédits aux entreprises individuelles (EI)



En 2022, hors découverts, les nouveaux crédits aux EI déclarés par les établissements de crédit dans le cadre de l'enquête restent stables (-3 % sur un an). Ils se répartissent notamment en crédits immobiliers (45 % des montants déclarés), crédits de trésorerie échéancée (30,2 %) et crédits à l'équipement (16,5 %).

Sur un an, les taux moyens des découverts octroyés aux EI en Guadeloupe (10,58 %) diminuent (-119 pb). A l'inverse, ceux des crédits de trésorerie échéancée (4,76 %), des crédits à l'équipement (3,71 %) et des crédits immobiliers (1,8 %) augmentent (respectivement +46 pb, +74 pb et +47 pb).



Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises individuelles

	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2022		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)	
	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM	Guadeloupe	DOM
Découverts	10,58	9,62	11,77	10,33	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	4,76	4,65	4,30	3,12	75	73	100	99
Équipement	3,71	3,61	2,97	2,50	66	84	100	100
Immobilier	1,85	1,80	1,38	1,35	233	240	100*	96

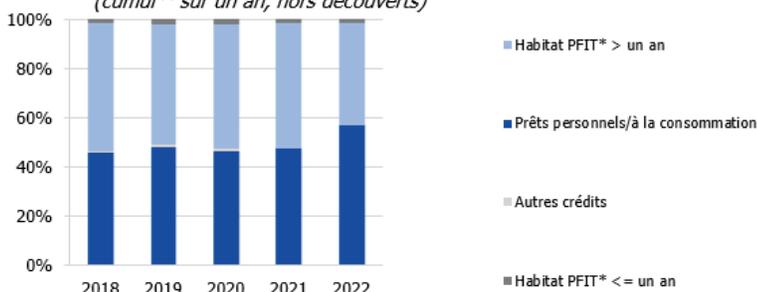
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources : IEDOM.

Les taux appliqués ainsi que les caractéristiques des nouveaux crédits octroyés en Guadeloupe sont globalement proches de ceux observés dans les DOM. Entre octobre 2021 et octobre 2022, l'écart entre les taux des crédits observés en Guadeloupe et ceux de l'ensemble des DOM tend à se réduire.

1.3.3 Les taux des crédits aux particuliers

Répartition des flux de nouveaux crédits aux Particuliers (cumul⁽¹⁾ sur un an, hors découverts)

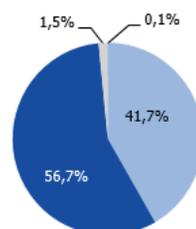


Source : IEDOM.

*Période de fixation initiale du taux.

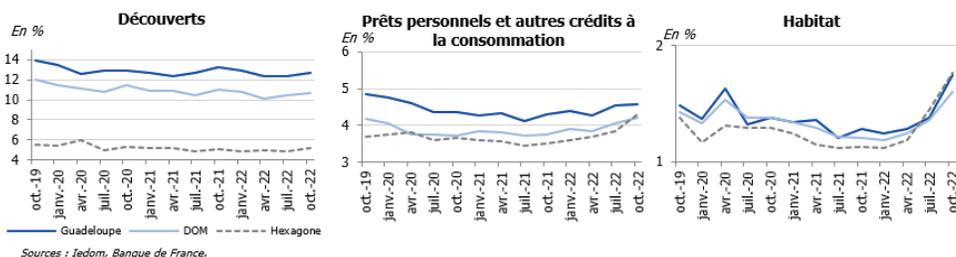
(1) cumul des nouveaux flux du premier mois de chaque trimestre de l'année.

En 2022



En 2022, hors découverts, les montants des nouveaux crédits aux particuliers déclarés dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit progressent à nouveau (+4 % sur un an et +21,2 % en 2021). Cette hausse fait suite à une année 2020 marquée par la diminution contrainte de la consommation et des dépenses d'investissement des ménages. Dans le détail, les flux des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation augmentent de 24,4 %. Les nouveaux montants de crédits à l'habitat déclarés enregistrent, quant à eux, une baisse de 15,2 %. Pour la première fois, la part des nouveaux prêts personnels accordés est majoritaire en 2022. Ils représentent 56,7 % de l'ensemble des crédits accordés aux particuliers, contre 47,4 % en 2021.

Évolution des taux moyens par catégorie de crédits



Sur un an, les taux moyens des crédits à la consommation (4,59 %) et des crédits à l'habitat (1,75 %) s'inscrivent en hausse (respectivement +29 pb et +47 pb). Les taux moyens des découverts (12,67 %) se réduisent de 56 pb (13,23 % à fin 2021). Cependant, la différence du taux des découverts est conséquente avec le taux à l'échelle nationale (7,44 points de pourcentage d'écart à fin 2022). De même, le taux en Guadeloupe est supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des DOM, à hauteur de 194 pb. En revanche, le taux moyen des crédits à l'habitat en Guadeloupe est similaire à celui du niveau national (1,77 %). Par rapport aux DOM, la les taux moyens suivent la même tendance qu'en Guadeloupe. Toutefois, les taux dans les DOM restent en deçà des taux moyens en Guadeloupe.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative au seuil de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 314-15 à D. 314-17 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15 et suivant du code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Au vu de l'augmentation des taux en 2022, la Banque de France effectuera, à titre exceptionnel, une publication mensuelle pour les taux applicables du 1^{er} février au 1^{er} juillet 2023, pour mieux lisser les relèvements du taux de l'usure.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables¹.

Évolution des seuils d'usure (*)

Catégories de crédit		1T21	2T21	3T21	4T21	1T22	2T22	3T22	4T22	1T23
Particuliers	Prêts immobiliers									
	- Prêts à taux fixe									
	prêts durée inférieure à 10 ans	2,56%	2,52%	2,47%	2,43%	2,44%	2,51%	2,60%	3,03%	3,41%
	prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	2,57%	2,52%	2,44%	2,39%	2,40%	2,43%	2,60%	3,03%	3,53%
	prêts d'une durée de 20 ans et plus	2,67%	2,60%	2,48%	2,41%	2,41%	2,40%	2,57%	3,05%	3,57%
	- Prêts à taux variable	2,52%	2,53%	2,43%	2,29%	2,33%	2,32%	2,45%	2,92%	3,35%
	- Prêts réels	2,97%	3,05%	2,93%	2,88%	2,88%	2,87%	2,99%	3,40%	3,76%
	Crédits à la consommation									
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	21,16%	21,07%	21,09%	21,16%	21,17%	21,11%	21,11%	21,16%	21,04%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	9,97%	9,91%	9,83%	9,89%	9,80%	9,85%	9,87%	10,13%	10,55%
* d'un montant supérieur à 6 000 €	5,07%	5,23%	5,08%	4,99%	4,93%	4,93%	4,93%	5,33%	5,79%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle									
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament (**)	2,09%	2,04%	2,00%	2,01%	2,01%	2,47%			
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe (**)	1,67%	1,68%	1,69%	1,72%	1,73%	1,76%			
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans (**)							2,75%	3,21%	4,25%
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans (**)							2,83%	3,28%	4,24%
	- Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus (**)							3,03%	3,45%	4,31%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	1,56%	1,64%	1,55%	1,51%	1,53%	1,53%	2,61%	3,17%	4,48%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	1,37%	1,40%	1,41%	1,40%	1,35%	1,37%	2,56%	3,11%	4,11%
	- Découverts (***)	14,75%	14,84%	15,09%	15,27%	15,29%	14,96%	15,39%	15,83%	16,47%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Suite à l'arrêté du 29 juin 2022, la catégorie des « prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 2 ans » a été scindée en trois selon la durée du prêt : « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans » ; « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans » et « Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus ». L'arrêté supprime également la catégorie des « prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament ». Les opérations se rapportant à ce type de prêt doivent être réparties entre les autres catégories en fonction de leur durée et du type de taux.

(***) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

¹ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

2. L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Celui-ci publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport d'activité annuel.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements financiers installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des 6 géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des établissements financiers. Ces données sont validées par chacun d'eux. L'IEDOM publie 2 observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

La convergence des tarifs bancaires des DCOM de la zone euro avec ceux de la Métropole a ainsi été constatée sur la période 2009 à 2014 (rapport « Constans », publié en juillet 2014). En parallèle, des réunions se sont tenues sous l'égide des Préfets en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, débouchant sur la signature en 2015 d'accords triennaux ayant pour objectif la convergence des frais de tenue de compte avec ceux de la Métropole. Suite au succès global de cette approche appliquée dans ces territoires (rapport « Dromer »), les accords triennaux n'ont pas été reconduits.

La vigilance, quant à l'évolution des tarifs bancaires, a ensuite été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de l'engagement pris par les banques de non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019. L'ensemble des établissements ont respecté cet engagement de non-augmentation, qui n'a pas été renouvelé les années suivantes. En 2020, il n'y a pas eu d'effet de rattrapage à la hausse.

Après 2 ans de stabilité, les tarifs bancaires métropolitains et des DCOM de la zone euro affichent des évolutions moins favorables. En 2021, 8 tarifs ultra-marins et 6 tarifs métropolitains augmentent. Dans les DCOM, ces hausses tarifaires moyennes demeurent inférieures à 1 euro en valeur réelle, sauf pour les frais de tenue de compte qui augmentent de 2,53 euros soit +12,9 % en un an. Cette tendance se poursuit sur l'année 2022, avec 8 tarifs en hausse dans les DCOM et en Métropole. Les augmentations les plus fortes portent sur la commission d'intervention, dont le tarif croît dans les DCOM (+2,51 €, soit +10,2 %), puis communément avec la Métropole, les frais de tenue de compte et la carte à autorisation systématique.

En dépit d'une tendance haussière observée à la fois dans les DCOM et la Métropole, les écarts tarifaires entre les deux zones se sont légèrement accrus en défaveur des DCOM sur ces dernières années mais les écarts restent contenus.

Tarifs bancaires moyens par géographie au 1^{er} octobre 2022

En euros	Guadeloupe et Îles du Nbrd	Guyane ⁽²⁾	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre- et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Tenue de compte (par an)	25,51	22,08	26,16	20,49	23,38	22,60	23,19	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,73	0,75	0,94	0,37	0,68	0,00	0,62	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,78	1,05	1,09	1,44	1,34	2,15	1,41	1,52
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,41	0,31	0,38	0,32	0,34	50	0,35	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	45,17	44,68	45,68	43,01	43,45	43,94	44,26	42,44
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,88	43,94	43,87	42,89	42,72	43,94	43,66	42,46
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,40	32,63	34,35	33,05	33,28	38,55	33,90	31,20
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	0,95	0,91	0,97	0,94	0,95	1,00	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,14	4,03	4,02	3,92	3,99	3,83	4,01	4,55
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,63	7,26	7,62	7,60	7,65	8,00	7,59	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,90	25,92	27,81	26,55	24,68	36,00	27,06	23,80
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	29,55	29,02	29,72	29,02	29,38	30,00	29,32	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	48,51	46,93	49,08	46,01	47,71	50,00	47,44	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

(2) Pour l'OTB d'octobre 2022, en Guyane : CRCAMMG a absorbé LCL en août 2022, son tarif est pondéré par la somme des nombres de comptes en décembre 2021 des deux établissements CRCAMMG et LCL.
SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Source : Banque de France et Instituts d'Émission d'Outre-mer

3. LE SURENDETTEMENT

PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT À SAINT-MARTIN

Tout particulier qui ne parvient plus à faire face à ses dettes, qu'il s'agisse de crédits bancaires ou d'autres types de dettes (loyers, charges courantes d'eau ou d'électricité par exemple...), peut déposer un dossier de surendettement auprès du secrétariat de la commission départementale dont il relève. La procédure s'étale sur une durée comprise entre 3 et 6 mois, après le dépôt d'un dossier complet.

Le dispositif est bien entendu ouvert aux résidents saint-martinois et saint-barth, qui peuvent effectuer leurs démarches et déposer un dossier de surendettement : soit auprès du Bureau d'Accueil et d'Information de Saint-Martin à l'occasion de sa permanence mensuelle (le 1^{er} vendredi de chaque mois, dans des locaux mis à disposition de la Collectivité de Saint-Martin), soit par courrier, soit en ligne sur le site internet de l'IEDOM www.iedom.fr, « Espace Particuliers ». Leur dossier sera ensuite examiné par la commission départementale de la Guadeloupe, après prise en charge et traitement par l'IEDOM qui en assure le secrétariat.

Le surendettement est défini par le code de la consommation de la manière suivante : « La situation de surendettement est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». La gestion du surendettement des particuliers est une mission qui a été confiée par l'État à la Banque de France (dans l'Hexagone et en Corse) et à l'IEDOM (dans les DOM et les collectivités d'outre-mer). Il existe ainsi, dans chaque département français, une commission de surendettement qui examine et détermine l'orientation des dossiers déposés par les ménages surendettés. Elle est présidée par le Préfet ou son représentant, et son secrétariat est assuré par la Banque de France ou l'IEDOM.

Pour les îles de Nord, c'est la commission de surendettement de la Guadeloupe –présidée par le Préfet de la région Guadeloupe, le représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, ou son représentant, et dont le secrétariat est exercé par l'agence IEDOM de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy- qui est compétente pour examiner et orienter les dossiers déposés par les ménages saint-martinois et saint-barth.

Après une fermeture de plusieurs mois en raison de la situation sanitaire et des restrictions de déplacements, l'IEDOM a rouvert le 8 juin 2022 son Bureau d'accueil et d'Information (BAI) de Saint-Martin et y assure une permanence mensuelle (le 1^{er} vendredi de chaque mois). Ce BAI –dont les locaux sont mis à disposition gracieusement par la Collectivité de Saint-Martin - facilite, pour les ménages concernés résidant à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy, les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de surendettement, information sur un dépôt de surendettement en cours, exercice du droit d'accès aux fichiers de la Banque de France (FCC et FICP), exercice du Droit au compte.

Alors que, de 2019 à 2021, les dépôts n'avaient jamais dépassé le seuil de 6 dossiers par an, 13 dossiers ont été déposés en 2022, alors même que le BAI de Saint-Martin n'a été ouvert qu'à partir du mois de juin. Sur 12 mois (de juin 2022 à juin 2023), 21 dossiers ont été déposés. En dépit de la forte remontée du nombre de dossiers déposés par des ménages saint-martinois depuis la réouverture du BAI à Marigot, le taux de dépôts par habitant reste faible : 2,5 dossiers pour 10 000 habitants à Saint-Martin (alors qu'il atteint 13,2 dossiers pour 10 000 habitants en Guadeloupe et même 17,5 dans l'Hexagone). Il est même nul à Saint-Barthélemy.

Ce constat traduit sans doute une méconnaissance du dispositif de traitement du surendettement par les ménages saint-martinois et saint-barth. C'est pourquoi l'IEDOM poursuivra ses actions communication auprès du public et de formation et sensibilisation des travailleurs sociaux de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy à l'accompagnement des surendettés.

Section 4

L'évolution de la situation monétaire¹

MÉTHODOLOGIE

L'année 2022 est marquée par la mise en place de la collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022.

Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées uniquement par les établissements financiers installés localement (EFIL) à Saint-Martin. Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements financiers non installés localement (EFNIL), ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des échanges effectués avec la partie hollandaise, une part significative des dépôts collectés par les établissements financiers locaux est placée sur des comptes en dollars américains.

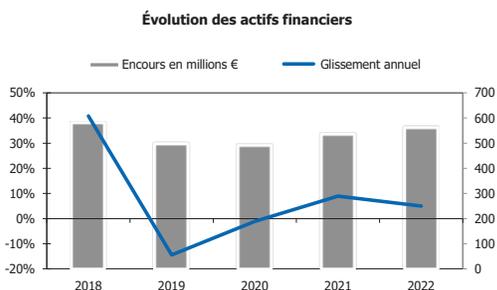
1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES¹

1.1 L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

Une croissance des actifs financiers plus lente qu'en 2021

En 2022, les actifs financiers progressent à un rythme moins soutenu à Saint-Martin (+5,0 % après +8,9 % en 2021), pour s'établir à 559,2 millions €.

Ces derniers sont portés par la croissance des placements liquides ou à court terme (+12,8 %). En parallèle, les dépôts à vue progressent plus lentement (+3,4 %) et l'épargne à long terme s'affiche en légère hausse (+2,1 %).



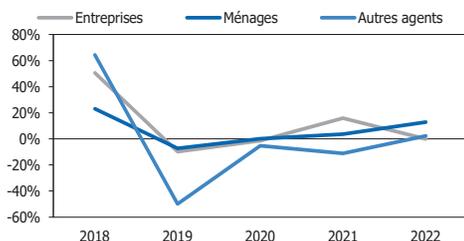
Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Le ralentissement observé est lié à un arbitrage financier opéré par les agents économiques en période d'inflation. L'excès de dépôts à vue constitué pendant la crise sanitaire leur a probablement permis d'absorber la hausse des prix en 2022 ou a été réalloué en partie sur des placements plus rémunérateurs.

¹ EFIL. Données hors La Banque Postale.

Une évolution contrastée des dépôts des entreprises et des ménages

Évolution des actifs financiers
(en glissement annuel)



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

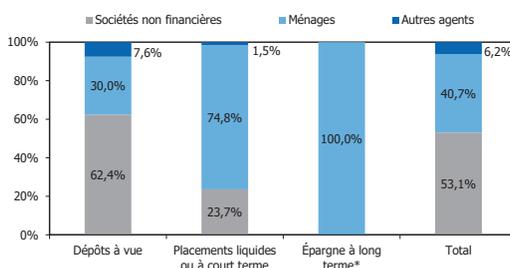
En revanche, la collecte des actifs financiers par les ménages (227,7 millions €) est plus dynamique en 2022 (+12,9 % après +3,6 % en 2021). Elle est marquée par une croissance des dépôts à vue (+14,3 %) et une hausse soutenue des placements liquides ou à court terme (+13,6 %).

De même, les avoirs des autres agents² renouent avec la croissance (+2,3 % contre -11,1 % en 2021) pour s'établir à 34,6 millions €. Ces derniers représentent 6 % des actifs financiers et sont constitués à 95 % de dépôts à vue.

Par ailleurs, le niveau de détention d'actifs financiers par habitant à Saint-Martin se situe dans la fourchette basse par rapport aux départements français (7 037 €).

Contrairement à la Guadeloupe et à Saint-Barthélemy¹, les entreprises sont les principaux déposants de la place bancaire saint-martinoise, avec un encours de 296,9 millions € (soit 53 % des actifs financiers). Toutefois, en 2022, après une année précédente exceptionnelle (+15,9 %), l'encours de leurs dépôts recule légèrement (-0,1 %). Cette évolution est liée à la contraction de l'encours des dépôts à vue (-1,0 % contre +18,5 % en 2021), atténuée par la hausse des placements liquides ou à court terme (+11,4 %).

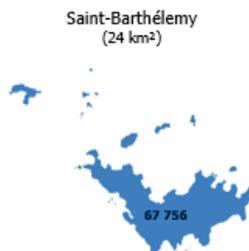
Ventilation des actifs par agent



* Épargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres

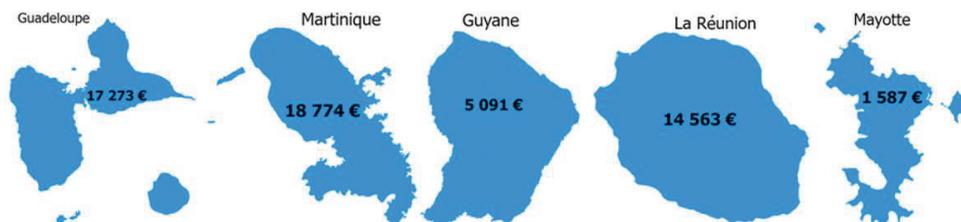
Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Actifs financiers des ménages : encours moyen par habitant en 2022 (€)



¹ À titre de comparaison, les entreprises détiennent 32 % des actifs financiers en Guadeloupe et 42 % à Saint-Barthélemy à fin 2022.

² Les « autres agents » regroupent principalement les administrations centrales et de Sécurité Sociale, les sociétés d'assurance et de fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les collectivités locales.



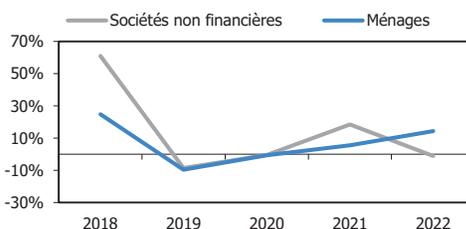
Sources : IEDOM – RUBA et Insee (population au 1^{er} janvier 2022)

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue croît plus modérément en 2022. Il s'établit à 437,1 millions € à fin décembre, soit une hausse de 3,4 %, contre +11,9 % en 2021.

Les entreprises demeurent les principaux détenteurs des dépôts à vue, avec 62 % du total, bien que la part détenue par les ménages croisse de 3 points pour atteindre 30 %. Les dépôts à vue des autres agents représentent pour leur part 8 % du total.

Évolution des dépôts à vue
(glissement annuel)



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Les entreprises contribuent majoritairement au ralentissement observé en 2022. Leurs dépôts à vue diminuent sur un an (-1,0 % contre +18,5 % en 2021). Pour faire face aux tensions inflationnistes en 2022, les entreprises ont probablement puisé dans ce matelas de sécurité constitué, pour certaines, grâce aux Prêts Garantis par l'État (PGE) et conservé sur leurs comptes à vue. A contrario, les dépôts à vue des ménages sont dynamiques (+14,3 % contre +5,6 % en 2021), tandis que ceux des autres agents repartent à la hausse (+2,4 % après -11,5 % en 2021).

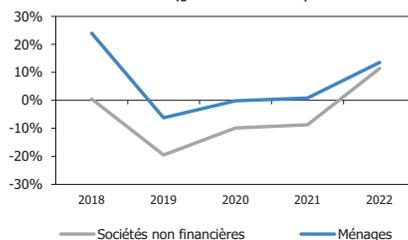
1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME¹

Après avoir reculé sur les trois dernières années en raison de taux d'intérêt historiquement bas, l'encours des placements liquides ou à court terme s'inscrit en nette progression à fin 2022 (+12,8 % après -1,7 % en 2021).

Dans un contexte de hausse des taux directeurs, ces produits non risqués sont devenus plus rémunérateurs et plus attractifs.

Les placements liquides ou à court terme des ménages progressent de 13,6 % après +0,8 % un an plus tôt. Ceux des entreprises renouent avec la

Évolution des placements liquides ou à court terme
(glissement annuel)



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

croissance (+11,4 % contre -8,8 % en 2021), tandis que ceux des autres agents diminuent plus modérément que l'année précédente (-1,4 % après -4,2 % en 2021).

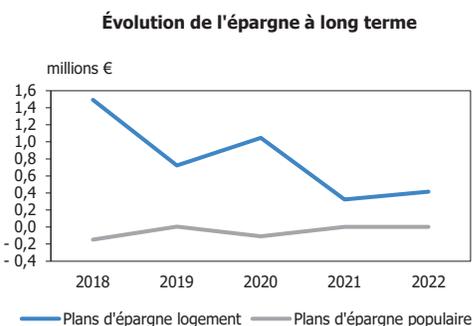
Les comptes d'épargne à régime spécial, détenus à 99,7 % par les ménages, enregistrent une accélération de leur rythme de croissance (+8,3 % sur un an après +2,4 % en 2021). Parmi eux, les livrets ordinaires (+4,6 %), les livrets de développement durable (+12,1 %) et les livrets A (+16,2 %) qui ont bénéficié de deux relèvements de taux, contribuent en grande partie à cette évolution. De même, le niveau rehaussé des taux de marché profite aux placements qui y sont indexés. Ces derniers progressent globalement de 24,5 % sur un an.

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME¹

Les placements à long terme, détenus exclusivement par les ménages, continuent de progresser en 2022 : à 20,1 millions €, ils augmentent de 2,1 % sur un an.

Les plans d'épargne logement (PEL) constituent l'essentiel de l'épargne à long terme (99 %). Ils enregistrent une hausse de 2,1 % sur un an.

Les plans d'épargne populaire (PEP) sont en revanche moins plébiscités par les ménages². À Saint-Martin, ils continuent de représenter moins de 1 % de l'épargne à long terme à fin 2022 et progressent plus lentement (+1,4 %), en dépit des relèvements de leurs taux de rémunération en février et août 2022.



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

2. LES CONCOURS À LA CLIENTÈLE³

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Une activité de crédit qui reste dynamique en 2022

Fin 2022, l'encours de crédits octroyés à la clientèle de Saint-Martin atteint à 535,6 millions €. Il affiche de nouveau une croissance soutenue sur un an (+16,0 % après +15,9 % en 2021 et +13,9 % en 2020) et continue de se rapprocher de ses niveaux d'avant-crise (+20,4 % en 2019).

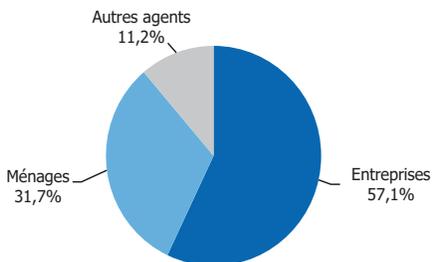
Entre 2018 et 2022, le taux de croissance moyen des encours globaux de crédit s'établit à 18,4 %, un taux élevé par rapport aux DOM et aux départements de l'Hexagone.

¹ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance vie ni les portefeuilles-titres.

² Selon la Banque de France, seuls 37 % des 18,6 millions de Français éligibles ont un LEP effectivement ouvert.

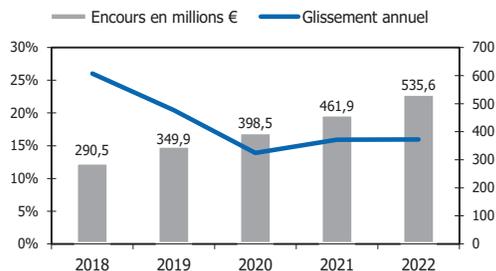
³ EFIL. Données hors La Banque Postale.

Ventilation de l'encours sain par agent



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Évolution des concours bancaires



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

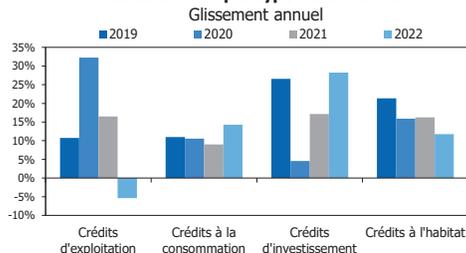
L'encours des crédits à l'habitat représente 38,3 % de l'encours total. Il augmente de 11,7 % contre +16,3 % l'année précédente. Cette croissance à un rythme plus modéré est en lien étroit avec la hausse des taux d'intérêt observée au cours de l'année 2022, bien que son impact ait été progressif et tardif.

En parallèle, la croissance des crédits d'investissement est particulièrement soutenue (+28,2 % après +17,1 % en 2021). Les crédits à la consommation poursuivent quant à eux leur progression en 2022 (+14,3 % après +9,0 % en 2021).

A contrario, après avoir connu deux années exceptionnelles liées au déploiement des Prêts Garantis par l'État en faveur des entreprises, l'encours des crédits d'exploitation recule (-5,4 % contre +16,5 % en 2021).

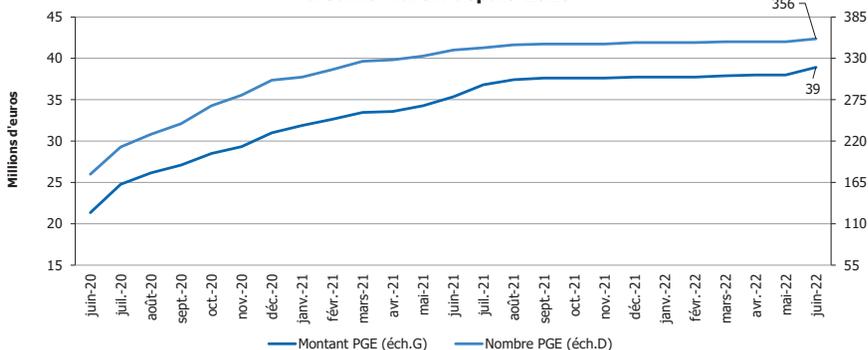
Toutefois, l'encours des crédits de trésorerie des entreprises reste très au-dessus de son niveau d'avant-crise (46,5 millions € contre 17,8 millions € en 2019).

Encours sain par type de concours



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

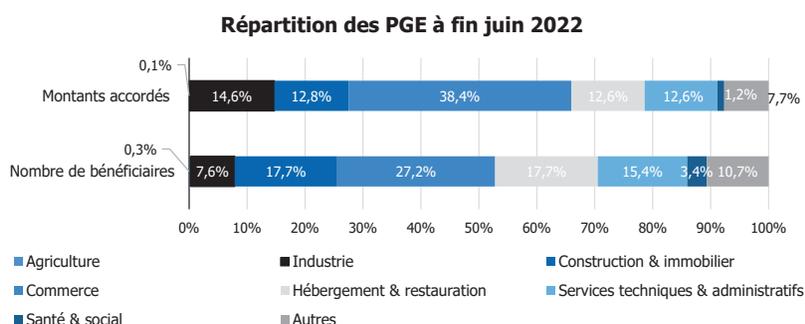
Nombre d'entités bénéficiant de PGE et montant total à Saint-Martin depuis 2020



Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

L' évolution des crédits d'exploitation est en adéquation avec la fin de l'octroi des PGE, le 30 juin 2022. À cette date, 38,9 millions € de PGE ont été accordés à 356 entreprises de Saint-Martin. Les Très Petites Entreprises (TPE) concentrent 87 % des PGE accordés et 75 % des montants. Le secteur du commerce est le principal bénéficiaire, tant en nombre qu'en montant.

À fin 2022, 5 % des bénéficiaires ont déjà remboursé intégralement leur PGE et 30,4 millions € de PGE accordés restent à rembourser.



Le dispositif des PGE « classiques » a pris fin en juin 2022, et a été remplacé par celui des « PGE Résilience »¹ ouvert jusqu'à fin décembre 2023. Toutefois, aucune entreprise ultramarine n'y a recouru à ce jour.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

À 169,8 millions €, les encours de crédits aux ménages affichent une accélération de leur rythme de croissance en 2022 : ils progressent de 16,5 % sur un an contre +13,6 % en 2021. Cette évolution est liée au dynamisme des crédits à l'habitat (+17,1 % après 14,9 % en 2021), la remontée des taux d'intérêt n'ayant été effective et progressive qu'à compter du deuxième semestre 2022. De même, après deux années contraintes par les vagues de Covid-19 et les mesures restrictives associées, les crédits à la consommation enregistrent une croissance plus soutenue en 2022 (+14,4 % après +9,2 % en 2021).

Structurellement, les crédits à l'habitat demeurent le premier poste d'endettement des ménages saint-martinois, avec 78,6 % de l'encours total de crédits aux ménages. Le reste de l'encours est constitué des crédits à la consommation.

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours global de crédits aux entreprises continue de croître, mais plus modérément sur un an (+18,7 % après +19,8 % un an plus tôt) pour atteindre 305,6 millions €.

Les crédits d'investissement, qui représentent plus de la moitié de l'encours, enregistrent une nette hausse (+33,2 % après +21,9 % en 2021). Les crédits immobiliers regroupent 11,6 % du total de l'encours sain et affichent une croissance un peu moins soutenue (+15,0 % après

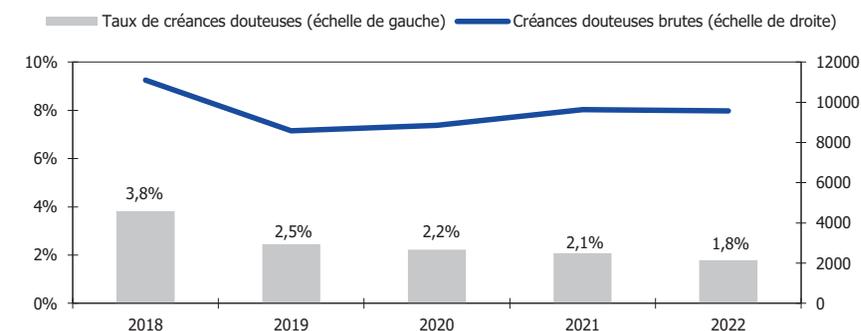
¹ Le prêt Garanti par l'État intitulé « PGE Résilience » vise à soutenir les entreprises affectées économiquement par la guerre en Ukraine.

+21,4 % en 2021). En revanche, les crédits d'exploitation des entreprises diminuent (-4,2 % contre +15,9 % en 2021), après avoir progressé fortement sur les deux dernières années, en lien avec l'octroi massif de PGE pendant la crise sanitaire.

2.4 LA SINISTRALITÉ DE LA PLACE BANCAIRE LOCALE DIMINUE

À fin 2022, la sinistralité de la place bancaire locale saint-martinoise poursuit son amélioration. L'encours des créances douteuses brutes des établissements financiers installés localement (EFIL) s'établit à 9,6 millions € (-0,6 % sur un an). Ainsi, le taux de créances douteuses brutes locales s'élève à 1,8 % contre 2,1 % l'année précédente (-0,3 point). Pour rappel, il s'élevait à 5,0 % en 2016 (avant l'ouragan Irma).

Sinistralité de la place bancaire locale (EFIL)



Source : IEDOM-SURFI-RUBA

3. L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

À fin 2022, sur la place bancaire saint-martinoise, la distribution des crédits (+16,0 % soit +74 millions €) croît plus rapidement que celle des dépôts (+5,0 % soit +1 million €).

Ainsi, les établissements financiers installés à Saint-Martin dégagent pour la première fois un déficit de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources-emplois), de l'ordre de -1,9 million €.

4. L'ACTIVITÉ FIDUCIAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM assure dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, la mise en circulation et l'entretien des billets en euros pour le compte de la Banque de France, et des pièces métalliques pour le compte du Trésor. La distribution au public est ensuite effectuée par les banques commerciales via leurs distributeurs automatiques, en majorité, ou via leurs guichets en agence.

Dans les îles du Nord, les banques commerciales représentées assurent l'approvisionnement de leurs distributeurs automatiques et guichets en agence à partir de la Guadeloupe, par l'intermédiaire d'opérateurs privés. Le recyclage et le retrait de circulation des coupures usagées sont réalisés en Guadeloupe, en grande partie à l'IEDOM.

En juin 2023, l'IEDOM a conclu un accord avec un changeur manuel par lequel les résidents saint-martinois –particuliers ou sociétés– peuvent déposer leurs billets en euros endommagés (déchirés, abîmés par l'humidité...) dans les bureaux de Change Caraïbes à Marigot, qui se charge ensuite de les transmettre à l'IEDOM en vue de leur examen et de leur remboursement éventuel par virement. Ce nouveau service offert aux Saint-Martinois leur évite d'avoir à se déplacer au guichet de l'IEDOM en Guadeloupe (aux Abymes), pour effectuer cet échange. Il sera bientôt décliné également à Saint-Barthélemy, à travers un accord en cours de signature avec un changeur manuel installé localement.

4.1 LES BILLETS EN EUROS

Le nombre de billets en euros transférés **vers les îles du Nord** poursuit sa progression en 2022. Il s'élève à près de 6,7 millions de coupures, contre 6,3 millions l'année précédente (+7,2 %). La valeur totale des billets expédiés croît à 210,4 millions €, après 166,3 millions € en 2021 (+26,5 %). Les coupures les plus demandées sont celles de 50 €, 20 € et 10 €.

A contrario, le montant des billets **renvoyés des îles du Nord vers la Guadeloupe** diminue de 19,4 % sur un an (+18,9 % en 2021), représentant une valeur de 164,5 millions €.

L'émission nette de billets dans les îles du Nord s'élève ainsi à +45,9 millions € en 2022, faisant donc augmenter la circulation fiduciaire en euros (alors qu'elle avait diminué en 2021)¹.

Entrées, sorties et circulation de billets libellés en euros dans les îles du Nord

	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21	
En valeur (en millions d'€)	Billets entrés	53,0	207,5	181,1	166,3	210,4	26,5%
	Billets sortis	165,6	168,7	171,7	204,1	164,5	-19,4%
	Entrée nette	-112,5	38,8	9,4	-37,8	45,9	ns

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

À Saint-Martin, toutes coupures confondues, le montant des billets transférés vers la partie française de l'île enregistre une croissance de 62,2 %. Il s'élève à 130,6 millions €, après

¹ Il faut souligner ici l'une des particularités de Saint-Martin, où les billets en dollars américains circulent couramment, en parallèle des monnaies ayant cours légal dans chacune des parties de l'île (florin des Antilles néerlandaises côté hollandais, et euro côté français). Ainsi, côté français, diverses sources concordantes permettent d'estimer à un tiers environ la part des paiements en espèces qui se font en coupures USD.

À Saint-Barthélemy et malgré la clientèle d'origine nord-américaine très majoritaire, les échanges en dollars américains sont beaucoup moins fréquents : autour de 5 % à peine, selon diverses sources.

80,5 millions € en 2021 et 137 millions € en 2020. A contrario, le montant des billets sortis de l'île de Saint-Martin recule de 44,8 % sur l'année et atteint 79,6 millions €.

4.2 LES PIÈCES EN EUROS

En 2022, près de 1,6 million de pièces en euros ont été transférées de la Guadeloupe **vers les îles du Nord**, pour une valeur de 452 154 €.

Sur l'année, le nombre de pièces arrivées est en forte augmentation et se rapproche des niveaux d'avant-crise (2 millions de pièces en 2019), après avoir chuté en 2020 et 2021. En parallèle, le montant -toutes pièces confondues- est multiplié par 6 sur un an et se rapproche des niveaux d'avant-crise également (497 138 € en 2019). Les pièces de faibles valeurs (0,01 €, 0,02 € et 0,05 €) demeurent les principales entrées.

En 2022, le montant des pièces **renvoyées en Guadeloupe** toutes valeurs confondues ne dépasse pas les 5 000 €.

L'émission nette de pièces dans les îles du Nord s'élève ainsi à +447 638 € sur l'année. Elle est en nette progression, compte tenu de la hausse des pièces entrées conjuguée à une diminution des pièces sorties en 2022.

Entrées, sorties et circulation de pièces en euros dans les îles du Nord

		2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
	Pièces entrées	632 964	497 138	158 664	77 564	452 154	ns
En valeur	Pièces sorties	121 310	234 852	0	18 447	4 516	-75,5%
	Entrée nette	511 654	262 286	158 664	59 117	447 638	ns

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

5. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS

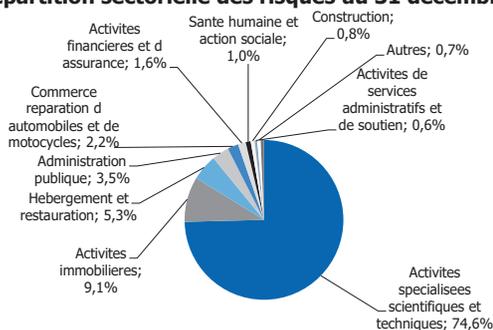
Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

À Saint-Martin, les encours de crédits déclarés au SCR atteignent 1 327,2 M€, en hausse de 2,3 % sur un an (+0,5 % en 2020). Les financements accordés aux entreprises de l'hébergement et de la restauration d'activités immobilières et d'activités spécialisées et techniques contribuent particulièrement à cette évolution. Toutefois, l'encours de crédits en faveur des activités spécialisées et techniques (en légère hausse de 0,8 %) est prépondérant (trois quarts des montants déclarés) et se caractérise par une forte concentration. La quasi-totalité des encours de ce secteur concerne 5 bénéficiaires (29 bénéficiaires sont comptabilisés au total dans le secteur). Ainsi, en excluant les activités spécialisées et techniques, l'encours déclaré au SCR à Saint-Martin s'établit à 337,1 M€ (+6,0 % sur un an).

Au total 814 bénéficiaires sont enregistrés au SCR et l'encours moyen déclaré s'élève à 1,6 M€ (0,6 M€ en Guadeloupe). Hors activités spécialisées et techniques, il est proche de 0,5 M€ (0,7 M€ en Guadeloupe).

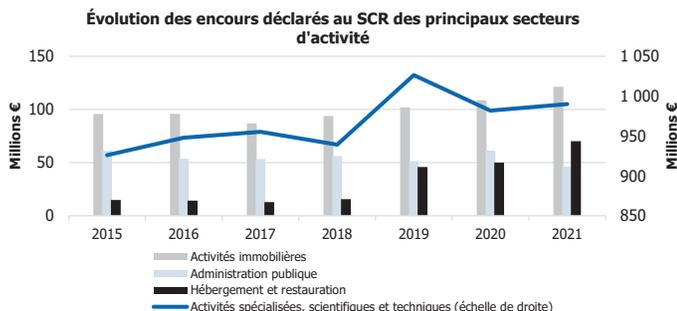
Les encours de crédits du secteur de l'hébergement et de la restauration progressent sensiblement en 2021 (+40,3 %). Cette augmentation est liée au lancement des travaux de rénovation du Beach Hôtel, lourdement affecté lors du passage d'Irma en 2017. Fin 2021, un plan de financement s'élevant à 40 M€ a été mis en place. L'hôtel rénové devrait accueillir ses premiers clients d'ici 2023. Le projet génère d'importantes attentes en termes de création d'emplois et de rentrées fiscales.

Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2021



Source : SCR - Banque de France.

En parallèle, le financement des activités immobilières et celui des administrations publiques demeurent importants (respectivement 36 % et 13,7 % des encours du SCR, hors activités spécialisées).



Les encours de crédits des activités immobilières au SCR s'accroissent (+5,7 % sur un an), tandis que ceux des activités immobilières reculent (-11 %).

Source : SCR - Banque de France.

ANNEXES



Hôtel 5 à Saint-Martin - ©Thierry BELTRAND*

L'hôtel La Samanna, du groupe Belmond, est situé dans la partie française de Saint-Martin, à la Baie Longue aux Terres-Basses. Seul hôtel 5 de l'île, il offre une capacité de 83 chambres et 8 villas, soit 113 chambres au total.*

1. Les actifs financiers des établissements financiers installés localement (EFIL)

en millions €, au 31 décembre	2018	2019	2020	2021	2022	Var.22/21
ENTREPRISES	288,2	260,0	256,3	297,2	296,9	-0,1%
Dépôts à vue	255,4	233,6	232,6	275,5	272,7	-1,0%
Placements liquides ou à court terme	32,8	26,4	23,8	21,7	24,2	11,4%
Placements indexés sur les taux de marché	32,8	26,4	23,8	21,7	24,2	11,4%
Comptes à terme	32,8	26,4	23,8	21,7	24,2	11,4%
MÉNAGES	209,9	194,5	194,8	201,7	227,7	12,9%
Dépôts à vue	121,0	109,5	108,8	114,9	131,3	14,3%
Placements liquides ou à court terme	71,2	66,8	66,6	67,2	76,3	13,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	67,3	63,4	63,7	65,2	70,5	8,2%
Livrets ordinaires	43,8	40,0	41,4	42,1	44,0	4,6%
Livrets A et Bleu	14,7	14,7	15,8	16,3	19,0	16,2%
Livrets Jeunes	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	-1,1%
Livrets d'épargne populaire	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	1,4%
Livrets de développement durable	5,8	5,8	6,0	6,3	7,1	12,1%
Comptes d'épargne logement	2,5	2,4	2,5	2,5	2,7	5,8%
Placements indexés sur les taux de marché	3,9	3,3	3,0	2,0	5,8	ns
Comptes créditeurs à terme	3,9	3,3	3,0	2,0	5,8	ns
Épargne à long terme	17,7	18,3	19,3	19,7	20,1	2,1%
Plans d'épargne-logement	17,4	18,1	19,2	19,5	19,9	2,1%
Plans d'épargne populaire	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	1,4%
AUTRES AGENTS	80,2	40,2	38,1	33,8	34,6	2,3%
Dépôts à vue	78,9	36,6	36,4	32,2	33,0	2,4%
Placements liquides ou à court terme	1,2	3,6	1,7	1,6	1,6	-1,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	45,8%
Placements indexés sur les taux de marché	1,1	3,5	1,5	1,4	1,3	-6,9%
TOTAL	578,2	494,7	489,2	532,8	559,2	5,0%
Dépôts à vue	455,3	379,6	377,7	422,6	437,1	3,4%
Placements liquides ou à court terme	105,2	96,8	92,1	90,5	102,1	12,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	67,5	63,6	63,8	65,3	70,8	8,3%
Placements indexés sur les taux de marché	37,8	33,2	28,3	25,1	31,3	24,5%
Épargne à long terme	17,7	18,3	19,3	19,7	20,1	2,1%

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

2. Les encours de crédits des établissements financiers installés localement (EFIL)

en millions €, au 31 décembre	2018	2019	2020	2021	2022	Var. 22/21
ENTREPRISES						
Crédits d'exploitation	49,2	54,0	73,3	85,0	81,4	-4,2%
<i>Créances commerciales</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<i>Crédits de trésorerie</i>	17,9	20,1	42,8	54,0	50,4	-6,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	31,3	33,9	30,6	31,0	30,9	-0,1%
Crédits d'investissement	78,7	108,1	116,3	141,8	188,9	33,2%
Crédits immobiliers	19,8	23,6	25,3	30,7	35,3	15,0%
Encours sain	147,7	185,8	214,9	257,5	305,6	18,7%
MÉNAGES						
Crédits à la consommation	23,9	26,5	29,1	31,8	36,3	14,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	22,8	25,3	28,1	30,9	35,5	14,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1,1	1,2	0,9	0,9	0,8	-4,4%
Crédits à l'habitat	91,3	110,9	99,3	114,1	133,5	17,1%
Encours sain	115,2	137,5	128,4	145,8	169,8	16,5%
AUTRES AGENTS et CCB non ventilés						
Encours sain	27,6	26,6	55,2	58,6	60,2	2,7%
TOTAL						
Crédits d'exploitation	50,5	55,9	73,9	86,1	81,5	-5,4%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	23,9	26,5	29,4	32,0	36,6	14,3%
Crédits d'investissement	102,5	129,7	135,6	158,8	203,7	28,2%
Crédits à l'habitat	112,3	136,3	158,0	183,7	205,3	11,7%
Autres crédits	1,4	1,4	1,6	1,3	8,6	ns
Encours sain	290,5	349,9	398,5	461,9	535,6	16,0%
Taux de créances douteuses (EFIL)	3,8%	2,5%	2,2%	2,1%	1,8%	-0,3 pt

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Ont collaboré à cet ouvrage :

Estelle ARNAUD

Thierry BELTRAND

Cindy CANDALEN

Teddy COMBET

David FARDEL

Janine GLANDOR

Damion GORDON

Directeur de la publication : Ivan ODONNAT
Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par Antilles Imprimerie

Sur papier recyclé

Achevé d'imprimer en septembre 2023 – Dépôt légal : septembre 2023

ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-35292-016-8



IEDOM

Agence de Saint-Martin

Parc d'activité
La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur :

Thierry Beltrand
05 90 93 74 00

iedom.fr/saint-martin

